

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2025**

Délibération n°2025.02.001
Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2025

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 14 février 2025

Secrétaire de Séance: Jérôme GRIMAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **59**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Joëlle AVERLAN à Michaël LAVILLE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Jacky BONNET, Christophe DUHOUX à Raphaël MANZANAS, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Charlène MESNARD à Zalissa ZOUNGRANA, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à Sandrine JOUINEAU, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER,

Excusé(s): Valérie DUBOIS, Denis DUROCHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.02.001**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2025

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (le Budget Primitif 2025 de GrandAngoulême sera soumis au vote du Conseil Communautaire qui se réunira le 27 mars 2025). Le DOB fait l'objet d'une délibération mais celle-ci n'a pas de caractère décisionnel.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) a introduit de nouvelles dispositions : le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- Des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature et le temps de travail.

Le conseil communautaire :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires ci-joint.

**Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-20007182/-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Table des matières

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BP 2025	3
1.1 MAINTENIR LE CAP ET PRESERVER L'AVENIR	3
1.2 LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	5
A. UNE ANNEE DE GRANDES INCERTITUDES ECONOMIQUES ET FINANCIERES	5
B. EN FRANCE, UN DEFICIT PUBLIC QUI SE CREUSE ET UNE DETTE PUBLIQUE QUI AUGMENTE	6
C. MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES	8
D. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025	9
E. LES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE EN 2025	12
2. LE CONTEXTE FINANCIER DE GRAND ANGOULEME.....	14
2.1 LA POURSUITE DU REDRESSEMENT FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL	14
2.2 LE PILOTAGE DE L'ENCOURS DE DETTE	15
2.3 LE PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE	21
2.4 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	25
3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025 : UNE STRATEGIE BUDGETAIRE AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE.....	27
PILIER 1 - UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES.....	27
101 - <i>Le numérique pour tous comme ressource</i>	<i>27</i>
102- <i>Pour les familles et les enfants, un égal accès aux services de proximité</i>	<i>28</i>
103 - <i>Un habitat accessible, adapté et économe en énergie.....</i>	<i>29</i>
104 - <i>La politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion</i>	<i>31</i>
105 - <i>La politique sportive, facteur de cohésion et d'intégration sociale.....</i>	<i>36</i>
106 - <i>Un territoire mis en valeur, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales</i>	<i>39</i>
107 - <i>Un territoire qui veille à la santé et au bien-être de tous ses habitants.....</i>	<i>40</i>
108 - <i>La cohésion sociale mesurée par le sentiment d'être citoyen</i>	<i>40</i>
PILIER 2 – UNE AGGLOMERATION MOTEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	42
201 – <i>La nature préservée et valorisée notamment autour de la Charente de ses affluents.....</i>	<i>42</i>
202 – <i>Un territoire pilote en matière de résilience alimentaire</i>	<i>45</i>
203 – <i>Un territoire qui évolue vers des énergies décarbonées tout en assurant une priorité sur la réduction des consommations d'énergie.....</i>	<i>47</i>
204 – <i>Une mobilité auprès des besoins du territoire en cohérence avec les enjeux de cohésion territoriale et sociétale, de transition écologique et numérique</i>	<i>49</i>
205 - <i>Un territoire qui œuvre au principe de zéro artificialisation nette.....</i>	<i>55</i>
206 – <i>Gestion responsable des déchets.....</i>	<i>55</i>
PILIER 3 - UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS	58
301 - <i>Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement</i>	<i>58</i>
302 - <i>Une économie sociale et solidaire pour un autre type de richesse.....</i>	<i>61</i>
303 – <i>Un emploi pour tous</i>	<i>62</i>
304 – <i>Le commerce, une brique essentielle de la vitalité des territoires.....</i>	<i>63</i>
4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR BUDGET	67
4.1 LE BUDGET PRINCIPAL	67
4.2 LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS.....	80
4.3 LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS.....	84
4.4 LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITE	88
4.5 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.....	88
4.6 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).....	90
4.7 LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE.....	90
4.8 LE BUDGET ANNEXE CAMPING	92
4.9 LE BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT	93
5. ANNEXE – ELEMENTS RELATIFS AUX AVANTAGES EN NATURE, LA DUREE DU TRAVAIL ET DEMARCHE DE GESTION PREVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES.	94

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

CA Grand Angoulême

Orientations budgétaires 2025

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment majeur de la préparation du budget dans les collectivités territoriales. C'est une étape de la phase politique de la préparation, qui permet aux élus d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- enfin, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux (L5217-10-4 du CGCT) Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (Budget Principal et Budgets annexes).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

1. Le cadre de l'élaboration du BP 2025

1.1 Maintenir le cap et préserver l'avenir

Depuis quelques années, une succession d'événements sont venus éprouver la collectivité : crise sanitaire, crise énergétique, cyberattaque. Le dernier aléa en date est la période d'instabilité politique qui a abouti à un parlement sans majorité et l'absence de vote du budget de l'Etat dans le calendrier habituel, le tout dans un contexte de crise des finances publiques sur fond de changement climatique.

Tous ces événements nous amènent à nous adapter, à faire preuve d'agilité et d'ingéniosité, à composer budgétairement sans modifier l'essence de l'action de la collectivité. Et c'est donc dans le but d'aménager son territoire, d'y favoriser la transition écologique, de développer l'emploi et d'offrir un cadre de vie épanouissant pour ses habitants que se composent les actions présentées dans ces orientations, tout en préservant les capacités futures.

Nos ressources de fonctionnement reposent désormais essentiellement, depuis la disparition de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la majeure partie de la Taxe d'Habitation (TH), sur une part de TVA nationale dont la fraction est gelée pour 2025.

Le contribuable local est de fait de moins en moins le vecteur direct de la dynamique de nos recettes. Les bases fiscales le concernant seront toutefois revalorisées de 1,7 % en 2025, traduction de l'inflation constatée en 2024 et les taux de fiscalité de l'agglomération resteront stables.

Les recettes de la collectivité ne sont plus aussi dynamiques que ces deux dernières années. Et donc après une période d'accélération apparaît la nécessité de moduler la temporalité de la mise en œuvre des multiples actions lancées pour transformer durablement le territoire et d'accompagner sa transition économique, énergétique, environnementale et climatique.

Les décisions prises dans le projet de territoire en faveur des habitants semblent donner raison aux actions menées si l'on se réfère à la fréquentation des équipements publics de GrandAngoulême. Les usagers, après la période COVID ont recouvré la liberté de fréquenter les équipements communautaires et cette constatation ne semble pas faiblir. Les actions et adaptations engagées pour limiter les consommations énergétiques et ainsi contenir la hausse des tarifs et redevances se poursuivent.

Les agents, au service de nos concitoyens, sont sensibilisés et œuvrent à rationaliser les dépenses engagées au service des feuilles de routes qui déclinent les objectifs du projet de territoire et répondent aux ambitions économiques et de transition énergétique communes à l'ensemble de nos compétences.

La hausse de certaines dépenses ne fait que renforcer la volonté et la nécessité pour GrandAngoulême de poursuivre dans la voie de la sobriété qui offre l'opportunité de continuer les actions et les achats favorisant la transition écologique, en témoigne le SPASER récemment adopté.

Les mesures de revalorisation des salaires initiées en 2023 accompagnées de mesures sociales et de révision du régime indemnitaire des agents de la collectivité contribuent à la progression de la masse salariale. La progression pour les prochaines années dépendra donc essentiellement des choix politiques en matière de gestion des services publics et des décisions nationales portant sur les taux de cotisations, fortement revalorisés pour les 4 prochaines années avec la hausse de la cotisation à la CNRACL, la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

Avec le retour à une inflation contenue, les taux d'intérêt sont orientés à la baisse, bien que celle-ci tende à être contrariée par le contexte institutionnel et notamment par la politique inflationniste menée outre atlantique qui gèle les actions de la banque centrale américaine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Le pilotage budgétaire de l'Agglomération s'opère, entre autre, sur la base des ratios d'épargne et de désendettement prévisionnels, et tend à favoriser une lecture plurielle de nos actions (lecture par politique, par nature, par fonction, par services), intégrant aussi désormais une évaluation environnementale de nos réalisations, résultant également d'une politique de financements plus ciblée en matière sociale et environnementale.

Pour finir, l'incertitude quant à l'association obligatoire de notre collectivité à l'effort de redressement des comptes publics, même si les dernières informations nous en éloignent, nous conduit à opérer, par précaution, un fonds de réserve qui servira aussi à préserver l'avenir, dans ces temps incertains.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

1.2 Le contexte national et international

A. Une année de grandes incertitudes économiques et financières

Rarement un début d'année aura été marqué par un tel degré d'incertitudes économiques et financières et ce au niveau mondial.

Or l'incertitude induit de la volatilité dans les marchés financiers et de l'instabilité parmi les acteurs économiques.

Au chapitre des éléments qui pèsent négativement en ce début d'année 2025, on peut citer pêle mêle :

- ❖ l'augmentation un peu partout à travers le monde des déficits publics, générant des tensions budgétaires et leurs conséquences sur les politiques menées
- ❖ des tensions géopolitiques en lien avec les conflits internationaux qui affectent l'économie,
- ❖ l'inflation, facteur de pression économique pesant sur les ménages et les entreprises
- ❖ la stagnation avec le risque d'une croissance ralentie, notamment en Europe

Parmi les facteurs favorables, on peut noter :

- ❖ la relance économique à l'œuvre dans différents pays, qui constitue une opportunité de dynamiser les économies
- ❖ les réformes structurelles entamées qui constituent un potentiel pour améliorer durablement les économies
- ❖ la résilience, qualité clé montrée par certaines économies face aux crises multiples
- ❖ la transition économique vers un modèle plus équilibré et inclusif
- ❖ la croissance intérieure, qui constitue un moteur potentiel, notamment en Chine

Les grandes questions économiques pour 2025 se lisent différemment à travers le monde :

Aux Etats-Unis, la politique du nouveau président et de la banque centrale américaine renforceront-elles ou déstabiliseront-elles l'économie américaine et mondiale ? Si les Etats-Unis bénéficient d'une croissance dynamique et d'un soutien de la Fed à travers des taux stables, le déficit public américain, la guerre tarifaire et le renforcement des mesures protectionnistes induisent une pression inflationniste. Les taux d'intérêt restent élevés avec des effets dominos sur le marché mondial.

En Chine, la consommation intérieure ralentit, une crise immobilière d'ampleur est apparue et les tensions commerciales sont ravivées, mais le gouvernement chinois évoque des mesures économiques ciblées pour stimuler la croissance interne.

En zone Euro, un certain nombre de réformes structurelles ont été réalisées et les taux directeurs de la BCE sont orientés à la baisse avec le reflux de l'inflation mais la croissance stagne et la zone fait face à une fragmentation politique qui freine les politiques économiques communes. L'Europe est ainsi engluée dans une économie molle avec des tensions exacerbées par le protectionnisme américain.

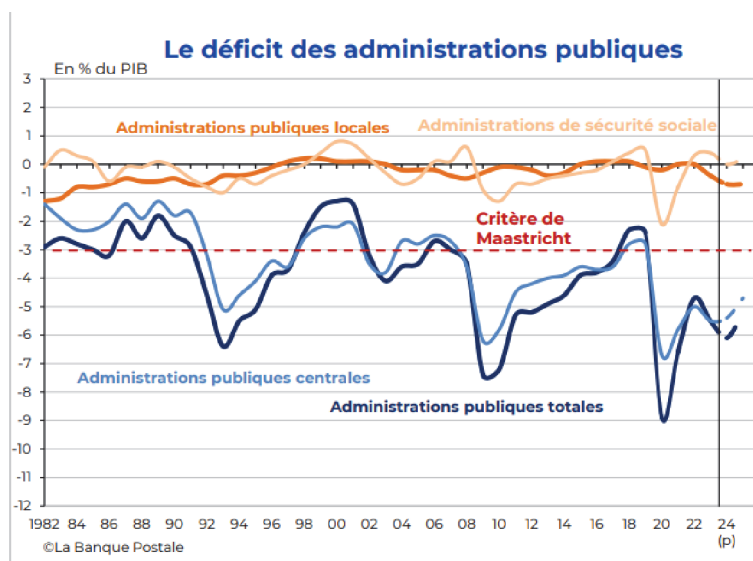
En France, le pays bénéficie de la baisse de l'inflation et d'un effet post Jeux Olympiques mais la croissance est insuffisante et le déficit public trop important. Combiné à une grande instabilité politique depuis de nombreux mois, l'écart avec les taux allemands s'est considérablement accru, marquant une inquiétude des investisseurs dans les capacités du pays à sortir de cette impasse politique et budgétaire.

B. En France, un déficit public qui se creuse et une dette publique qui augmente

En France, l'année 2024 aura été marquée par le creusement du déficit public, avec des recettes réelles bien moindres que les prévisions de la loi de finances pour 2024 et des dépenses dynamiques dans le secteur public et ce, malgré le ralentissement progressif de l'inflation.

L'Union européenne a placé le pays en procédure pour déficit excessif après un dépassement des seuils européens en 2023 et, avec un déficit public attendu à 6,1 % à fin 2024, la France affiche un des pires ratios parmi les 27 pays membres, juste après la Roumanie.

Plusieurs mois de discussions ont eu lieu et, le 21 janvier dernier, les ministres des finances de l'Union européenne ont donné leur aval au plan budgétaire de la France pour 2025. L'objectif est de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025, avec une trajectoire visant à atteindre les 3 % d'ici 2029.



Par ailleurs, la France détient le 3^{ème} plus haut taux d'endettement de l'Union européenne, après la Grèce et l'Italie. Au 3^{ème} trimestre, la dette publique française atteignait 113,7% du PIB, soit 3,3 Mds€.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Dette publique des États membres en pourcentage du PIB, au 2e trimestre 2024 (derniers chiffres disponibles)

016-200071827-20250220-2025-02-001-DE

Accusé certifié exécutoire

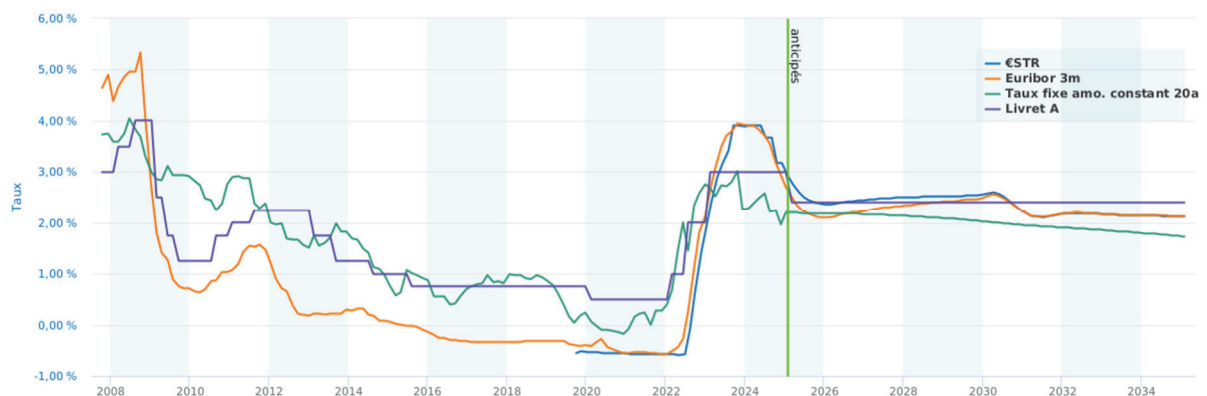
Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Depuis l'été 2024, la France est ainsi placée sous le régime de procédure de déficit excessif, aux côtés de 7 autres pays membres, la Belgique, la Hongrie, l'Italie, Malte, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie. Tous ces états sont tenus de mettre en œuvre des mesures correctrices afin de respecter les règles budgétaires de l'Union européenne, sous peine de sanctions financières.

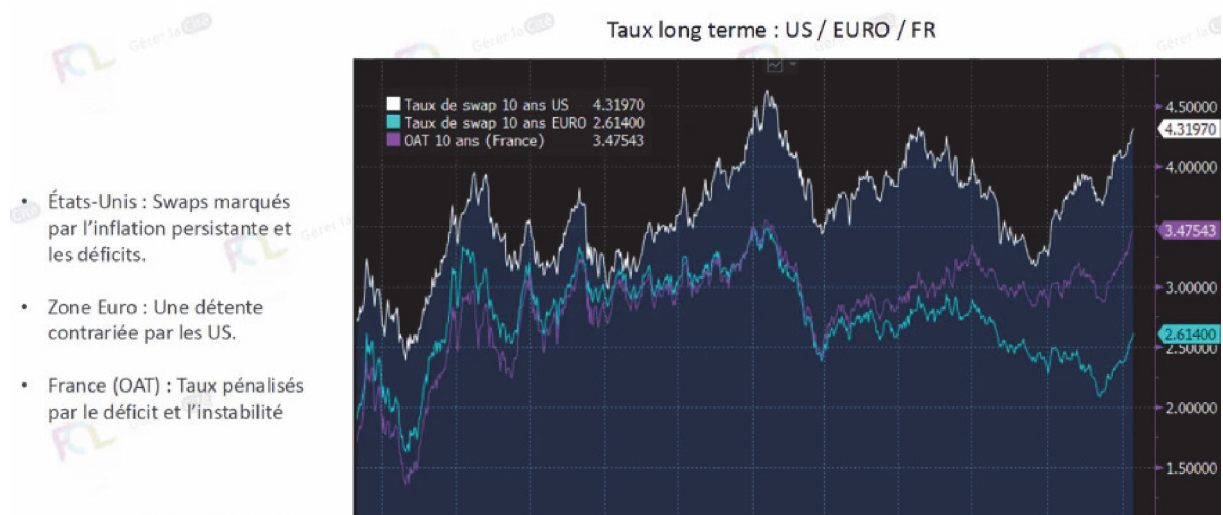
Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement prévoit dans le cadre du projet de loi de finances un ensemble de mesures combinant des restrictions budgétaires et des incitations à la croissance économique. Parmi les principales dispositions figurent la réduction de certaines dépenses publiques non prioritaires, la lutte contre la fraude fiscale, ainsi qu'un soutien accru à l'investissement dans la transition énergétique et la numérisation de l'économie.

Avec le reflux de l'inflation en Europe, la BCE a commencé un cycle de baisse de ses taux directeurs qui se poursuit en ce début d'année 2025 avec la baisse du principal taux directeur à 2,75 % décidée le 30 janvier 2025, après être monté jusqu'à 4 % en septembre 2023.



Cela se traduit par une baisse des taux depuis la mi 2024 et qui se poursuit en ce début d'année 2025. Les anticipations portent sur une baisse autour de 2 % à l'été 2025, ce qui représente une opportunité pour les financements à court terme.

Toutefois, du côté des taux longs, les trajectoires sont divergentes, sur fond de pressions inflationnistes aux US et de déficits publics.



- États-Unis : Swaps marqués par l'inflation persistante et les déficits.
- Zone Euro : Une détente contrariée par les US.
- France (OAT) : Taux pénalisés par le déficit et l'instabilité

La tendance à la baisse des taux américains a été stoppée par les élections début novembre 2024, sur fond d'inflation persistante et de déficits publics élevés avec la nouvelle politique annoncée.

En zone euro, la baisse des taux a été contrariée par la remontée des taux américains.

Et pour la France, les taux sont pénalisés par le déficit et l'instabilité, limitant la baisse de taux en France par rapport à la zone euro. L'écart entre les taux français et allemand, qui avait bondi à 80

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200017827-20250220-2025_02_001-FR

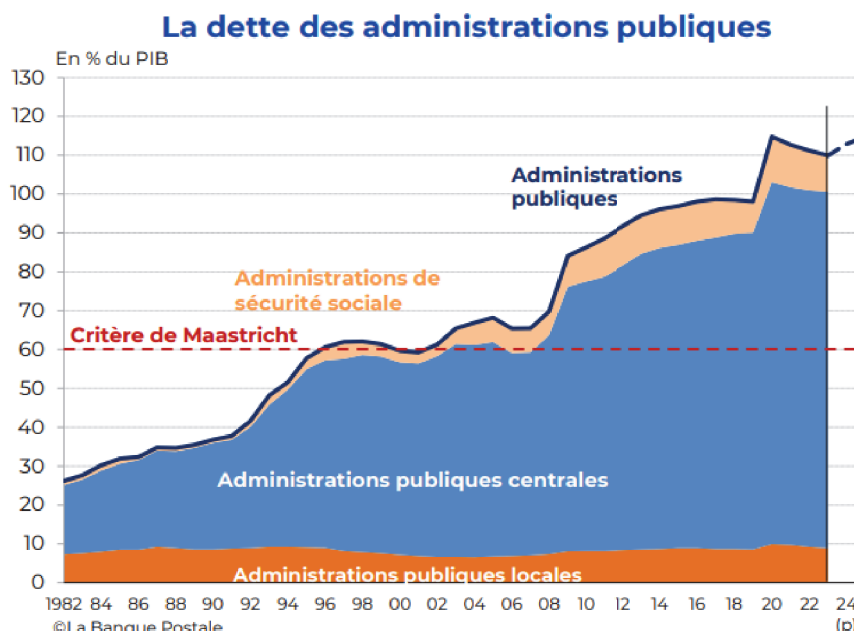
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

points de base (pb) après l'annonce de la dissolution de l'assemblée nationale et l'organisation de nouvelles élections législatives est resté élevé depuis et persiste à un niveau élevé sur fond d'instabilité politique. La hausse du coût de financement se répercute dans toutes les classes d'actifs et impacte le coût du refinancement des banques ainsi que les conditions de financement aux collectivités.

Entre le creusement du déficit public et la limitation de la baisse des taux, la dette des administrations publiques est repartie à la hausse en fin d'année 2024, stoppant net le mouvement de décrue amorcé après la crise Covid.



C. Mesures relatives aux collectivités locales

Contexte de la clôture de 2024

Les budgets sont impactés par la hausse des charges à caractère général et les révisions de prix dont les index reflètent encore l'inflation passée, mais plus encore par celle de la masse salariale dont le poids relatif est bien plus important dans les budgets des collectivités territoriales (plus de 50 %). Ainsi, les charges progresseraient globalement de près de 4,4 % en 2024.

Les produits de fonctionnement seraient moins dynamiques, sous l'effet du repli des recettes de TVA ainsi que des DMTO des départements.

L'épargne brute serait ainsi en repli de près de 9 % en raison de l'effet ciseau constaté entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement seraient en progression de 7 %, en partie sous l'effet du renchérissement des coûts et de l'avancement des projets dans le cycle électoral. Ces dépenses seraient financées par une hausse modérée du recours à l'emprunt, avec une progression de l'encours de dette global de 2,8 %.

Collectivités locales 2024 (estimations et évolutions 2024/2023)*			Finances des EPCI à fiscalité propre 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	276,5Md€	+2,3%	Recettes de fonct.	53,7Md€	+2,8%
Dépenses de fonct.	237,0Md€	+4,4%	Dépenses de fonct.	46,6Md€	+3,8%
Épargne brute	39,5Md€	-8,7%	Épargne brute	7,1Md€	-3,5%
Investissement**	80,1Md€	+7,0%	Investissement**	13,1Md€	+9,3%
Encours de dette	210,7Md€	+2,8%	Encours de dette	30,3Md€	+3,1%

©La Banque Postale, **prévisions publiées le 25 septembre 2024**

Pour les EPCI à fiscalité propre, l'épargne brute serait en diminution de 3,5 % et l'augmentation de l'encours de dette serait plus marquée à + 3,1 % sous une forte progression des dépenses d'investissement.

D. Le projet de loi de finances pour 2025

C'est dans le contexte général précédemment décrit que le gouvernement Barnier, fraîchement nommé à l'automne 2024, a préparé un premier projet de loi de finances pour 2025. Celui-ci proposait un effort de redressement des comptes publics permettant de ramener le déficit public à 5 % du PIB à fin 2025, après le dérapage constaté en 2023 et prévu pour 2024.

Entre hausse des recettes et diminution des dépenses, ce projet de loi prévoyait un effort de 60 Mds€, auquel les collectivités devaient contribuer à hauteur de près de 5 Mds€.

C'est avec cette toile de fond que GrandAngoulême a entamé sa préparation budgétaire pour 2025, avec une lettre de cadrage qui tenait compte des diverses mesures déclinées dans le projet de loi de finances.

Après des discussions à l'Assemblée Nationale avec un rejet du projet de loi de finances en 1^{ère} lecture, le Gouvernement a finalement démissionné le 5 décembre 2024 à la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le Projet de loi de financement de la sécurité sociale. Les débats au Parlement sur les textes financiers ont ainsi été suspendus.

Le 20 décembre 2024 a été promulguée une loi spéciale en vertu de l'article 47 de la Constitution après un parcours express entre l'Assemblée nationale et le Sénat, cette loi mettant en place une procédure exceptionnelle temporaire jusqu'à l'adoption d'une loi de finances autorisant la perception des impôts existants et ouvrant les crédits applicables aux seuls services votés.

Le 23 décembre 2024 ont été nommés 130 un nouveau premier ministre, François Bayrou et un nouveau gouvernement.

Les discussions parlementaires autour du projet de finances ont repris le 15 janvier 2025 au Sénat, qui a adopté le 23 janvier 2025 en première lecture le PLF 2025 dans une version différente de celle soumise à l'Assemblée nationale à l'automne.

Ainsi que le prévoient les textes en pareille circonstance, une commission mixte paritaire s'est réunie et a trouvé le 31 janvier un compromis sur le PLF 2025.

A l'heure de la rédaction de ces orientations budgétaires, le projet de loi de finances pour 2025 n'est pas encore définitivement adopté et les dispositions évoquées ci-après sont susceptibles d'évolution.

Les principales dispositions susceptibles de concerner GrandAngoulême et prises en compte dans le cadre des présentes orientations budgétaires sont les suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Les concours financiers aux collectivités (articles 29 et 32 du PLF)

Le montant de la **dotation globale de fonctionnement** (DGF) est revalorisé de 150 Md€, pour être porté à 27,35 Mds€ mais en contrepartie d'une réduction du même montant de la DSIL.

La **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** des EPCI passe de 890 M€ en loi de finances 2024 à 740 M€ au PLF 2025, soit une réduction de l'enveloppe de 150 M€ et de -16,85 %. Pour GrandAngoulême, cela représente une diminution de l'ordre de 418 K€, réduction intégrée aux présentes orientations budgétaires.

Rappelons que la DCRTP est issue de la réforme de la taxe professionnelle en 2010 et versée aux collectivités « perdantes » de la réforme, pour lesquelles le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), ne permettait pas une compensation intégrale de la perte de recettes induite par le passage de la taxe professionnelle (TP) à la cotisation économique territoriale (CET). Ainsi, par la réduction de la DCRTP, seuls les perdants de la réforme sont mis à contribution, tandis que les collectivités gagnantes de la réforme de la TP ne sont pas impactées.

Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL, DETR, DPV et SID) seraient, quant à elles, maintenues à 2 Md€ en AE et 1,8 Md€ en CP.

Fonds vert

L'enveloppe du Fonds Vert serait réduite à 1,15 Md€ en 2025, contre 2,5 Md€ en 2024.

Augmentation du taux de cotisation à la CNRACL

Parmi les dispositions affectant l'ensemble des collectivités et établissements publics employant des personnels affiliés à la caisse de retraite CNRACL, vient de paraître le 30 janvier 2025 le décret actant de l'augmentation de 3 points du taux de la cotisation employeur, portant celui-ci de 31,65 % à 34,65 % en 2025, puis à 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028.

Cette modification affecte le coût de l'emploi dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière pour les seuls agents fonctionnaires, toutes structures confondues. Cette mesure extrêmement ciblée affecte différemment les collectivités et établissements publics selon la proportion d'emploi d'agents fonctionnaires et/ou contractuels, voire d'externalisation de missions de services publics.

Prélèvement sur recettes / Dispositif de lissage

Le projet de loi initial prévoyait une contribution des collectivités via un prélèvement sur recettes de 3Mds€ qui ciblait les 450 plus grandes collectivités à raison d'un plafond de 2 % de leurs recettes de fonctionnement. GrandAngoulême était alors contributeur au dispositif à raison de près de 1,3 M€.

Le dispositif, très décrié par les collectivités, a été revu par les Sénateurs. Le montant a été abaissé à 1 Md€ au lieu des 3 Mds€ initiaux et remodelé. Il s'intitule désormais « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » ou DILICO, agissant comme une mise en réserve et non comme une ponction et valable pour la seule année 2025. La répartition entre les différents niveaux de collectivités a été revue, la base de contribution élargie. Pour les EPCI, 130 établissements seraient concernés pour un montant total de 255 M€, avec l'introduction de critères de richesse pour répartir la contribution.

Dans une première version, la contribution de GrandAngoulême était ramenée à 0,5 M€, tandis que **dans une dernière version, la collectivité serait épargnée par la faiblesse de l'indicateur relatif au revenu moyen par habitant du territoire.**

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

Par principe de précaution et dans l'attente de l'adoption définitive du PLF 2025, les présentes orientations budgétaires sont bâties avec un prélèvement au titre du DILICO de 0,5 M€.

Non actualisation des compensations TH et CVAE (article 31 du PLF)

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la perception de la CVAE des entreprises, GrandAngoulême bénéficie d'une compensation sous forme d'une fraction de la TVA nationale. A noter également que le PLF 2025 reporte à 2030 la suppression de la CVAE pour les entreprises. Ainsi les entreprises continuent à verser une CVAE, perçue par l'Etat mais non reversée aux collectivités, qui perçoivent en lieu et place une part de TVA.

Jusqu'à présent, ces recettes de compensation évoluaient comme la base de la TVA nationale, avec une difficulté liée aux évolutions entre les estimations initiales en loi de finances, leur révision en cours d'année et la réalité de la perception constatée en loi de règlement.

Pour faciliter la prévision et le suivi par les collectivités, la loi de finances propose de baser ces compensations sur l'évolution de la TVA de l'année N-1.

D'autre part, afin de freiner la dépense publique et réduire le déficit fin 2025, le PLF propose en 2025 de ne pas faire évoluer du tout ces compensations et de verser en 2025 un montant strictement identique à celui de 2024.

Pour GrandAngoulême, la perte de dynamique est ainsi estimée à 550 K€.

FCTVA

Dans la première version du PLF 2025, le FCTVA était impacté, avec une suppression du FCTVA en fonctionnement et une diminution du taux du FCTVA en investissement.

Particulièrement décriée par les associations d'élus locaux et susceptible d'impacter directement les dépenses des collectivités, qui contribuent à une part substantielle des dépenses d'investissement au niveau national, cette mesure très impopulaire a été supprimée du PLF, qui a rétabli le FCTVA dans ses dispositions d'origine.

Energie : fin du bouclier tarifaire, baisse des tarifs sur l'électricité, modification des accises et suppression du taux réduit de TVA

Le *bouclier tarifaire* a pris fin au 1er février 2025.

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité s'élevaient en moyenne à 281 € TTC /MWh depuis le 1er février 2024. La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) propose de les établir à 239 € TTC /MWh au 1er février 2025, soit une baisse en moyenne de 42 € TTC /MWh. Cette diminution conséquente est largement due à la baisse d'ampleur de la part approvisionnement en raison de prix de marché en fort déclin, liée à un progressif retour à la normale après la crise des prix de l'énergie. L'accès au TRVE (Tarif Réglementé de Vente de l'Electricité) reste accessible pour les petites collectivités (moins de 10 ETP, recettes de fonctionnement inférieures à 2 M€) mais sans la limitation de puissance à 36 KVA (leurs C4, ancien Tarif Jaune peuvent être ajoutés au C5).

La loi de finances 2025 fixe les montants des accises sur l'électricité à 26,23 euros/MWh pour les PME et 22,5 euros/MWh pour les consommateurs à haute puissance. Les industries électro-intensives et les centres de données bénéficient d'un tarif réduit à 0,5 euro/MWh.

Une mesure clé de la loi de finances concerne la suppression du taux réduit de TVA sur les abonnements à l'électricité et au gaz, effective dès le 1er août 2025. Cette suppression entraînera

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

une augmentation de la partie fixe des factures énergétiques des collectivités, indépendamment de leur consommation d'énergie.

Grand Angoulême et les adhérents aux groupements bénéficieront du nouveau marché subséquent gaz.

Versement Mobilité

Si le Versement Mobilité (VM) des intercommunalités autorités organisatrices de mobilité (AOM) n'est pas remis en cause par le PLF, celui-ci prévoit toutefois de créer une part de VM régional à hauteur de 0,15 % selon les dernières informations issues de la commission mixte paritaire.

Si l'introduction de cette part régionale ne prive pas GrandAngoulême de sa recette de VM, elle limitera les possibilités pour la collectivité d'éventuellement relever son propre taux de VM, le taux régional se cumulant avec le taux intercommunal pour les entreprises du territoire.

Compensation des pertes de bases de foncier bâti d'entreprises (article 138) - [Rappel](#)

Le décret relatif à l'application de l'article 138 de la loi de finances pour 2024 est enfin paru en ce mois de janvier 2025 et va donc permettre le versement de compensations en cas de perte importante de TFB.

La loi de finances pour 2024 avait acté d'un prélèvement sur recettes de l'Etat permettant de verser une compensation aux communes et EPCI qui enregistrent, d'une année sur l'autre, une perte importante de base de taxe foncière sur les propriétés bâties en lien avec les propriétés bâties afférentes aux entreprises. Cet article provient d'un amendement sénatorial qui proposait la mise en place d'un dispositif de lissage des pertes de TFPB en cas de démolition ou de délocalisation de sites industriels, amendement repris par le Gouvernement dans le texte final adopté.

En cas de perte importante de TFPB, la compensation est ainsi de :

- ❖ la première année de 90 % de la perte de produit
- ❖ la deuxième année de 75 % de la compensation reçue l'année précédente
- ❖ la troisième année de 50 % de la compensation reçue la première année.

En cas de perte exceptionnelle, la durée de la compensation est portée à 5 années avec une dégressivité : 90 % en année 1, 80 % en année 2, 60 % en année 3, 40 % en année 4 et enfin 20 % en année 5.

Ce dispositif devrait permettre à la commune de la Couronne de recevoir une compensation pour la perte de bases et de produit fiscal qu'elle a constaté en 2024 suite à la déconstruction du site industriel LAFARGE. En revanche, sur la base des critères d'éligibilité qui tiennent compte de la proportion de base ou produit perdu par rapport aux bases ou produits totaux, GrandAngoulême ne sera pas bénéficiaire de cette compensation à ce titre.

E. Les éléments à prendre en compte en 2025

Au-delà des dispositions contenues dans la loi de finances pour 2025, GrandAngoulême va devoir prendre en considération un certain nombre d'enjeux pour la construction du projet de budget pour 2025 :

- ❖ Une **adaptation à des rythmes différenciés** de progression des dépenses et des recettes **en phase de décélération** de l'inflation. L'inflation, qu'elle soit orientée à la hausse ou à la

Accusé en régie - Mairie de GrandAngoulême

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

baisse, ne se répercute pas à la même vitesse dans toutes les dépenses et les recettes de la collectivité. Un certain nombre de contrats et marchés, assortis de clauses de variations de prix, prennent en compte des variations à posteriori. Ainsi, les comptes de la collectivité ne reflètent pas toujours de façon contemporaine les évolutions de prix ou la répercussion des variations d'index.

- ❖ Des **recettes de fonctionnement impactées par les prévisions gouvernementales** en matière de croissance et d'inflation. Les recettes de la collectivité sont de moins en moins le produit de recettes de fiscalité locale mais bien de plus en plus des quotes-parts de fiscalité ou de dotations nationales, directement impactés par les choix et la qualité des prévisions dans le budget de l'Etat.
- ❖ La prise en compte d'une éventuelle **contribution de la collectivité à la réduction du déficit public de la Nation**, via le mécanisme de lissage conjoncturel des recettes fiscales vu précédemment.
- ❖ **L'absence d'adoption de la loi de finances pour 2025** dans un climat de fragmentation politique de l'assemblée nationale et de manque de stabilité gouvernementale. Le retard pris cette année dans l'adoption du budget de l'Etat ne permettra pas de respecter le même calendrier que les années passées pour les notifications de fiscalité et de dotation. Un certain nombre d'évolutions seront ainsi repoussées à des décisions modificatives de crédits, obligeant à une certaine prudence dans la construction du budget primitif pour être en capacité d'absorber des variations de dépenses ou de recettes.
- ❖ Des **augmentations de dépenses** en matière de ressources humaines en lien avec l'augmentation des cotisations CNRACL, de la cotisation maladie et de charges spécifiques comme l'assurance statutaire.
- ❖ Un investissement qui reste soutenu, avec un **stock de programmes restant à réaliser conséquent**
- ❖ Une **transformation structurelle des investissements de l'agglomération par une progression des subventions d'équipement** limitant les possibilités de cofinancements et contraignant l'autofinancement au travers du périmètre de la dotation aux amortissements
- ❖ Des **cofinancements (Etat, Région, Département...) qui vont être plus difficiles à mobiliser** du fait du contexte de crise des finances publiques
- ❖ Un **équilibre financier à préserver** dans une période d'instabilité sur le plan politique et institutionnel, avec de forts éléments d'incertitude et de volatilité
- ❖ Un **prix de l'énergie qui a reflué mais qui se stabilise à un niveau plus élevé qu'auparavant**
- ❖ Une **obligation de verdissement de la flotte** : la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 a instauré pour les structures qui gèrent des flottes de véhicules professionnels des quotas de véhicules propres, soit des véhicules dont les émissions de CO₂ ne dépassent pas les 50g/km. Ainsi, pour les collectivités territoriales qui gèrent un parc de plus de 20 véhicules, le calendrier des échéances est le suivant :
 - 30 % du renouvellement jusqu'au 31 juillet 2024
 - 40 % du renouvellement du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029
 - 70% du renouvellement à partir du 1^{er} janvier 2030

La flotte de GrandAngoulême étant composée en grande partie de poids lourds (bennes de collecte des ordures ménagères, porteurs de déchèteries, hydrocureuses) et de véhicules de transports en commun, le verdissement de la flotte a un impact environnemental et budgétaire fort qui doit être pris en compte dans nos orientations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2023_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

2. Le contexte financier de Grand Angoulême

2.1 La poursuite du redressement financier du budget principal

A. L'objectif de reconstitution du niveau d'épargne

La structure budgétaire de GrandAngoulême reste marquée par une épargne restée longtemps insuffisante.

En proportion de ses recettes, un faible excédent constaté entre les recettes et les dépenses de fonctionnement expose l'agglomération en cas de difficultés conjoncturelles et l'entraîne à prioriser les choix les plus vertueux en matière d'investissement.

Tout l'enjeu depuis plusieurs années est de poursuivre une stratégie financière vertueuse, permettant de consolider l'épargne pour œuvrer durablement au développement du territoire.

Les orientations budgétaires proposées, et présentées dans la suite de ce rapport, prolongent cet effort de redressement indispensable, initié depuis plusieurs années, dans l'objectif de dégager des possibilités en matière d'investissement pour mieux accompagner la mise en œuvre des politiques territoriales.

Ainsi, l'objectif d'une épargne nette maintenue, voire supérieure, au BP 2025 à 2 millions d'€, permettrait ainsi de poursuivre la trajectoire réaffirmée depuis 2019 où elle n'était que de 126 000 € au stade du budget primitif.

L'attention portée aux efforts de gestion et au niveau de l'épargne dégagée, trouve tout son sens au regard des objectifs du projet de territoire qui affirme le rôle moteur de l'agglomération dans le soutien et l'accompagnement de l'ensemble des communes et des acteurs du territoire vers une transformation vers plus de résilience et plus de transition écologique.

Le maintien d'investissements importants en 2025, soutenus par la recherche de partenariats financiers, demeure ainsi un marqueur fort de la rigueur de gestion, et surtout de l'ambition de GrandAngoulême.

B. Les premiers enseignements du projet de compte administratif 2024

A la fin de l'année 2024, et bien qu'à l'heure de la rédaction de ce rapport la clôture comptable ne soit pas définitivement actée, l'évaluation de la situation financière du budget principal serait la suivante :

- ❖ **L'épargne brute diminuerait à fin 2024 par rapport à 2023, aux alentours de 10,8 M€, tout en restant supérieure au niveau de 2022 et des années antérieures.** En diminution de 7,6 % , elle représenterait 12,2 % des recettes réelles de fonctionnement, en retrait par rapport à 2023 mais restant à un niveau honorable.
- ❖ **L'épargne nette diminuerait presque 1 M€ et de 12,5 %, sous l'effet conjugué de la diminution de l'épargne brute et de l'augmentation du remboursement du capital. Elle s'établirait aux alentours de 7 M€, représentant 7,9 % des recettes réelles de fonctionnement.** Pour mémoire, elle était de près de 8 M€ en 2023, soit 9,1 % des recettes réelles de fonctionnement mais seulement 6,1 M€ à fin 2022 et 7,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

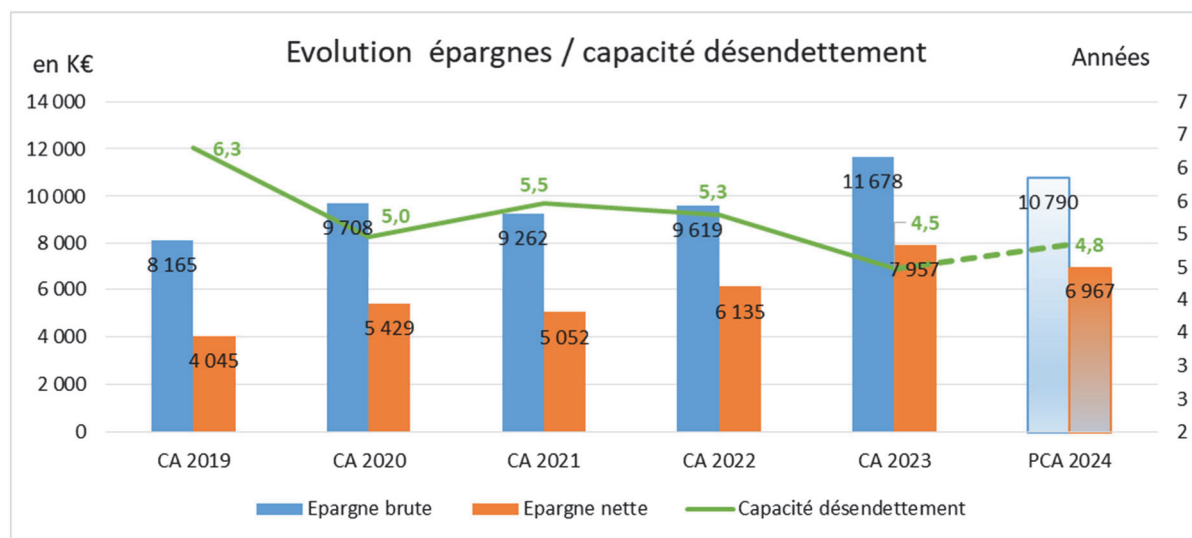
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

- ❖ **Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèveraient à près de 14,8 M€**, en retrait par rapport aux années antérieures, mais proches du niveau cible de 15 M€ qui est celui soutenable par GrandAngoulême.
- ❖ Les **recettes d'investissement seraient de l'ordre de 5,3 M€**, portées par les cofinancements de projets matures, tandis que le FCTVA serait légèrement supérieur à 1 M€ et en retrait par rapport aux années antérieures. A ces recettes s'ajouteraient des produits de cessions d'actifs de 0,5 M€.
- ❖ Le recours à l'emprunt a été de 3,8 M€, permettant un **strict maintien de l'encours de dette** à 52,3 M€ et le maintien d'une capacité de désendettement inférieur à 5 années.
- ❖ Le financement des investissements a permis la **reconstitution de près de 2 M€ de fonds de roulement**.



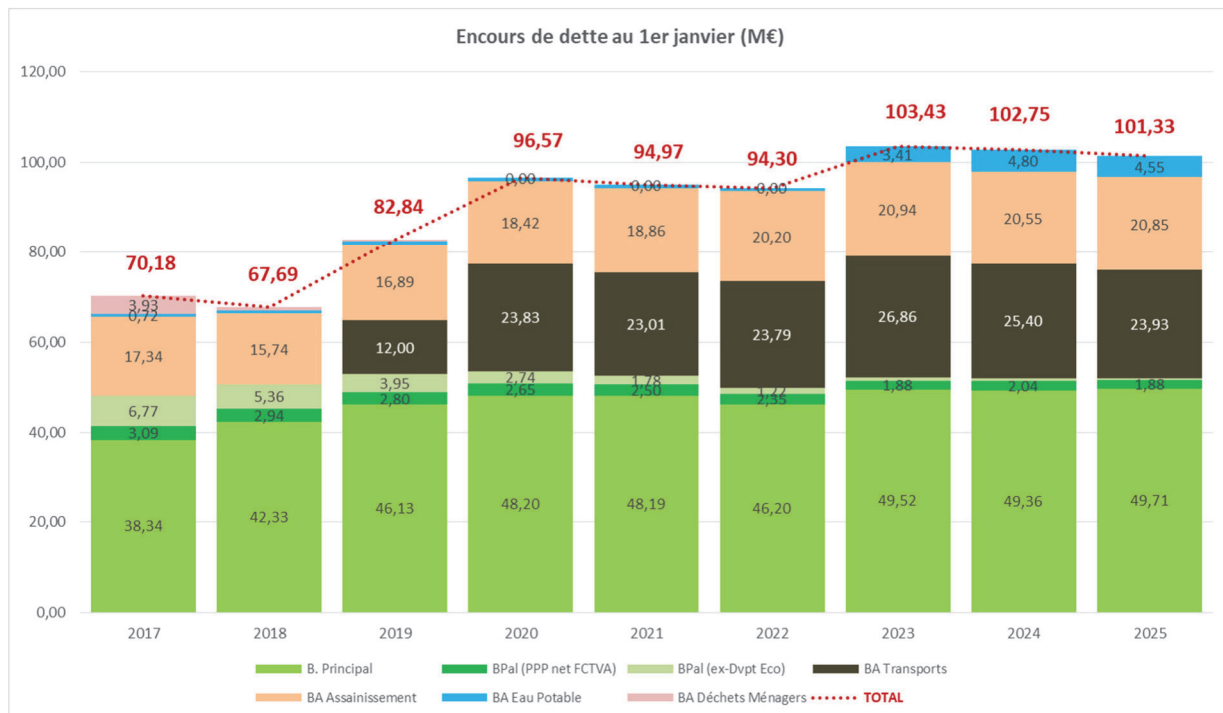
Ainsi, le résultat à reprendre en 2025 serait de l'ordre de **6,8 M€**, en progression de 1,9 M€, mais en partie gagé par des reports de fonctionnement (soldes de subventions, études, engagements 2024,...) pour 673 K€. Le résultat à reprendre pour le BP 2025 serait ainsi de l'ordre de 6,2 M€.

2.2 Le pilotage de l'encours de dette

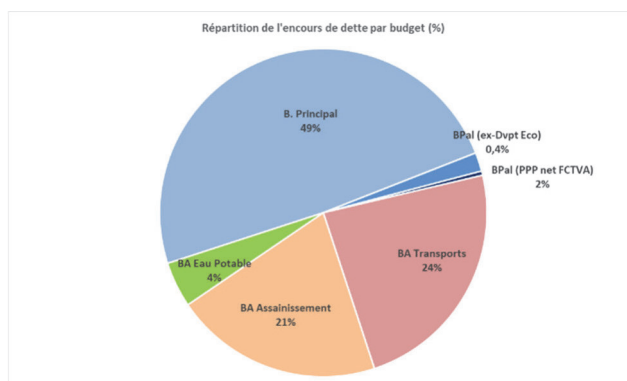
Les présentations suivantes prennent en compte l'encours du PPP Stade d'Athlétisme et ce, pour son montant net de FCTVA. Par ailleurs, l'encours porté par le BA Développement Economique jusqu'en 2022 a été retraité et est intégré à celui du budget principal.

A. Un encours de dette impacté par les budgets annexes

Après une phase de forte croissance entre 2017 et 2020, l'encours de dette s'est stabilisé autour de 95 M€ jusqu'en 2022, pour atteindre un nouveau palier aux alentours de 102 M€ depuis 2023.



L'encours se concentre pour moitié au budget principal, contre un quart pour le BA transports et un cinquième pour le BA Assainissement. Le solde est porté par le BA Eau potable pour 4 %.



L'augmentation moyenne annuelle de l'encours sur la période 2017 – 2025 est de 4,7 %. Si le taux de croissance moyen de l'encours du budget principal (0,95%) et du BA Assainissement (2,3%) reste maîtrisé, on note que les BA Transports et Eau Potable ont connu de fortes croissances sur la période avec respectivement + 12 % et + 26 %, en lien avec le financement d'opérations structurantes comme le BHNS1 pour les transports et l'usine du Pontil pour l'eau potable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

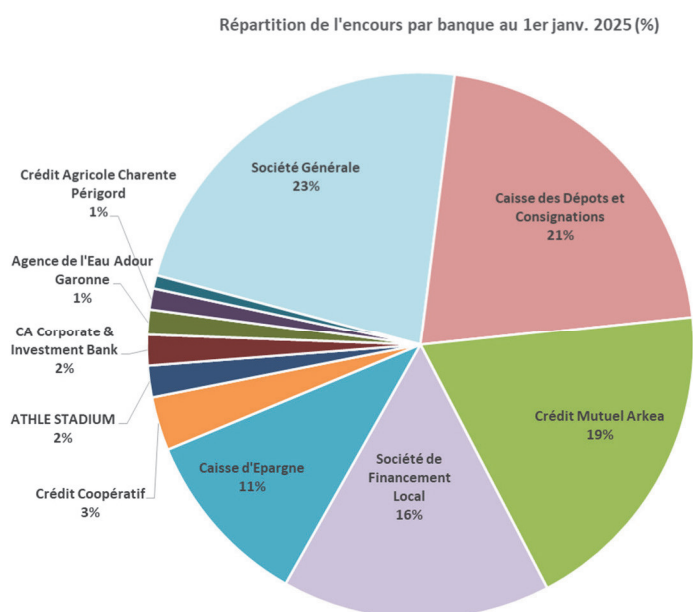
Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Poids 2025	Evol. Période
B. Principal TOTAL	48,20	50,63	52,88	53,59	52,47	49,78	51,68	52,00	52,01	51%	0,95%
B. Principal	38,34	42,33	46,13	48,20	48,19	46,20	48,67	49,36	49,71		
BPal (PPP net FCTVA)	3,09	2,94	2,80	2,65	2,50	2,35	2,20	2,04	1,88		
BPal (ex-Dvpt Eco)	6,77	5,36	3,95	2,74	1,78	1,22	0,82	0,60	0,42		
BA Transports			12,00	23,83	23,01	23,79	26,86	25,40	23,93	24%	12,2%
BA Assainissement	17,34	15,74	16,89	18,42	18,86	20,20	20,94	20,55	20,85	21%	2,3%
BA Eau Potable	0,72	0,62	0,78	0,74	0,63	0,52	3,41	4,80	4,55	4%	26,0%
BA Déchets Ménagers	3,93	0,70	0,28								
TOTAL	70,18	67,69	82,84	96,57	94,97	94,30	102,89	102,75	101,33	100%	4,7%
Evolution		-3,55%	22,37%	16,58%	-1,66%	-0,71%	9,11%	-0,13%	-1,39%		
Ecart		-2,49	15,15	13,73	-1,60	-0,68	8,59	-0,14	-1,42		

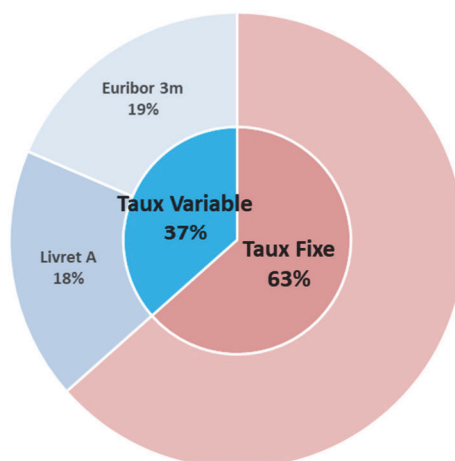
B. Un encours diversifié permettant d'optimiser la gestion active de la dette

L'encours de dette de Grand Angoulême est composé de 90 contrats de prêts réalisés auprès de 12 organismes, dont pour la première fois en 2024, le Crédit Coopératif. La Société Générale, ARKEA et la Banque des Territoires sont les premières banques de financement de l'agglomération en détenant chacune environ 20 % de l'encours. L'essentiel de la dette est détenu par 5 banques.

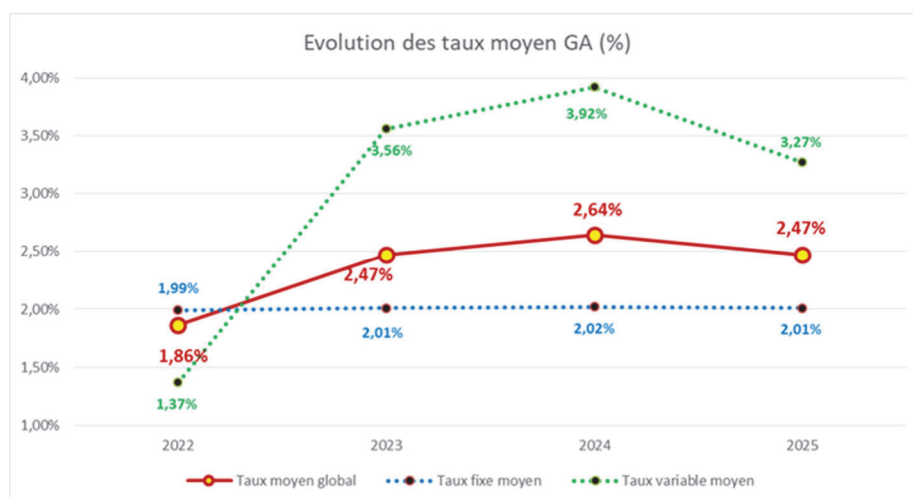


Les contrats à taux fixe représentent 63 % de l'encours contre 37 % pour les contrats à taux variable, équitablement répartis entre livret A et Euribor 3M. La totalité de la dette est classifiée A1 selon la charte Gissler (taux fixe ou variable simple, catégorie la moins risquée).

Répartition par index au 1er janvier 2025 (%)



Au 1er janvier 2025, le taux moyen des emprunts de l'agglomération est de 2,475 %. Le taux fixe moyen est de 2,01 % et le taux variable moyen est de 3,27 %. Si le taux fixe moyen reste stable, le taux variable moyen a été presque multiplié par 3 entre 2022 et 2024 où il a atteint près de 4 %. Pour 2025, il est orienté à la baisse, accompagnant le mouvement général de baisse des taux.



Ces évolutions sont à mettre en perspective avec la brutale remontée des taux d'intérêt depuis 2022 en lien avec les politiques de taux monétaire menées par la Banque Centrale Européenne pour contrer l'inflation apparue depuis le début de la guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques et leurs répercussions sur le coût de l'énergie. Un pic de taux a ainsi été atteint en 2023 à 4 % hors marge.

L'incertitude marque les anticipations 2025.

Le cycle de baisse de taux de la Fed pourrait être de courte durée, et être suivi dès cette année par un durcissement des conditions financières compte tenu de la résistance de l'inflation aux Etats-Unis et du programme de nature inflationniste que le nouveau gouvernement américain s'apprête à mettre en œuvre.

Les marchés anticipent une baisse limitée des taux directeurs de la Fed, et la forte remontée des taux longs suggère qu'ils commencent de plus en plus à douter du processus de désinflation aux Etats-Unis et à prévoir des niveaux de taux durablement plus élevés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

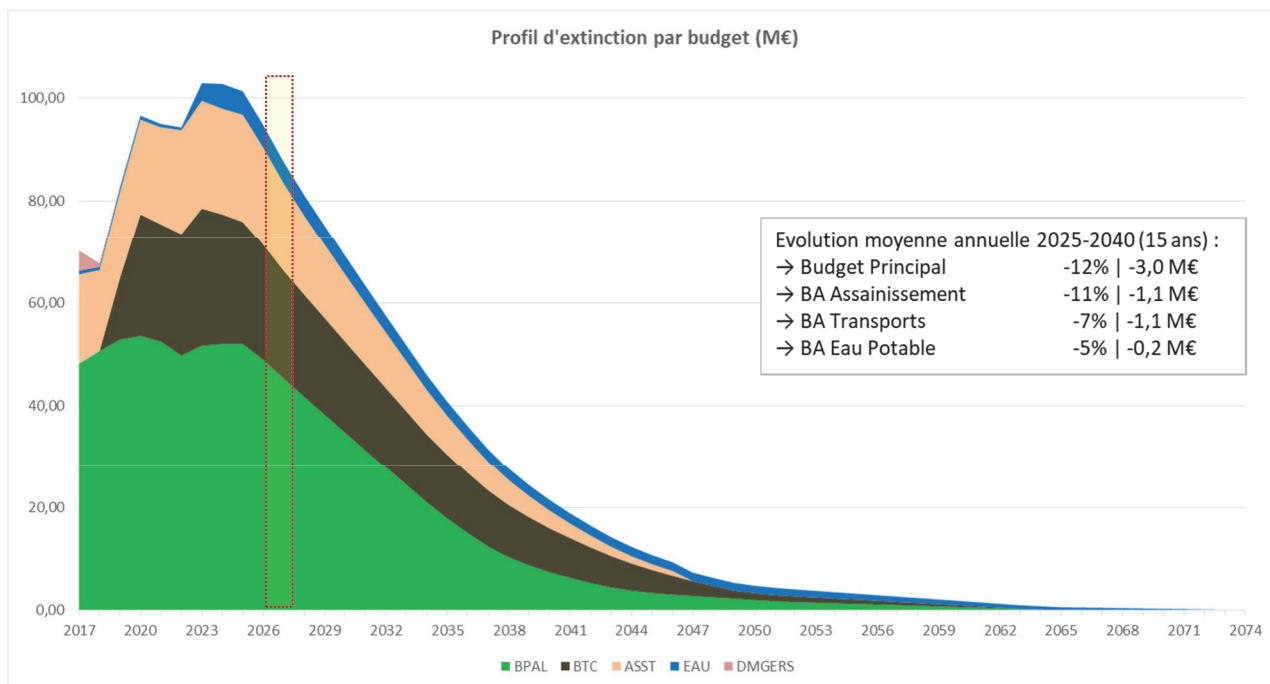
Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

La zone euro, confrontée à des perspectives de croissance nettement plus faibles qu'aux Etats-Unis, pourrait se voir confrontée à une situation de stagflation bien embarrassante et inédite pour la BCE, qui serait ainsi contrainte de relever ses taux et mettre en péril une croissance déjà fragile afin de faire reculer l'inflation.

C. Un profil d'extinction de dette qui fait apparaître des paliers

Globalement, l'encours de dette de 101,33 M€ en 2025 décroît de façon linéaire. Il se réduit de 25 % en 4,5 ans et de 50 % sur 9 ans.



NB : Ce graphique n'intègre pas les emprunts nécessaires au financement des investissements futurs, notamment ceux de 2025.

On observe en revanche des paliers selon les différents budgets. L'annuité du budget principal décroît ainsi significativement à compter de 2034, le BA transports à compter de 2027, le BA Assainissement à compter de 2028 et le BA Eau Potable à compter de 2039.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025



D. Impact budgétaire de la dette en 2025

Le volume d'emprunt réalisé est passé de 13,3 M€ en 2022 à 7 M€ en 2023 puis à 6 M€ en 2024. L'annuité de la dette pour 2025 (hors emprunts nouveaux) est estimée à 10,08 M€ (7,47 M€ de remboursement du capital et 2,61 M€ d'intérêts) en baisse de 6 % par rapport au BP 2024. La réduction des annuités se constate sur l'ensemble des budgets sous l'effet de l'anticipation de la baisse des taux et de réalisations d'emprunts maîtrisées.

(hors ICNE)	BP 2024			OB 2025			Ecart BP 2024 → OB 2025		
	Intérêts	Capital	Annuité	Intérêts	Capital	Annuité	Intérêts	Capital	Annuité
B. Principal	1 573 792	3 843 000	5 416 792	1 389 500	3 800 000	5 189 500	-184 292	-43 000	-227 292
BA Transports	665 183	1 710 000	2 375 183	570 000	1 600 000	2 170 000	-95 183	-110 000	-205 183
BA Assainissement	624 057	1 950 000	2 574 057	533 000	1 870 000	2 403 000	-91 057	-80 000	-171 057
BA Eau Potable	92 158	260 000	352 158	120 000	195 000	315 000	27 842	-65 000	-37 158
TOTAL	2 955 191	7 763 000	10 718 191	2 612 500	7 465 000	10 077 500	-342 691	-298 000	-640 691
Evolution				-12%	-4%	-6%			
Ecart				-342 691	-298 000	-640 691			

A ces montants viendront s'ajouter sur chaque budget une enveloppe prévisionnelle relative aux intérêts courus non échus (ICNE).

E. Evolution de la dette en 2025.

L'estimation du besoin d'emprunt de 2025 par budget dépendra naturellement du niveau de réalisation des dépenses d'investissement.

► Au vu de l'ensemble de ces éléments, l'agglomération devra s'endetter en 2025 pour le financement de son programme d'investissement qui reste soutenu.

► Son évolution ultérieure dépendra entre autres de la capacité de la collectivité à dégager une épargne brute suffisante, dont les paramètres de la formation sont multiples (dotations, fiscalité et recettes des services d'une part, dépenses globales de fonctionnement d'autre part).

En 2025, le recours à l'emprunt devra veiller à maintenir le ratio taux fixe / taux variable dans la limite des propositions actuelles et un niveau de sécurité élevé des nouveaux emprunts au regard de la charte Gissler.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

2.3 Le pilotage de la masse salariale

A – Structure des effectifs

Au 1^{er} janvier 2025, les effectifs globaux de GrandAngoulême s'élèvent à 785,23 Equivalent Temps Plein (756 à temps complet et 29,23 à temps non complet).

En 2024, ils ont progressé sur l'ensemble des budgets de 25,53 postes

Dont :

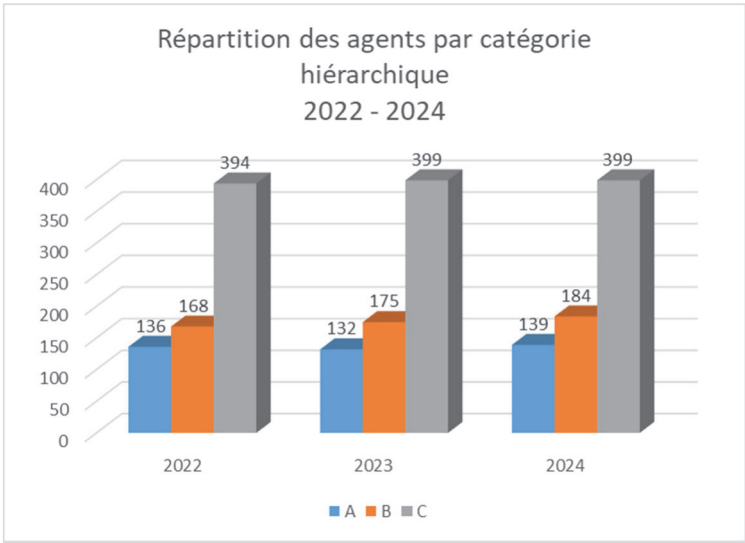
- **3 postes au budget annexe de l'assainissement** avec notamment la reprise en régie de l'assainissement suite à la fin de la DSP avec Véolia
- **4 postes au budget des déchets ménagers** pour la collecte des bio-déchets et le renfort de la brigade de remplacement (pérennisation de postes contractuels)
- **1 poste au budget annexe des transports** pour le suivi des projets et chantiers du BHNS
- **17 postes au budget principal** dont :
 - 3 postes à l'habitat dans le cadre de la politique portée par GrandAngoulême Habitat et soutenue par France Rénov.
 - 3 postes pour la direction de l'achat suite à la création d'un service commun de l'achat avec la Ville d'Angoulême et de la centrale Grap. Ces postes sont financés en partie par la ville et le montant des adhésions à la centrale
 - 1 poste d'adjoint responsable technique à Nautilus
 - 1 poste de manager du commerce
 - 2 postes de chargé de communication auprès des usagers
 - 1 chef de projet développement urbain et social (égalité F/H)
 - 1 chef de mission biodiversité (transformation d'un contrat de projet de 2 ans)
 - 1 technicien infrastructure et réseau au service commun avec la Ville d'Angoulême
 - 2 postes à la DRH pour accompagner la progression des effectifs dans la gestion des carrières et la démarche de prévention d'usure professionnel
 - 1 poste chargé de mission charte du management et à l'appui managérial
 - 1 poste non permanent contrat de projet de 2 ans pour le projet de Marché d'intérêt local

Au 1^{er} janvier, 721 postes étaient pourvus.

	POSTES CREEES			POSTES POURVUS				POSTES VACANTS	
	Temps complet	Temps non complet	TOTAL	Titulaires	Non titulaires	Non permanents	TOTAL		dont gelés
Catégorie A	144	4,75	148,75	94,25	39,2	3,8	137,25	11,5	1
<i>rappel janvier 2024</i>	138	4,59	142,59	93,6	36,19	2,6	132,39	10,2	2
Catégorie B	194	6,5	200,5	141,8	41,2	0	183	17,5	8,5
<i>rappel janvier 2024</i>	179	7,05	186,05	140,2	32,35	0	172,55	13,5	5
Catégorie C	417	17,43	434,43	392,86	7	0	399,86	34,57	16,57
<i>rappel janvier 2024</i>	410	19,51	429,51	394,44	4	0	398,44	31,07	16,57
Emplois hors catégorie	1	0,55	1,55	0	1	0,55	1,55	0	0
<i>rappel janvier 2024</i>	1	0,55	1,55	0	1	0,55	1,55	0	0
TOTAL	756	29,23	785,23	628,91	88,4	4,35	721,66	63,6	26,07
<i>rappel janvier 2024</i>	728	31,7	759,70	620,07	72,5	8	700,57	43	19
<i>variation</i>	28	-2,47	↑25,53	8,84	15,9	-3,65	↑21,09	↑20,6	7,07

B - Répartition des agents sur emploi permanent rémunérés au 31/12, par statut et catégorie hiérarchique

STATUT / CATEGORIE	2022				2023				2024			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Fonctionnaires	96	139	386	621	91	136	394	621	99	138	388	625
Contractuels sur emplois permanents	40	29	8	77	41	39	5	85	40	46	11	97
TOTAL	136	168	394	698	132	175	399	706	139	184	399	722

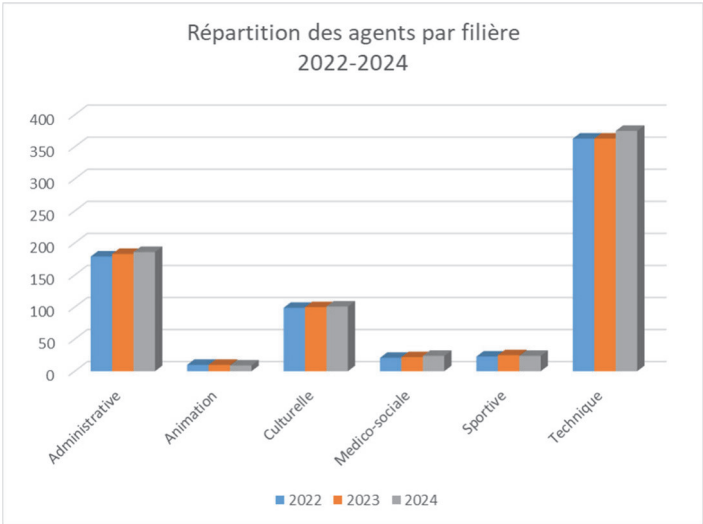


Les taux de variation sont de :

- **+ 2,3 % entre 2023 et 2024 sur la totalité des effectifs**, après + 1,1 % entre 2022 et 2023 et + 2,5 % entre 2021 et 2022.
- **+ 5,3 % entre 2023 et 2024 pour les agents de catégorie A**, après – 2,9 % entre 2022 et 2023 et + 6,3 % entre 2021 et 2022,
- **+ 5,1 % entre 2023 et 2024 pour les agents de catégorie B**, après + 4,2 % entre 2022 et 2023 et + 7,7 % entre 2021 et 2022,
- **+ 0,0 % entre 2023 et 2024 pour les agents de catégorie C**, après + 1,3 % entre 2022 et 2023 et - 0,8 % entre 2021 et 2022.

Les effectifs rémunérés apparaissent en progression en 2024, une partie des postes

C - Répartition des agents sur emploi permanent rémunérés au 31/12, par filière



Les taux de variation sont de :

- **+ 1,6 % entre 2023 et 2024 pour la filière administrative**, après + 2,2 % entre 2022 et 2023 et + 3,5 % entre 2021 et 2022.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

- **- 11,1 % entre 2023 et 2024** pour la filière animation, après + 0,0 % entre 2022 et 2023 et + 66,7 % entre 2021 et 2022.
- **+ 1,0 % entre 2023 et 2024** pour la filière culturelle, après + 1,0 % entre 2022 et 2023 et + 2,1 % entre 2021 et 2022.
- **+ 8,3 % entre 2023 et 2024** pour la filière médico-sociale, après + 4,5 % entre 2022 et 2023 et - 4,5 % entre 2021 et 2022.
- **- 4,2 % entre 2023 et 2024** pour la filière sportive, après + 8,7 % entre 2022 et 2023 et + 9,5 % entre 2021 et 2022.
- **+ 3,2 % entre 2023 et 2024** pour la filière technique, après + 0,0 % entre 2022 et 2023 et + 0,6 % entre 2021 et 2022.

D – Dépenses de personnel 2022-2024 détaillées et prévisions pour 2025

Année	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (BP)	2024 (CAp)	OB 2025 (Prévisions)
Total chapitre 012 tous budgets confondus ⁽¹⁾	35 314 K€	37 649 K€	39 490 K€	38 468 K€	41 423 K€
Dont ⁽²⁾ :					
Traitement indiciaire brut	18 694 K€	19 831 K€	21 565 K€	20 695 K€	22 183 K€
Régime indemnitaire / indemnités	4 384 K€	4 841 K€	4 773 K€	5 423 K€	5 600 K€
Nouvelle Bonification Indiciaire	152 K€	145 K€	145 K€	140 K€	142 K€
Heures supplémentaires et d'astreintes	617 K€	641 K€	600 K€	695 K€	667 K€
Total TI/RI/NBI/HS	23 846 K€	25 458 K€	27 081 K€	26 953 K€	28 592 K€

⁽¹⁾ Budget principal et budgets annexes, réalisé (sauf 2024, budgets primitif et réalisé prévisionnel, et 2025, prévisions)

⁽²⁾ hors charges patronales.

La variation du chapitre 012 liée aux dépenses de personnel (masse salariale) s'est élevée :

- entre 2022 et 2023 de + 6,6 %, hausse en partie imputable aux revalorisations consécutives du SMIC et de la valeur du point d'indice et de l'octroi de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat fin 2023 sur la base de 50 % des plafonds de l'Etat.
- Entre 2023 et 2024, + 6,1 % de BP à BP et au final + 2,2% de BP à CA prévisionnel. En effet, l'augmentation des dépenses initialement prévue entre 2023 et 2024 s'est avérée moindre qu'anticipée, principalement du fait des retards de recrutement sur des postes vacants ou créés récemment et sur une mise en œuvre plus tardive que prévue initialement du nouveau régime indemnitaire. Selon les budgets, ces non-dépenses ont entraîné une sous-consommation plus ou moins importante des crédits votés. Tous budgets confondus, les crédits ont été consommés à hauteur de 97,4 % (97,2 % au budget principal).

En 2025, la hausse prévisionnelle serait de + 3,7 % par rapport au BP 2024 et de + 7,7 % par rapport au CA prévisionnel en raison notamment :

- ✓ du **GVT** (« glissement-vieillesse-technicité », correspondant aux évolutions de rémunération des agents) (+ **0,6 %** par rapport au budget primitif 2024),
- ✓ de l'**effet « année pleine » de la révision du RIFSEEP** (+ **1,4 %**),
- ✓ des **effets « année pleine » des recrutements** sur postes vacants ou créés en 2024 (+ **1,4 %**),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

- ✓ des **hausse de cotisation CNRACL** de +3 % pour 2025 (+ **1,8 %**). Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe ainsi à 34,65 % et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.

A ces sommes pourraient s'ajouter, après arbitrage :

- Les propositions de créations de postes ou de pérennisation de contractuels sur postes non permanents (+ **1,7 %**, à 677 K€)
- Les nouvelles demandes d'inscriptions de crédits de contractuels remplaçants ou de renforts (+ **0,7 %**, à 271 K€)

La part versée au titre du **traitement indiciaire** (pour les titulaires, stagiaires, contractuels sur poste permanent et non permanent) représente :

en 2023 : 52,9 % des crédits inscrits au chapitre 012
en 2024 : 53,8 % (CA prévisionnel)
en 2025 : 53,6 % (prévisions)

La part du traitement dans l'ensemble des crédits du chapitre 012, qui progressait régulièrement ces dernières années au gré des revalorisations successives du SMIC ou de la valeur du point d'indice, ne refluerait que légèrement, ce malgré la révision du RIFSEEP et la hausse des cotisations employeurs (ce qui a augmenté la part de cette dépense dans l'ensemble des crédits du chapitre 012).

La part versée au titre du **régime indemnitaire**, des primes de fonction et autres indemnités diverses, représente :

en 2023 : 12,9 % des crédits inscrits au chapitre 012
en 2024 : 12,5 % (CA prévisionnel)
en 2025 : 12,8 % (prévisions)

Après avoir régulièrement progressé depuis la mise en place du RIFSEEP en 2021, la part du régime indemnitaire dans l'ensemble des crédits du chapitre 012 redescend depuis 2023, sous la double influence de la revalorisation du point d'indice ou du SMIC et de la hausse des cotisations employeur.

La part versée au titre de la **NBI (nouvelle bonification indiciaire)** est de :

en 2023 : 0,4 % des crédits inscrits au chapitre 012
en 2024 : 0,4 % (CA prévisionnel)
en 2025 : 0,3 % (prévisions)

Elle est restée longtemps stable, les conditions d'octroi et le nombre de bénéficiaires n'ayant pas beaucoup évolué ces dernières années. Elle pourrait légèrement baisser en 2025, du fait de la hausse des cotisations employeurs.

La part versée au titre des **heures supplémentaires, complémentaires et d'astreintes** représente :

en 2023 : 1,7 % des crédits inscrits au chapitre 012
en 2024 : 1,8 % (CA prévisionnel)
en 2025 : 1,6 % (prévisions)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

Elle reste à peu près stable depuis 2021, oscillant entre 1,66 % et 1,80 % du total des dépenses de charges de personnel.

Au total, les prévisions liées à la masse salariale devraient s’approcher de 41,5 millions pour l’ensemble des budgets, en hausse de 4,8 % par rapport au BP 2024 et répartis comme suit :

	BP 2024	OB 2025	
BA ASSAINISSEMENT	2 997 100,00	3 319 480,00 €	10,76%
BA ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	251 600,00	267 600,00 €	6,36%
BA DECHETS MENAGERS	9 419 000,00	9 762 364,00 €	3,65%
BA EAU POTABLE	267 500,00	283 000,00 €	5,79%
BA ESPACE CARAT	547 100,00	506 500,00 €	-7,42%
BA TRANSPORTS	728 000,00	784 500,00 €	7,76%
BUDGET PRINCIPAL	25 316 904,00	26 499 479,00 €	4,67%
Total	39 527 204,00	41 422 923,00	4,80%
		1 895 719,00	

En annexe figurent différents éléments relatifs aux avantages en nature consentis, à la durée du temps de travail et la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

2.4 Les engagements pluriannuels

La plus grande partie des investissements est désormais gérée en Autorisations de programme / Crédits de paiement (AP/CP), avec une programmation s’étalant jusqu’en 2027.

Cette programmation pluriannuelle votée, tous budgets confondus, nécessite l’inscription de crédits de paiement de 98,8 M€ sur la période 2025-2028, dont 57,6 % relèvent du budget principal, 17,8 % du budget transports, 13,2 % du budget déchets, 8,6 % du budget assainissement et 2,8 % du budget eau potable.

GESTION EN APCP	Montant des AP 2024	Réalisé au 31/12/2024	Reste à réaliser des AP votées
PPI - Budget principal	159 607,56 K€	██████████,35 K€	56 870,20 K€
PPI - Budget Annexe Transports	██████████	88 701,86 K€	17 536,21 K€
PPI - Budget Annexe Déchets Ménagers	██████████	5 017,40 K€	13 073,16 K€
PPI - Budget Annexe Assainissement	██████████	4 389,63 K€	8 525,59 K€
PPI - Budget Annexe Eau Potable	██████████	29 767,33 K€	2 774,93 K€
	329 393,66 K€	230 613,56 K€	98 780,09 K€

A fin 2024, le stock d’Autorisations de programme s’élève à 329,4 M€, dont 230,6 M€ ont été réalisés, soit 70 %.

Les restes à réaliser représentent environ 98,8 M€.

Les demandes de modifications d’AP existantes seraient de – 27 K€.

De nouvelles AP seraient proposées pour 7,3 M€, dont 6,5 M€ au Budget principal, 0,06 M€ pour le budget Transports et 0,77 M€ pour le budget Eau Potable.

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

GESTION EN APCP	Montant des AP 2024	pCFU 2024	Réalisé au 31/12/2024	Reste à réaliser des AP votées	Modifications sur AP existantes	Nouvelles AP	Total des modifications d'AP	Nouveau montant des AP
PPI - Budget principal	159 607,56 K€	1 K€	102 737,35 K€		- 474,75 K€	6 500,00 K€	25 K€	165 632,81 K€
PPI - Budget Annexe Transports		2 400,92 K€	88 701,86 K€	21 K€	- 2,62 K€		57,38 K€	106 295,45 K€
PPI - Budget Annexe Déchets Ménagers		1 015,89 K€		13 073,16 K€			0,00 K€	090,55 K€
PPI - Budget Annexe Assainissement		2 375,40 K€		8 525,59 K€	450,00 K€			13 365,22 K€
PPI - Budget Annexe Eau Potable		2 746,92 K€	29 767,33 K€	74,93 K€		770,00 K€		33 312,26 K€
	329 393,66 K€	17 531,05 K€	230 613,56 K€	98 780,09 K€	- 27,37 K€	7 330,00 K€	7 302,63 K€	336 696,29 K€

Si les modifications et créations d'AP demandées étaient validées en l'état, 106,1 K€ resteraient à réaliser :

GESTION EN APCP	Nouveau montant des AP	Réalisé au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028 et s.
PPI - Budget principal	165 632,81 K€	35 K€	18 446,64 K€		13 593,95 K€	7 193,02 K€
PPI - Budget Annexe Transports		88 701,86 K€	10 162,92 K€	K€	744,32 K€	
PPI - Budget Annexe Déchets Ménagers		5 017,40 K€		6 598,60 K€	280,00 K€	K€
PPI - Budget Annexe Assainissement		4 389,63 K€		3 032,58 K€	3 392,59 K€	
PPI - Budget Annexe Eau Potable		29 767,33 K€	2 289,81 K€	5,12 K€	200,00 K€	
	336 696,29 K€	230 613,56 K€	39 578,05 K€	41 034,49 K€	86 K€	7 259,33 K€

Ce montant de 106,1 K€ de restes à réaliser représente, sur la base des consommations de CP en 2024, l'équivalent de 6 années de programme.

Afin de ne pas alourdir le stock d'autorisations de programme (AP), il conviendra de veiller à ne pas ouvrir plus d'AP en montant que la réalisation annuelle de crédits de paiement (CP).

Les propositions actuelles vont en ce sens, avec des ouvertures à hauteur de 7,3 M€ tous budgets confondus pour une réalisation en 2024 de 17,5 K€, permettant à la collectivité de diminuer le reste à réaliser de près de 10 M€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-2000/182/-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

3. Orientations budgétaires pour 2025 : une stratégie budgétaire au service du projet de territoire

Pilier 1 - Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de ses communes

En matière de cohésion sociale et territoriale, l'ambition de la collectivité est d'initier des actions spécifiquement destinées à certains types de publics, les plus vulnérables, pour construire une politique publique plus inclusive.

101 - Le numérique pour tous comme ressource

Aménager le territoire pour que tous les habitants aient accès à la fibre

Le territoire de Grand Angoulême a fait l'objet d'un déploiement différencié en fonction des communes et de l'historique des projets de développement. Ainsi, sur le territoire des 16 communes de l'ex agglomération de GrandAngoulême, à l'exception de Mornac, le déploiement du Très haut débit est réalisé par l'opérateur Orange qui a répondu à un AMII auprès de l'Etat en 2024. Pour les 23 communes hors zone AMII, GrandAngoulême a décidé en 2018 de rejoindre le programme porté par Charente Numérique de déploiement d'un réseau départemental de communications électroniques à très haut débit utilisant la technologie FTTH. Il s'agit de la création d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP), Charente Numérique assurant la construction du réseau, l'entretien et la maintenance.

Sur les 22 communes concernées, compte tenu d'une opération de Montée en Débit précédemment réalisée dans le cadre d'une opération portée par le SDEG améliorant sensiblement le débit d'environ 6 900 lignes téléphoniques, le déploiement du FTTH sur la communauté d'agglomération était initialement prévu en deux phases : une phase 1 pour les zones mal desservies et une phase 2 pour les zones spécifiques ayant bénéficié d'une montée en débit.

Fin 2022, alors que la phase 1 était en cours, le syndicat a informé l'agglomération qu'il n'était plus en capacité de déployer la phase 2 dans des conditions équilibrées, le modèle économique du RIP ayant évolué. Ainsi, le conseil communautaire a décidé d'accepter la proposition d'Orange de déployer la fibre optique FTTH sur ses fonds propres pour les parties des 17 communes de GrandAngoulême n'ayant pas encore fait l'objet de programme de déploiement à travers une Convention de Programmation et de Suivi de Déploiement.

Alors que 2025 aurait dû voir l'aboutissement de la phase 1 menée par Charente Numérique, ce dernier a alerté ses membres d'importantes difficultés de trésorerie en lien avec un surcoût de 20 millions € du programme de déploiement s'expliquant par le nombre de prises supplémentaires souhaitées par les élus locaux (+945 concernant notre territoire), l'inflation, les frais collatéraux de la période COVID et le coût élevé des prises isolées.

Alors que la participation annuelle de GrandAngoulême s'élevait à 99 K€ par an correspondant au remboursement d'un emprunt réalisé par Charente Numérique, le syndicat a sollicité de l'ensemble des EPCI une revalorisation de leur participation financière. Compte tenu de la quote-part de GrandAngoulême, l'effort supplémentaire serait de 25 K€ par an sur une durée de 20 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Faciliter l'accès aux services de la collectivité grâce au numérique

La cyberattaque subie à l'été 2023 a retardé la mise en œuvre du schéma du numérique qui prévoit le développement de différents services numériques à la population dans le cadre de la e - administration.

2025 sera ainsi une année de redémarrage du schéma avec la reprise d'un certain nombre de projets comme celui de création d'un outil de dépôt et de gestion centralisé des demandes d'aides et de subventions des administrés et des partenaires ou celui d'un outil de gestion de la relation aux administrés.

Accompagner les publics à l'usage des services numériques

Pour autant, l'agglomération se devra d'être vigilante à rendre le numérique accessible à tous et à transmettre les compétences nécessaires. Des partenariats avec des associations locales s'engageant en faveur de l'inclusion numérique seront poursuivis. Budget prévisionnel : 6 K€

102- Pour les familles et les enfants, un égal accès aux services de proximité

Coordonner la politique Enfance-Jeunesse

Au terme d'une 2^{ème} année de mise en place, le **Service Accompagnement Santé Partagé (ASP)** est une prestation appréciée des communes et le budget prendra en compte un élargissement du service pour satisfaire des demandes communales supplémentaires.

Par ailleurs, GrandAngoulême poursuivra son accompagnement aux projets des communes :

- A l'écoute des projets communaux (Petite Enfance/ Enfance-Jeunesse), en partenariat avec la CAF pour un travail de facilitation ;
- Suivi du Fonds de Concours structures Petite Enfance, mis en place en 2024, pour le maintien et l'amélioration de l'offre d'accueil 0-3 ans : projet financé en 2024 -crèche de Ruelle- pour 288 150 €, 3 projets seront proposés pour 2025 pour un montant d'environ 50 000 €.

Elaborer et décliner une offre de service innovante et adaptée

Pour 2025, les actions du service Enfance Jeunesse s'articuleront :

- ❖ dans le cadre général de **mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale** entre GrandAngoulême et la CAF renouvelée en 2025 autour d'un périmètre d'actions élargi comprenant 30 fiches action, avec la volonté de développer notamment le soutien à la parentalité.
- ❖ Autour de la **poursuite des partenariats en matière de jeunesse** (renouvellement convention triennale CIJ, préparation renouvellement convention Effervescentre).

Ainsi, les orientations budgétaires 2025 traduiront la volonté de travailler sur :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

- ❖ **la tension de l'offre d'accueil pour améliorer l'attractivité du territoire en lien avec le** Schéma Départemental des Services aux Familles et à l'écoute des sollicitations des entreprises du territoire/ besoins de places ;
- ❖ **La couverture territoriale inégale des RPE** (Relais Petite Enfance) : des zones blanches sont identifiées, avec une réflexion sur une éventuelle prise de compétence par GA : suite aux réflexions suscitées par le SPPE (Service Public de la Petite Enfance) et en lien avec le travail du Groupe de travail Enfance Jeunesse, il pourrait être proposé un accompagnement par une étude d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage portant sur l'analyse des besoins et le dimensionnement des services à apporter aux familles afin que le territoire soit mieux couvert
- ❖ La poursuite en 2025 de l'expérimentation concernant l'utilisation de couches compostables à la crèche des Poussins, comme sur la ville d'Angoulême.
- ❖ **La valorisation du métier Assistantes Maternelles par la** poursuite du partenariat avec pôle Emploi + Salon Direction Emploi pour la promotion des métiers de la Petite Enfance ;
- ❖ le lien avec bailleurs sociaux pour faciliter l'accès au logement des Assistantes Maternelles et la reconduction de la 5^{ème} journée des Assistantes Maternelles en Novembre 2025.
- ❖ La poursuite du projet « mon centre de loisirs est une école d'art », en lien avec l'école d'art sur Dirac et d'autres partenaires du territoire ;
- ❖ la valorisation de l'accueil des jeunes et le projet pédagogique spécifique du secteur via une prestation renforcée de la CAF « PS Ados » (recette supplémentaire).
- ❖ **La poursuite du travail partenarial avec EFFERVESCENTRE** sur la qualité de l'accueil et l'état des lieux des participations communales, en lien avec les communes.
- ❖ **L'accompagnement vers le métier d'animateur par** le lancement d'actions coordonnées pour la présentation du métier d'animateur dans les lycées et auprès des jeunes et la promotion du métier/ levier du financement BAFA
- ❖ **Le soutien aux acteurs de la Jeunesse grâce à la** 3^{ème} édition du Forum des Partenaires Jeunesse le 20 Mars 2025, l'animation de la coordination GA interne pour les actions à destination des jeunes et le maintien du soutien aux acteurs de la politique Jeunesse (FCOL; CIJ).

Le budget 2025 devrait enregistrer une augmentation notable des recettes dans la continuité de 2024 : + 70 K€, liées à l'augmentation de fréquentation de la crèche (nombre d'heures de contrats plus importantes) et à l'ALSH (fréquentation en hausse suite à l'augmentation du nombre de places), qui génèrent une augmentation du volume des participations familiales et des prestations CAF.

103 - Un habitat accessible, adapté et économe en énergie

Soutenir les publics les plus fragiles

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'habitat indigne et le déploiement du Permis de Louer sur les communes volontaires du territoire, GrandAngoulême poursuivra son soutien au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Charente Solidarités.

En 2025, le budget traduira les impacts du pacte territorial :

- ❖ la participation annuelle au fonctionnement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) enregistrera une revalorisation de 3 K€ dans le cadre du pacte territorial
- ❖ les crédits inscrits au titre du marché passé avec Soliha :
 - au titre de l'AMO PIG et de l'OPAH RU multi sites qui enregistrera une hausse liée à la revalorisation du coût des dossiers par l'Anah (intégration du dispositif Mon Accompagnateur Rénov avec un passage de 750 € à 2000 € pour les dossiers énergie et 750 € à 1300 € pour l'adaptation, auquel s'ajoute le paiement des visites sans suite à l'opérateur). Une recette à hauteur de 80% est attendue.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-ML

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

- De l'animation de l'OPAH RU multi sites (50% de recettes)

Soutenir la production et la réhabilitation de logements locatifs publics

En investissement, seront inscrits les crédits de paiement nécessaires à la réalisation des différentes autorisations de programme du PLH 2017-2020, de la période transitoire 2019-2020 et du PLH 2020-2025 au titre de :

- la production nouvelle de logements sociaux
- la réhabilitation du parc public
- des travaux des particuliers (rénovation énergétique, adaptation, insalubrité) dans le cadre du PIG communautaire, de l'OPAH RU multi-sites et de l'OPAH RU d'Angoulême
- des pass investissement et accession
- de la réhabilitation Bel Air Grand Font hors maquette ANRU

Le bilan à mi-parcours du PLH fait un état des lieux de la consommation des enveloppes et de l'atteinte des objectifs de production et de réhabilitation. **GrandAngoulême aux côté des bailleurs et de ses communes souhaite poursuivre sa politique de soutien au logement et accompagner les besoins des populations dans un contexte de crise et de tension.**

Sur la production nouvelle de logements sociaux,

L'objectif du PLH était une production de 1014 PLAI et PLUS. Ce taux est atteint à 71 % à mi-parcours. Le croisement des projets remontés des bailleurs et des communes fait apparaître un besoin de 2,5 M€ supplémentaires pour couvrir les années restantes du PLH ce qui correspond à 418 Logements Locatifs Sociaux (LLS). En effet, on constate une pression sur la demande de LLS en forte hausse (4,38 demandes pour 1 attribution en 2023 contre 2 en 2019). La moyenne de production sur l'agglomération est d'environ 135 LLS par an pour répondre à la demande depuis le Covid. Une tension comparable est également constatée dans les agglomérations tendues pour l'accession à la propriété. Enfin, il convient d'accompagner la loi SRU ainsi que des projets dédiés à des publics spécifiques pour qui le logement privé est inaccessible (trouble psy notamment).

Aussi, le BP 2025 pourrait proposer une augmentation d'AP de 3 M€ au titre du soutien à la production nouvelle.

Sur la réhabilitation du parc public,

Les bailleurs ont fait remonter un besoin sur les 3 prochaines années estimé à 410 logements, or seuls 80 peuvent être financés sur les crédits restants. Il existe en effet un nombre important de logements en QPV n'ayant pas bénéficié de l'ORU (ex de champs de manœuvre avec 200 LLS pour Noalis). Ainsi, sur la base d'un besoin de 330 LLS, un complément l'AP de 1,3 M€ serait nécessaire, complété de 0,2 K€ pour le bonus Bâtiment Basse Consommation en réponse à l'ambition du plan climat énergie.

Aussi, le BP 2025 pourrait proposer une augmentation d'AP de 1,5 M€ au titre de la réhabilitation du parc public.

Opération de Renouvellement Urbain

L'Opération de Renouvellement Urbain de Bel-Air Grand-Font et de l'Etang des Moines poursuit sa montée en puissance. En matière d'Habitat, 53 % des opérations de reconstitution ORU hors site sont en cours de travaux entre 2024 et 2025. En 2025, cinq d'entre elles devraient être livrées. Les

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

opérations de réhabilitations vont également s'intensifier sur les deux prochaines années pour les 3 bailleurs maîtres d'ouvrage de l'ORU.

Il faut également noter la poursuite des démolitions sur chacun des quartiers.

Enfin, avec l'arrivée de la nouvelle chargée de mission développement social urbain et avec la stabilisation des deux projets urbains de Bel Air – Grand Font et de l'Étang des Moines, **la mission ORU va pouvoir se remobiliser sur les aspects d'accompagnement auprès des habitants et des maîtres d'ouvrage notamment en matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.**

104 - La politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » comporte un objectif global de cohésion sociale, dont la culture est un vecteur essentiel. Pour répondre à cette ambition, plusieurs priorités ont été définies dans le projet de développement culturel adopté en janvier 2023 :

- La lecture comme facteur d'inclusion et d'équité des chances pour la jeunesse et la toute petite enfance
- La nature comme territoire d'expression artistique et d'engagements écoresponsables
- La solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles
- L'enseignement et l'éducation artistique : facteur d'émancipation de la personne et du citoyen
- La politique de l'image, un enjeu de démocratisation.

Dans le droit fil de ces priorités, le nouveau schéma de diffusion artistique a été mis en œuvre sur l'ensemble des communes à travers une édition plébiscitée des « Soirs bleus » qui a rassemblé près de 25 000 spectateurs dans les 38 communes, les PEAC (sous label territoire 100% EAC) ont été encore renforcés avec 51 partenaires, de premiers itinéraires du Sentier métropolitain ont été dévoilés au public avec succès.

Le service Pays d'art et d'histoire a obtenu à l'unanimité le renouvellement et l'extension du label aux 38 communes.

Les assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui vont guider les projets phares de l'Alpha et de son réseau de lecture publique ont été mises en œuvre, de même que **l'étude visant à fédérer et accompagner les lieux et équipements culturels de l'agglomération dans la transition écologique.**

Enfin, de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs ont été préparées avec les opérateurs culturels majeurs du territoire dans le domaine de l'image, le FIBD et la CIBDI, afin de renforcer l'ancrage de leurs actions en lien avec les acteurs et habitants du territoire et la politique culturelle de GrandAngoulême. Sont également intégrées les priorités liées à la transition écologique et aux grands événements de l'année correspondant à des réalisations importantes du mandat : inauguration du Sentier métropolitain, célébration des 10 ans de l'Alpha.

BUDGET DIRECTION CULTURE

L'année 2024 a vu se déployer la nouvelle formule des **Soirs bleus** avec des dotations augmentées aux communes pour davantage de spectacles programmés, et prolongés par de premières résidences sur le territoire en lien avec des **Parcours d'éducation artistique et culturelle** renforcés. Dans le cadre du **Sentier métropolitain**, un troisième appel à projets artistiques a été mis en œuvre et un premier itinéraire dévoilé au public. Le projet pluriannuel des « **Fantômes** » de GrandAngoulême a été finalisé, dotant les 38 communes de leurs emblèmes illustrés et portés en réalité augmentée. Au titre de la politique de l'Image, GrandAngoulême a soutenu le projet innovant de la première « **Webtoon Academy** » (manga en ligne, d'origine coréenne) créée en Europe sur le territoire. Enfin, la première étude globale dédiée à la **transition écologique** dans les lieux et activités culturels du territoire est lancée en cette fin d'année.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

Orientations 2025 :

Sont envisagées à ce stade, les orientations suivantes :

- Suite de **l'étude transition écologique** dans les activités et établissements culturels du territoire, menée entre 2024 et 2025.
- **Inauguration** en mai 2025 du **sentier métropolitain** et passage à une nouvelle organisation et financement, en-dehors du projet européen Hub-In qui s'achève fin février 2025. Les actions 2025 liées à l'inauguration (18 700 €) sont financées à 90% sur la réaffectation de l'enveloppe annuelle de 17 000 € qui était dédiée depuis 2020 au projet « Fantômes ».
- **Reconduction des programmes Soirs bleus, PEAC et GIP culture** à moyens constants (respectivement pour 140 K€, 87 K€ et 10 K€).
- **Reconduction du fonds de concours Culture** (75 K€)

Développer la lecture chez les plus jeunes

L'ALPHA :

Malgré l'impact important en 2024 de la cyberattaque sur un tel équipement, la médiathèque l'Alpha a pu maintenir l'offre de service de lecture publique et un programme d'actions culturelles à la hauteur des attentes du public, avec la réalisation de près de 200 animations publiques et l'implication de 2 000 enfants qui ont bénéficié d'accueils de groupe (crèches, temps scolaires et périscolaires).

La lecture publique est une priorité politique du projet culturel de l'agglomération. L'année 2024 aura permis de structurer les orientations du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) sur trois niveaux :

- Le lancement de nouveaux projets et partenariats en hors les murs ou pour le développement social, l'inclusion numérique, l'éducation aux médias et l'action éducative ;
- La mise en œuvre d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour l'étude du réaménagement des espaces d'accueil de la médiathèque. Cette AMO aura permis de projeter des investissements de nature à accompagner différentes évolutions de l'offre de lecture publique en lien avec les priorités du projet de l'Alpha ;
- Le lancement du travail collectif d'écriture pour la déclinaison des feuilles de route du projet de service de l'Alpha dans un document cadre. Les orientations de ce Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social se déclinent en 6 axes de développement pour 4 ans de 2025 à 2028 :
 - o Une vocation sociale affirmée, une médiathèque accessible, inclusive, qui promeut la diversité culturelle
 - o Un lieu d'apprentissage qui propose des parcours éducatifs, des programmes d'éveil culturel et d'accompagnement à la parentalité
 - o Une offre de services et d'usages culturels co-construits dans l'esprit d'une bibliothèque « troisième lieu »
 - o Une médiathèque écoresponsable et positionnée face aux enjeux de société
 - o Une diversité d'espaces, de mondes, d'expériences culturelles
 - o Une offre de lecture publique déployée sur le territoire.

Actions nouvelles en fonctionnement :

Célébration des 10 ans de l'Alpha en 2025, dans le cadre de l'événement *L'Alphabulleuse* fin septembre. Un budget supplémentaire de 7 000 € dédié à cet événement permettra de signifier la portée de cette date symbolique pour cet équipement emblématique de GrandAngoulême. Un budget supplémentaire est également proposé sur le budget de la direction de la communication (+ 3 000 €).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Utiliser la nature comme espace d'expression artistique

GrandAngoulême s'est engagé dans un projet de coopération, financé par l'Union Européenne intitulé « Hubs of innovation » ou « Hub In », au côté de sept autres villes européennes. Ce projet, **le sentier métropolitain**, vise à contribuer à la transformation et à la régénération des aires urbaines historiques, tout en préservant l'identité culturelle et sociale de chaque territoire, ainsi que l'environnement.

Après la réalisation en 2024 de deux nouveaux appels à projets artistiques, d'un événement pour dévoiler au public de premières parties du tracé et sa consolidation avec les communes, ainsi que de l'étude de la liaison pédestre de l'ensemble des 38 communes au Sentier, l'année 2025 verra la clôture financière du projet européen Hub-In à fin février, avant la livraison en mai du Sentier métropolitain en tant que nouvel équipement communautaire.

Assurer une solidarité territoriale fondée sur la décentralisation et la coopération

RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE :

La volonté de GrandAngoulême est de franchir une nouvelle étape dans le développement du réseau des médiathèques en l'étendant graduellement à l'ensemble de l'agglomération pour répondre aux besoins de services mutualisés structurants pour la population.

L'année 2024 a permis d'engager la mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture sur la période 2024-2026, comprenant le financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage permettant de réaliser un diagnostic afin de définir le nouveau schéma de développement de lecture publique. Des actions culturelles ont permis dans le même temps de structurer et de rendre visible cette dynamique.

Le budget 2025 permettra de consolider cette perspective d'extension avec l'installation du logiciel de bibliothèque commun Orphée -SIGB- dans plusieurs bibliothèques du territoire non encore intégrées au réseau de GrandAngoulême. Ces projets informatiques avaient été freinés en 2024 suite à la cyberattaque et à la priorisation de la reconstruction informatique. Les actions de développement déjà lancées en 2024 se poursuivront, notamment du point de vue de l'action culturelle, de la communication et de la formation des professionnels et bénévoles.

POLITIQUE EVENEMENTIELLE :

Le service Culture mène une politique de diffusion culturelle de proximité sur le territoire afin d'apporter une offre culturelle de qualité et de fédérer les habitants, au cœur de chacune des 38 communes.

En 2024 le dispositif de diffusion artistique des **Soirs bleus** a ainsi été remanié pour réaliser ces objectifs en toute équité sur l'ensemble du territoire, avec une nouvelle formule renforcée en moyens attribués aux communes et prolongées par de premières résidences sur le territoire. 76 représentations sur les 38 communes ont rassemblé 24 700 spectateurs (contre 16 800 l'an dernier)

Devant ce plébiscite, le dispositif est reconduit à **enveloppe constante** (150 000 €), en affirmant toujours une articulation avec l'éducation artistique et culturelle dans les communes à travers un budget de 10 000 € fléchés sur des actions jeune public et intergénérationnelles. Les **Soirs bleus** ont également une fonction fédératrice qui permet de faire converger les actions menées notamment par Pays d'art et d'Histoire, le Conservatoire, le Sentier métropolitain ou encore la Nef.

Enfin, le projet pluriannuel des « **Fantômes** » de GrandAngoulême a été finalisé et sera inauguré début 2025. Le budget alloué à ce projet (17 000 €) est dès 2025 réaffecté à l'animation et à la commande artistique du **Sentier métropolitain**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Bilan 2024 :

En 2024, un nouveau fonds de concours a été lancé par GrandAngoulême pour aider les communes à restaurer leur patrimoine vernaculaire.

Le nombre et la fréquence des visites du Trésor de la Cathédrale ont été augmentés et une nouvelle offre d'ateliers pour les enfants créée, avec un total de 259 visites en 2024 (32 de plus qu'en 2023), intégrant davantage de créneaux pendant les vacances. Un « Focus » consacré à la restauration de la grille des Mérigots de L'Isle d'Espagnac a été édité, accompagné de médiations. Le travail sur le nouvel outil numérique « application smartphone et tablettes pour valoriser les 42 églises romanes du territoire » (livraison prévue en juillet 2025) a débuté durant l'été, suite à la passation du marché subséquent avec Adera-Archéovision. Enfin, le travail de renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire et d'extension du label aux 38 communes s'est poursuivi sur les 9 premiers mois de l'année, et le dossier réalisé a reçu un avis favorable à l'unanimité en Commission régionale des patrimoines et de l'architecture le 15 octobre 2024.

Orientations 2025 :

Le Budget 2025 devrait voir le budget augmenté de +10 K€ en avec la mise en œuvre de la nouvelle convention PAH étendue aux 38 communes mais sera plus que compensée par celle des recettes. Au-delà de la poursuite des actions récurrentes de valorisation et médiation du patrimoine de l'architecture, le budget 2025 traduira notamment l'édition de 2 focus, travail de recueil de mémoire (savoir-faire des tuiliers et logement social), l'augmentation des dépenses pour diversifier les formes de médiation (professeurs de yoga, artistes, vidéastes...), l'édition d'un flyer pour promouvoir les visites et ateliers enfants au Trésor de la cathédrale et insertions publicitaires en direction du grand public .

L'enseignement et l'éducation artistique : facteur d'émancipation de la personne et du citoyen

ECOLE D'ART :

Depuis 2024, l'école d'art met l'accent sur des projets artistiques en lien avec le territoire sous forme de restitutions, d'expositions et de rencontres dans l'espace public.

En 2023-2024, l'école d'art a proposé au public, sur les trois sites, 39 ateliers pour 503 élèves en pratiques amateurs, 30 workshops, 1 cursus post-bac agréé Ministère de la Culture (20 étudiants), ainsi que 15 interventions artistiques en milieu scolaire ou pour la petite enfance.

En 2024 a été initié un nouveau projet éducatif et intergénérationnel en milieu rural entre la direction de la culture et le service enfance jeunesse aux Ateliers de Dirac. Il est mené en transversalité par ALVEOLE et l'école d'art autour des pratiques artistiques destinées au jeune public et accueille les résidents de l'EHPAD Clairbois pour des pratiques artistiques.

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME

Le conservatoire Gabriel Fauré de GrandAngoulême a accueilli 1008 élèves en 2024 en musique, danse et théâtre. La mise en œuvre de cet enseignement se traduit par une action culturelle rayonnant sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, touchant pour l'année 2024 8 des 9 bassins de vie de GrandAngoulême et ayant attiré près de 11 600 spectateurs.

Cette mise en œuvre s'étend aussi dans le secteur scolaire : en partenariat étroit avec l'Éducation Nationale, près de 200 élèves sont accompagnés chaque semaine au sein de 5 orchestres et théâtre à l'école.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

L'année 2024 a également vu le début de la mise en œuvre du projet d'établissement 2022-2027 du conservatoire à travers la création d'un poste de musicien intervenant en milieu scolaire, qui a permis d'accompagner les équipes éducatives de 14 communes de GrandAngoulême et de toucher 310 enfants, et d'autre part l'augmentation de la capacité d'investissement du conservatoire en vue de rajeunir le parc instrumental mis à disposition des élèves.

Le budget 2025 devrait s'établir en stabilité malgré une augmentation de 6 % des coûts de la sécurisation du bâtiment.

En investissement, la réhabilitation technique du bâtiment est intégrée dans une opération dédiée. En 2024, une étude patrimoniale a eu lieu ainsi que la consultation de la maîtrise d'œuvre. En 2025, il y aura la poursuite de la maîtrise d'œuvre en attendant les choix techniques pour l'organisation des travaux.

SERVICE CULTURE :

Parcours d'Education Artistique et Culturel – Label 100% EAC

A travers le développement du label « 100% EAC » sur le territoire, GrandAngoulême fédère l'ensemble des acteurs culturels, sociaux, éducatifs de l'agglomération pour renforcer l'équité de l'accès à la culture du jeune public, en lui permettant de découvrir et fréquenter des lieux culturels, rencontrer des œuvres et des artistes, et bénéficier d'enseignements artistiques de qualité. Cette priorité essentielle du projet culturel d'agglomération a permis en 2023-24 d'impliquer **51 structures partenaires, pour 2 370 jeunes bénéficiaires, sur 20 communes de GrandAngoulême.**

Rendre plus lisible et intégrer à la stratégie culturelle de l'agglomération le soutien aux industries culturelles et créatives

La direction de la culture et de la politique de l'image s'inscrit dans une démarche de valorisation, de lisibilité et de démocratisation de la filière. A travers la conduite de nombreux échanges avec les grands acteurs culturels menés avec les autres financeurs publics, notamment autour des nouvelles conventions pluriannuelles du Festival International de Bande Dessinée et de la Cité internationale de la Bande Dessinée et de l'Image, GrandAngoulême a œuvré en 2024 à renforcer les objectifs de développement des publics par ces structures pour impliquer dans leurs actions les habitants de l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, plusieurs PEAC 2024/25 ont été fléchés spécifiquement sur l'éducation à l'Image.

L'enveloppe dédiée aux opérateurs culturels accompagnés au long cours dans ce secteur est maintenue constante depuis plusieurs années.

Subvention pour le FIBD : <i>reconduite</i>	554 350 €
Subvention pour le FFA : <i>reconduite</i>	75 000 €
Plan auteurs :	
▪ Contribution financement juriste propriété intellectuelle	7 560 €
▪ Création visuelle par des artistes/illustrateurs locaux de nos supports de communication (budget communication)	
Subvention pour l'EESI	210 000 €
Participation au pôle Images MAGELIS:	
Dépenses fonctionnement	300 000 €
Dépenses investissement	300 000 €

105 - La politique sportive, facteur de cohésion et d'intégration sociale

Afin de s'adapter aux évolutions de la pratique sportive et accompagner ses acteurs locaux, en correspondance avec la feuille de route votée en 2022, la politique sportive s'articule autour de 4 grands axes :

Favoriser l'accès au sport pour tous

Nautilus :

La fréquentation du centre s'établit à 386 885 entrées (dont 50 097 accès patinoire) soit 27.5% de plus que 2023 et 10% de plus qu'en 2022. On retrouve globalement les fréquentations d'avant Covid (389 000 entrées).

On peut noter que les entrées patinoire progressent chaque année (+4,6% par rapport à 2023 et +18% par rapport à 2022), témoignant de l'intérêt de la jeunesse pour cet équipement, le seul en Charente.

Malgré cette hausse de fréquentation en 2024, les fréquentations d'avant COVID (389 000 entrées) ne sont pas encore atteintes.

Les entrées ont généré 1,481 M€ de recettes en 2024, soit une hausse de 7,6% par rapport à 2022 (l'année 2023 avait été amputée de 4 mois de fermeture de l'espace ludique).

Le principal changement organisationnel en 2024 a concerné le rattachement du service technique de Nautilus à la direction patrimoine public et environnement. Cela concerne 8 agents. Néanmoins, à effectif de permanents constant (vacation de remplacement à la marge), les ETAPS de Nautilus assurent, depuis la rentrée de septembre 2024, 12 créneaux Mouv'agents et le projet sport santé a abouti pour une mise en place fin novembre 2024.

Comme lors de la saison estivale 2023, il y a eu, pour la saison estivale 2024, des renforts d'agents de sécurité sur les 2 mois d'été, avec une présence aléatoire, qui a soulagé les agents de Nautilus (centre aquatique et baignades) face aux incivilités.

En 2024, dans le cadre du schéma directeur des équipements sportifs, l'analyse met en évidence des axes de travail à conduire en 2025 sur différents sujets (RH, tableaux de suivi, créneaux etc.).

Pour 2025, différentes autorisations de programme sont ouvertes et une première phase de travaux conséquents est envisagée :

- AP 104 (patrimoine) : Rénovation du réseau électrique HT/BT (350 k€), cuvelage du bassin à vague (320 k€), remplacement des appareils d'éclairage de l'espace ludique (150 k€).
- AP 37 (contentieux) : début des travaux de réfection de la toiture (350 k€).
- AP 89 (chaufferie) : 1^{ère} phase nouvelle chaufferie Nautilus (300 k€).

Baignades de Marsac et Vindelle :

La fréquentation 2024 sur les baignades semble en diminution (mais cela reste à relativiser) : 6 500 personnes par rapport aux 9 500 baigneurs de 2023 qui pourrait s'expliquer par une absence de relevé sur la baignade de Marsac à partir du 20/08 et surtout par une ouverture tardive (au 29 juillet) de la baignade de Vindelle suite au retard des travaux de reprise des berges. Malgré cela et une météo mitigée, la fréquentation reste supérieure par rapport aux années précédentes environ 4 700 baigneurs en 2021.

Il n'y a pas eu d'évolution sur le fonctionnement en dehors des renforts d'agents de sécurité sur les 2 mois d'été avec une présence aléatoire qui a soulagé les sauveteurs face aux incivilités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Stade d'athlétisme :

Aucune évolution n'est à noter sur le fonctionnement du site. Le projet de réceptif pour le club résident GrandAngoulême Athlétisme est finalisé pour des travaux programmés entre fin 2024 et début 2025.

Fréquentation : en 2024, la fréquentation scolaires et clubs est stable par rapport à 2023 avec 32 500 séances scolaires et 33000 séances clubs annuelles.

Gymnase de Dirac :

Le gymnase est occupé en semaine entre 17h00 / 17h30 et 22h00 / 22h30 par les 2 clubs de basket valechel:16,5 heures (+ 2 h) et tennis valechel:8 heures (-1.5 h), ainsi que l'association de tennis ballon (3 heures). Les samedis et dimanches matins sont réservés à l'organisation des compétitions. L'association Drone Racing Arena 16 utilise l'installation le dimanche après-midi.

Le centre de loisirs l'utilise chaque mercredi et pendant les vacances scolaires.

Les 3 écoles de Dirac, Garat et Bouëx organisent un cycle d'activités sportives par an.

Aucune évolution n'est à noter sur le fonctionnement du site.

Centre équestre GrandAngoulême:

L'agglomération entre dans la troisième année d'exploitation et comme indiqué dans le compte prévisionnel d'exploitation, le montant accordé dans le cadre de la DSP commence à diminuer malgré le coefficient d'indexation. Les dépenses liées à cet équipement sont essentiellement **contractuelles** ou en lien avec la mise en place du PEAPS équitation.

Stand de Tir

On peut noter la fin de procédure judiciaire. L'agglomération a enfin signé la convention d'occupation du domaine public par l'association afin de régulariser la situation d'occupation de l'équipement.

Forum sport santé environnement :

16^{ème} édition – Véritable vitrine pour les associations sportives du territoire, les visiteurs représentent environ 10% de la population de celui-ci. L'organisation associe plus de 1 700 bénévoles, plus de 140 exposants (associations partenaires...) et une quinzaine de partenaires publics et privés.

Dispositif Parcours d'Education des Activités Physiques et Sportives :

Selon les orientations de la feuille de route sport, le dispositif a été mis en œuvre en octobre 2022 avec la mise en place de l'équitation scolaire, suivi en 2023 par le « savoir rouler à vélo ». Sur l'année 2024, 16 classes ont bénéficié chacune d'un cycle de 6 séances d'équitation, **soit 96 séances au total**. Pour le savoir rouler à vélo, **43 classes** ont bénéficié du cycle complet, avec obtention du diplôme à la fin du bloc 3, en 2024.

En 2025, il est prévu la poursuite du développement du dispositif selon la feuille de route sport, tout du moins jusqu'en juin 2025, en correspondance avec l'année scolaire 2024/2025 et les programmations déjà engagées avec l'Education Nationale.

Le budget pour 2025 serait proposé en hausse de +71.5%, réévalué au en fonction du réalisé 2024 qui a permis de répondre à la quasi-totalité des demandes. Seraient prévus ainsi 144 séances d'équitation (324€ / séance soit 46 650 €), le reste pour le savoir rouler à vélo et les propositions annexes (activité de patinage en 2024/2025).

Fonds de concours

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Un projet de budget 2025 de 280 000 € identique à celui de 2024 permet d'accompagner 1 (voir 2 si sur 2 exercices budgétaires) projet de niveau 2 (jusqu'à 25 % du montant HT des travaux plafonné à 150 k€ et plusieurs projets municipaux de niveau 1 (jusqu'à 50 % du montant HT des travaux plafonné à 20 k€).

De plus, les élus du groupe de travail sport se sont prononcés de manière favorable à l'accompagnement de certains projets, à condition que cela n'impacte pas l'enveloppe habituelle des fonds de concours (280 k€). Un montant de 250 k€ a été inscrit en 2024 et reporté en 2025 en ce qui concerne les équipements de sport de raquette liés à la vente du centre sportif. Ainsi, **une AP de 500 K€ pour un fonds de concours exceptionnel, pour le projet de rénovation de la salle Roger Gémard** sera proposée au vote.

Soutenir le sport de haut niveau

Soutien au sport amateur, aux équipes semi-professionnelles et professionnelles, sportifs inscrits sur liste ministérielle.

Le budget sera proposé en réduction par rapport à 2024 en raison du retrait du forfait d'accompagnement pour des sportifs individuels participant à des championnats de France dont le club ne serait pas soutenu par l'intermédiaire d'un autre dispositif et de la participation au transport pour certaines communes dans le cadre des PEAPS, car non mis en place en 2024.

Le reste concerne l'ajustement au plus juste des attributions de subventions en fonction des différents dispositifs.

8 clubs de 1^{er} ou 2^{ème} niveau amateur

2 clubs semi-professionnels

1 club professionnel

10 clubs uniques sur le territoire

16 sportifs sur liste ministérielle

Promouvoir le sport comme vecteur santé et bien-être

Il n'y aura pas d'inscription spécifique sur ce thème en 2024. En effet cette thématique est pour le moment traitée à travers d'autres actions menées dans la politique sportive.

L'année 2024 a été consacrée à la création du lien entre la maison sport santé de GrandAngoulême et Nautilus, pour la création d'un atelier « déclic », en transversalité avec le service santé.

Les PEAPS ont également été mis en place pour inciter et développer une culture sportive dès le plus jeune âge.

De plus lors du Forum 2025 l'organisation portera une attention particulière sur le développement du pôle santé (atelier nutrition...).

Prise en compte responsable de l'impact du sport sur l'environnement dans la pratique et la consommation sportive

Il n'y aura pas d'inscription spécifique sur ce thème en 2025. Cependant le service sport s'inscrit dans la charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs de manifestations. La création d'un label « manifestation sportive propre et durable » ne nécessite pas pour le moment de budget supplémentaire. Au fil des ans, des actions thématiques dans ce sens sont menées régulièrement par le pôle environnement lors des Forum SSE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

106 - Un territoire mis en valeur, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales

A travers le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » plusieurs priorités ont été données à la politique touristique :

- Construire une stratégie touristique au-delà des festivals
- Prendre en compte les loisirs, le sport de nature et le patrimoine comme vecteur de cohésion sociale et territoriale
- Préserver et valoriser la nature notamment autour du fleuve Charente et ses affluents (pilier 2)

Les principaux postes de dépenses et principales évolutions sont expliqués comme suit :

- ❖ La **subvention de fonctionnement accordée à l'OTPA** pour un montant de 620 000 €, soit une dépense identique à 2024.
- ❖ La **suppression de la subvention d'équilibre au budget annexe du camping** suite à la mise à bail de l'équipement au groupe Alpha Camping **(-252 000 €)**. Inscription annuelle prévisionnelle, différente de la subvention constatée) Il est à noter également une recette locative de 15 000 € en 2024 et 25 000 € en 2025.
- ❖ La **gestion de Port l'Houmeau** confiée à un prestataire privé à partir de 2025 **(+20K €)**. Ce chiffrage sera affiné dans un second temps dans le cadre du marché de prestations de services en cours de rédaction.
- ❖ S'agissant de **l'aménagement du port l'Houmeau**, il a été convenu entre la Ville d'Angoulême, le Département et GrandAngoulême la réalisation de plusieurs infrastructures permettant un développement harmonieux du port ainsi qu'une sectorisation des usages. Ainsi, le Département portera l'aménagement d'une cale de mise à l'eau, côté Bourguine, d'une aire de carénage et d'un parking sécurisé, dédié au Port l'Houmeau et destiné à ses usagers, côté esplanade de Bourguine et l'installation sur un ponton flottant de la borne de récupération des EU des bateaux existante (coût de l'opération 500 K€). GrandAngoulême portera quant à elle l'aménagement d'un bâtiment existant (2 rue Jean Mermoz) destiné à accueillir une capitainerie disposant des services nécessaires (sanitaires, douches...) et en lien avec la ville d'Angoulême, d'un stationnement minute dédié au Port l'Houmeau, côté Boulevard Besson Bey (coût opération : 544 K€). **Il est à noter que chaque membre du groupement prendra en charge financièrement 50% du montant des factures afférentes à l'opération et que** le projet est fléché dans le Contrat de Plan Etat Région dont les financements restent à affiner (en attente du retour de la région).
- ❖ GrandAngoulême poursuivra par ailleurs la mise en œuvre de son **schéma directeur de la randonnée** par la création de circuits de randonnée en lien avec les communes et le Département de la Charente, en effectuant des prestations de balisages et en implantant de la signalétique participant à la mise en tourisme des itinéraires. L'agglomération poursuivra également avec le groupe de travail, le projet d'amélioration de la signalétique (sentier nature, patrimoine, etc.) **de la coulée verte**.

Projet de création d'une baignade urbaine proche de Bourguine

GrandAngoulême a lancé en 2024 une étude de faisabilité pour la création d'une baignade urbaine à Bourguine qui poursuit des enjeux d'attractivité et de mise en sécurité sur un site naturel déjà fréquenté pour son offre de loisirs de plein air (flow vélo / coulée verte, équipements de loisirs destinés aux familles, guinguette saisonnière). Montant de l'accompagnement : 38 200 € inscrits au BP 2024. En 2025, il apparaît nécessaire d'inscrire des crédits à hauteur de 15 000 € pour la réalisation du profil de baignade correspondant.

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

Cette étude est organisée en deux temps :

- Un diagnostic fleuve dont l'objectif est d'étudier la faisabilité réglementaire du projet
- Une étude préliminaire pour l'analyse technique du type de baignade à envisager

Maison du tourisme

GrandAngoulême a été sollicitée sur l'opportunité de réaliser une future maison du tourisme au sein du 71b rue Hergé. De cette sollicitation est né le projet d'aménagement d'un lieu dédié à l'attractivité touristique, à la valorisation des richesses culturelles, des producteurs, produits et savoir-faire locaux. Une demande de collaboration sur un lieu commun dans le cadre de la valorisation Bande Dessinée-Unesco a été exprimée par les élus de GrandAngoulême et de la Ville d'Angoulême dans le but de parvenir à un projet hybride de promotion du territoire, de valorisation d'expositions et de grands événements à rayonnement national et international (FIBD, FFA, Circuit des remparts, Gastronomades, par exemple).

Le projet prévoit une occupation du R+1 par les services administratifs de l'OTPA, actuellement situés au 7b rue du Chat. Le RDC serait quant à lui destiné à accueillir le front office de l'OTPA (accueil, boutique, promotion du territoire...) ainsi que des expositions et grands événements du territoire (FIBD, FFA, Circuit des remparts...) ... et celles liées au Label Unesco de la Ville d'Angoulême.

Le coût du projet est estimé à 1 283 000 € HT. Un programme de demande de subvention est en cours d'élaboration. Le calendrier de réalisation du prévoit une première livraison des travaux fin 2025 pour le rez-de chaussée et au printemps 2026 pour l'étage.

107 - Un territoire qui veille à la santé et au bien-être de tous ses habitants

Le budget primitif 2025 devrait proposer une évolution du projet « Panier jeunes pousses ».

Le déploiement du dispositif en année pleine implique une augmentation significative des ateliers cuisine (17 ateliers en 2024, environ 50 ateliers envisagés en 2025), soit 23 k€

Le groupement des maraîchers propose une prestation pour le suivi administratif des livraisons de paniers aux bénéficiaires, pour un montant de 7 k€. Cette externalisation limitera le temps RH lié au projet (estimation 0,25 ETP externalisé et 0,25 ETP restant internalisé).

Afin d'atteindre une clé de répartition de 1/3 sur le budget santé et de 2/3 sur le budget agriculture, 23,3 k€ seront consacrés à l'acquisition d'une partie des paniers.

Le budget global lié à la santé sur ce projet sera donc de 53,3 k€.

108 - La cohésion sociale mesurée par le sentiment d'être citoyen

Le Projet d'Agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » a identifié dans son pilier 1 la nécessité d'être un territoire répondant aux besoins de tous ses habitants et de construire une politique publique plus inclusive. Cet impératif d'égalité vaut une même considération aux femmes comme aux hommes.

Ce projet d'Agglomération a été décliné dans l'organisation administrative de la collectivité avec la création d'une direction cohésion sociale regroupant des services existants et créant une mission transversale autour de la thématique égalitaire.

COHESION SOCIALE – MISSION EGALITE FEMME-HOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

En 2025, seront poursuivis :

- les financements de subventions sociales récurrentes liées à la cohésion sociale et à l'égalité : CIDFF, France Victimes, Adhéos, le Centre Social les Alliers et l'intervenant social au commissariat pour + de 87 % de l'enveloppe.
- Le soutien au salon de talents de femmes pour l'égalité et prise en charge dans le budget cohésion sociale du remboursement obligatoire du loyer de la Maison de Justice et du Droit.
- le déploiement du dispositif « demandez Angela », projet avec l'Alpha - labo philo.

POLITIQUE VILLE ET MEDIATION SOCIALE

L'année 2025 sera marquée par le démarrage du nouveau contrat de ville, la poursuite de la Cité de l'Emploi et la reconduction du partenariat pour la médiation sociale.

- ❖ 2025 est l'année de la reconduction de la convention de médiation sociale avec OMEGA pour 4 ans. Reconduction du montant 2024 : 361 000 €. A noter cependant le poids des charges salariales qui représentent 80 % des dépenses annuelles de l'association et la réduction annoncée par la préfecture dès 2025 des aides au poste pour la médiation. Sur la période 2025-2027, le montant de la subvention sera probablement un sujet de débat.
- ❖ **2 actions liées à la signature du contrat de ville 2024-2030 : 29 500 €** : un dispositif d'appui pour le montage des projets et une expertise sur le plan d'action de la Fabrique Prospective sur l'alimentation dans les QPV (appel à des prestations de consultants). Il convient de les lancer en 2025.
- ❖ Les actions du contrat de ville qui se poursuivent :
 - **La Cité de l'Emploi : 50 000 €** pour les actions 2025. La Cité a bénéficié d'une recette de fonctionnement de 100 000 € de l'Etat perçue fin 2023 [reconduction de date à date qui ne tient pas compte des périodes réelles d'exercice] pour le poste de coordination (50 000 € budget RH) et 50 000 € pour les actions de la Cité.
 - A renouveler : mission de lutte contre l'illettrisme (8 000 €), festival En Cages (15 000 €), bonus de l'AMI « Territoires de culture et de cohésion » (2 500 €).

Il est proposé un montant total pour toutes les actions du contrat de ville en 2025 de 125 000 € afin d'intégrer de nouvelles actions (alimentation et santé) **en baisse de 10 000 €**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Pilier 2 – Une agglomération moteur de la transition écologique

En mai 2023, GrandAngoulême a adopté sa feuille de route relative à la transition écologique, déclinaison du projet de territoire «GrandAngoulême vers 2030», et plus particulièrement du pilier « Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques ». Elle s'attache également à décrire l'intégration des enjeux écologiques dans l'ensemble des politiques publiques et compétences de GrandAngoulême.

GrandAngoulême a fixé 4 grandes ambitions pour réaliser la transition écologique du territoire et entend intervenir pour cela au travers de ses 3 principales fonctions :

- l'exercice des compétences de la collectivité (urbanisme, transport, assainissement...)
- la gestion de la collectivité elle-même (patrimoine immobilier, flotte de véhicules...)
- l'accompagnement des acteurs du territoire (sensibilisation, animation, subventions...)

201 – La nature préservée et valorisée notamment autour de la Charente de ses affluents

Mieux connaître la biodiversité du territoire pour aider à la préserver

Le territoire intercommunal est désormais doté d'un Atlas de la biodiversité intercommunale. Ainsi sont portés à la connaissance de tous les éléments naturels qui composent la diversité du vivant. Connaître aide à protéger et évite de détruire. Ainsi, l'agglomération participe à la sensibilisation de tous à la protection et au respect de la biodiversité au travers de diverses actions et l'activation de différents leviers :

Animations Biodiversité grand public

GrandAngoulême a accompagné le développement de 34 animations sur le thème de la biodiversité dans les communes de GrandAngoulême suite à un appel à candidature des communes pour accueillir ces animations dans un cadre indépendant ou dans celui d'une manifestation dédiée (soirs bleus, festival de la biodiversité de Mouthiers) et participe également à l'animation du FSSE sur les volets environnementaux.

Règlement d'intervention biodiversité en faveur des associations

Initié en 2024, ce règlement d'intervention permet d'accompagner et soutenir les initiatives des associations du territoire. Ainsi, en 2024, 2 projets associatifs ont été accompagnés :

- un projet du CETEF incluant une étude sur les espaces boisés péri-urbains de GrandAngoulême et l'élaboration d'une feuille de route afin d'identifier, protéger, gérer, valoriser ces espaces boisés ;
- un projet de Charente Nature pour la conception et la mise en place d'une formation des agents de la Mairie de Champniers et du personnel de l'ESAT Fontgrave d'Angoulême pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les travaux d'entretien. Au regard de l'intérêt des projets décrits, il est proposé de maintenir le même montant pour l'appel à projet 2025.

Subvention à l'Eschalou pour la valorisation du site de la Tuilerie de Niollet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

En accompagnement de la réflexion sur le devenir de la tuilerie (déconstruction pour pallier aux problématiques de sécurité du site), l'objectif est de maintenir l'activité et la professionnalisation de l'association l'Eschalou.

Centre de sauvegarde de la faune sauvage de Torsac

En 2024, GrandAngoulême a accompagné pour la première fois le financement de ce centre géré par Charente Nature et il est proposé de poursuivre cet accompagnement en 2025.

Sentier d'interprétation des Brandes de Soyaux

GrandAngoulême administre la signalétique des sentiers des Brandes de Soyaux, les Eaux Claires à Puymoyen, les sources de la Touvre. Le site des Brandes de Soyaux est fortement endommagé et amène des remontées des usagers. Il est important de maintenir le sentier par une refonte de la signalétique.

En complément, il est proposé d'en renouveler les contenus pédagogiques en y ajoutant également des contenus sonores (via QRcode).

Conservatoire des Espaces Naturels

Une convention cadre quinquennale (2022-2027) lie GrandAngoulême au CEN pour un accompagnement au financement de travaux d'entretien de sites du CEN sur GrandAngoulême.

Programmes pédagogiques pour l'éducation au développement durable

Les dispenses des séquences pédagogiques sont assurées par Charente Nature, les Jardins d'Isis, les petits débrouillards et la Fédération de Chasse.

Activités extrascolaires Club Plume

GrandAngoulême accompagne l'animation par l'association les Jardins d'Isis d'un club nature qui réunit des enfants de l'agglomération tous les mercredis « le club Plume ».

Stratégie foncière biodiversité

L'étude sur la stratégie foncière en matière de biodiversité initiée en 2023 se poursuit. Gérée sous forme d'AP/CP, c'est un montant de 70 000 € qui pourrait lui être réservé en 2025.

(Pour mémoire) Fonds de concours biodiversité : 105 000 €

GrandAngoulême a lancé en 2024 la première édition du règlement d'intervention relatif à la biodiversité et a octroyé un montant d'aide de 92 720,43 € aux communes du territoire pour des projets qui s'inscrivent dans la catégorie « fonds de concours ». En 2025, une inscription de 105 000€ permettrait de poursuivre le soutien aux projets des communes en faveur de la biodiversité.

En matière de planification et d'urbanisme, les actions relèvent d'un nouveau programme en matière de stratégie foncière avec des acquisitions de terrains ou encore de l'AP 61 autour de la réalisation des documents d'urbanisme. De nombreuses procédures sont en cours et de nouvelles prescriptions concernent :

- Mise en compatibilité du PLUi avec le projet de reconquête de la friche Lafarge sous la forme du développement d'un parc photovoltaïque et d'une zone d'activités économiques.
- Mise en compatibilité du PLU de Vindelle avec une opération d'aménagement à vocation d'habitat ;
- Mise en compatibilité du PLU de Champniers pour ouvrir à l'urbanisation un secteur pour une opération d'habitat social ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

De plus les procédures d'enquête publique du SCOT/AEC et du PLUiM seront prises en charge dans cette AP61. Le montant de l'AP61 est proposé à 120 000 € avec une recette de DGD qui ne sera connue qu'à la fin 2025.

Garantir le bon état écologique du fleuve Charente, de ses affluents et de leurs berges

Dans le cadre du projet de la nouvelle **définition de la compétence obligatoire de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)**, Charente Eaux accompagne la collectivité. L'objectif est la redéfinition de la compétence GEPU et sur la gestion du quotidien par les communes. Budget prévisionnel principal : 15 K€

En Charente, le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** est un outil de contractualisation entre l'Etat et l'EPTB Charente. Son objectif est de réduire les conséquences dommageables des inondations sur le Territoire à Risque Important (TRI) Saintes Cognac Angoulême, zone qui concentre un nombre important d'enjeux exposés à ce risque (population et emplois). L'EPTB Charente dispose des compétences techniques et statutaires pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations sur le territoire de GrandAngoulême pour les propriétaires de bâtiments exposés au risque d'inondation du fleuve Charente. Budget prévisionnel principal : 10 K€

Après la réalisation des diagnostics, le propriétaire peut demander les devis de travaux souhaités pour être en mesure de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'EPTB. En 2024, 5 diagnostics ont été réalisés. Cela peut se traduire par une demande de subvention des propriétaires. Budget prévisionnel : 15 K€

Un cofinancement des fonds d'aide spécial sera reversé annuellement à hauteur de 50 %. Budget prévisionnel : 15 K€

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a conditionné le versement de son aide complémentaire « plan de relance », à hauteur de 3 millions d'euros, relative à la restructuration de l'usine d'eau potable du Pontil d'un montant de 27 millions d'euros, à la réalisation d'une **étude de délimitation de zones où des actions de préservation de la qualité du captage des sources de la Touvre**, et notamment sur les pollutions diffuses. Pour répondre à cette demande, GrandAngoulême a souhaité solliciter l'EPTB Charente afin de connaître les modalités d'un coportage GrandAngoulême /EPTB Charente d'un programme de préservation de la qualité de l'eau à large échelle qui dépasse son périmètre de compétence et relève d'un caractère stratégique à l'échelle du bassin versant du fleuve Charente. Le partenariat entre l'EPTB Charente et GrandAngoulême est organisé par une convention sur une durée de 2 ans. En 2025, il est prévu une animation avec communication sur le programme des actions. Budget prévisionnel : 14 K€

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, notifié en décembre 2023, devra permettre d'adopter une stratégie globale, chiffrée et cohérente de la gestion de l'eau dans le respect des exigences réglementaires à l'échelle des 38 communes. Les priorités portent sur la mise à niveau des équipements en intégrant la qualité des ressources et les ressources complémentaires dans le cadre du plan de secours. Le délai de l'étude du schéma directeur de l'eau potable porte sur 24 mois. En 2024, une aide financière de l'Agence de l'Eau a été octroyée à hauteur de 50 % maximum du montant du schéma directeur de l'eau potable. Budget prévisionnel : 200 K€

Pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau de boisson, toutes les étapes de sa production doivent être vérifiées depuis la ressource en eau, le captage, le traitement et la distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le **plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)** répond à cet enjeu en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques. Dans un premier temps, la mise en place du PGSSE a commencé par le secteur sud (ex SIAEP de la Boème) et se poursuit sur le secteur nord (ex SIAEP de la région de Champniers). Budget prévisionnel : 42 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

La station d'épuration de Frégeneuil produit de l'eau épurée, actuellement rejetée dans la Charente. La **Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)** permettrait de réutiliser cette ressource là où on utilise l'eau potable ou de l'eau prélevée dans le milieu naturel. Les usages envisagés sont la constitution du polymère sur la station elle-même pour économiser l'eau potable, l'alimentation de l'aire de lavage des camions sur le site de Frégeneuil ainsi que le service de nettoyage et les serres municipales de la ville d'Angoulême. Une étude d'opportunité a été lancée en 2024, subventionnable auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50 %. Budget prévisionnel : 50 K€

202 – Un territoire pilote en matière de résilience alimentaire

Appui à la population agricole : installation, transmission, foncier : 58,5 K€

En matière d'appui à la population agricole, en fonctionnement un crédit de 33 100 € est proposé et les actions porteraient sur :

Espace-test agricole :

- Subvention à la SCIC Champs du partage pour l'animation du dispositif – **engagement pluriannuel jusqu'à 2025 inclus**
- Entretien et réparations courantes des espaces test existants

Soutien à l'installation agricole :

- Subvention à Terre de Liens pour la sensibilisation des élus locaux, la promotion du dispositif Terre de Liens et le développement de nouvelles fermes
- Etude SAFER/MAB pour la détection de foncier agricole communal pouvant accueillir des porteurs de projets en archipel

En investissement, un crédit de 25 000 € pourrait être proposé afin de couvrir les dépenses d'aménagement d'une parcelle acquise par GrandAngoulême à Saint Yrieix, qui pourra accueillir une activité maraîchère bio test en archipel (installation de serres et d'une pompe pour l'irrigation).

A noter que la DRAAF Nouvelle Aquitaine cofinance pendant 3 ans 50 % de l'ingénierie développée par GrandAngoulême en matière d'installation-transmission.

Accompagnement des changements de pratiques vers l'agroécologie : 91 K€

Les actions développées autour de cette ambition portent sur :

La promotion auprès des agriculteurs et l'accompagnement au changement

- Convention avec les Compagnons du végétal pour le développement de l'agroécologie sur le territoire – **engagement pluriannuel jusqu'à 2026 inclus**
- Convention avec la MAB pour financer des diagnostics de conversion à l'Agriculture Biologique et des études de sols
- Convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour l'accompagnement individuel des agriculteurs
- Formation collective à l'entretien durable des haies

Etude de faisabilité pour la mise en place de paiements pour service environnementaux (PSE) (action nouvelle) [Actions 47 du PCAET]

Les paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...). La mise en place d'un PSE sur GrandAngoulême viserait notamment un objectif de séquestration carbone. Cette étude aurait pour but l'identification des services environnementaux à rémunérer, l'élaboration d'une grille d'indicateurs pertinents et l'évaluation économique du PSE (évaluation du consentement à recevoir des agriculteurs, dimensionnement de l'enveloppe financière et analyse coût bénéfice du programme).

Mise en œuvre d'une zone d'accélération expérimentale via une démarche d'animation locale impliquant agriculteurs, citoyens, élus... et **mobilisation du collectif agroforesterie (action nouvelle)**.

Enfin le budget 2025 intégrerait le renouvellement des cotisations aux organismes de soutien et de promotion de l'agriculture biologique, organisation d'une conférence grand public sur l'agroécologie

Des crédits pourraient également être inscrits en investissement pour l'acquisition de terrains de maraîchage afin de pouvoir saisir toute opportunité nouvelle se présentant sur le territoire.

Implication des citoyens et des élus locaux : 16,7 K€

Les actions consacrées à cette ambition seront à destination du :

Jeune public :

- Convention avec Charente Nature dans le cadre des programmes pédagogiques, pour des visites de fermes

Grand public et élus locaux :

- Soutien à l'organisation des rencontres nationales du réseau Un + Bio, à Angoulême
- Soutien à l'organisation des rencontres régionales d'Interbio Nouvelle Aquitaine, à Angoulême
- Diffusion du journal Jour de fête dans les communes de GA
- Cotisations aux associations Les Greniers d'Abondance et Un + Bio
- Démarche collective de lutte contre le frelon asiatique

Education et soutien à une transition pour une alimentation locale et de qualité : 57 K€

Les crédits consacrés à cette ambition seront déclinés autour des actions suivantes :

Bien Manger à l'Ecole :

- Deux formations pour les cuisiniers du réseau BME - **dont une formation cofinancée via projet INterleg à hauteur de 80 %**
- Prédiagnostic des cantines scolaires avec Ecocert

Pédagogie grand public sur le fait maison et le bien manger :

- Ateliers culinaires étudiants
- Organisation d'un Ciné-débat grand public
- Soutien aux Gastronomades subvention et frais liés au stand – en 2025, au-delà de l'engagement pluriannuel se posera la question de l'éventuel financement d'une édition sucrée organisée pour la première fois en 2024.

Implication de publics spécifiques :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

- Un Projet intitulé AFAME, de sensibilisation des étudiants de l'INSPE à la question de la pédagogie portant sur l'alimentation pourrait également être financé dans le cadre du budget 2025

A noter que le poste de coordinatrice du Programme Alimentaire Territorial (PAT) est cofinancé par la Région à hauteur de 40 %, depuis 2023 et jusqu'à 2025 inclus.

Soutien aux filières agricoles locales : 123 K€

Le soutien aux filières agricoles locales intégrerait en 2025 :

- le dispositif Paniers Jeunes Pousses, dont la mise en œuvre porterait sur une année complète après une expérimentation réussie en 2024 – **dispositif cofinancé avec le service santé (2/3 agriculture et 1/3 santé) qui comprend d'une part l'achat des paniers et d'autre part l'animation d'ateliers.**
- le soutien à la filière chanvre, via sa promotion auprès de la restauration hors domicile
- le soutien à l'association Paysans Charente Bio, qui œuvre pour la structuration des filières bio en Charente

203 – Un territoire qui évolue vers des énergies décarbonées tout en assurant une priorité sur la réduction des consommations d'énergie

Intégrer les diverses initiatives de développement d'énergie renouvelables (EnR) dans une stratégie globale

Accompagnement au changement : 30 000 € [Actions 57 et 58 du PCAET]

La transition écologique n'aura pas lieu sans une évolution profonde des comportements, car les évolutions technologiques seules ne suffiront pas. C'est pourquoi une meilleure prise en compte des dynamiques humaines et sociales est indispensable pour accompagner le changement de comportement. En 2023, GrandAngoulême a accueilli un stagiaire qui a réalisé un parangonnage des bonnes pratiques favorisant l'engagement en faveur de la transition écologique. Ce travail, complété par des entretiens, a permis de faire 3 constats :

- L'apport d'informations, même à répétition, ne suffit pas à déclencher les changements de comportement
- Les campagnes de sensibilisation sur la transition écologique sont traitées "en silo", ce qui rend difficile l'émergence d'un message cohérent
- Les biais cognitifs propres à la transition sont importants : caractère invisible des actions ; dimension planétaire des enjeux ; incertitude...

GrandAngoulême souhaite donc renforcer son action d'accompagnement au changement avec :

- Une stratégie de mobilisation et d'engagement (définition des cibles, message clés, médias...)
- Une mise en récit du PCAET et de la stratégie biodiversité pour favoriser l'appropriation de ces sujets complexes
- La création d'outils de communication dite « engageante », qui a pour but de susciter un changement d'opinions et de comportement
- Le déploiement d'actions de sensibilisation en direction des adultes...

GrandAngoulême s'est engagé en 2024 dans le programme EVEILS, **évaluation de l'impact de la sensibilisation à la transition écologique sur les agents publics**, qui bénéficiera à deux groupes de 12 agents communaux et intercommunaux en 2025. Le montant total du programme s'élève à 10 000 €, dont 50% restent à verser en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

Territoire engagé transition écologique de l'ADEME est un programme de référence dédié aux collectivités, notamment aux EPCI, pour faciliter la structuration et la mise en œuvre de leur politique de transition écologique sur un champ d'action complet en prise directe avec leurs compétences : performance énergétique des bâtiments publics, mobilité douce et durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets... GrandAngoulême s'est engagé dans le programme fin 2024, qui se traduira par un accompagnement sur 4 ans par un conseiller agréé. Le montant total de la mission s'élève à 45 900 €, dont 25 920 € en 2025, financée à 80% par l'ADEME.

GrandAngoulême renouvellerait ses **adhésions** :

- à l'**AREC**, qui accompagne la mise en place de politiques de transition énergétique et économie circulaire en Nouvelle-Aquitaine, par une activité d'observation et de suivi. GrandAngoulême s'appuie sur les données produites par l'AREC pour suivre les chiffres de production et consommations énergétiques, dont les énergies renouvelables, les émissions énergétiques et non énergétiques de gaz à effet de serre ; les ressources de biomasse disponibles, mobilisables et mobilisées à des fins énergétiques en région ; les déchets et l'économie circulaire (prévention, production, tri, recyclage, valorisation et élimination des déchets de la région).

- Au **CIRENA**, qui a pour mission de favoriser l'émergence et le développement de projets citoyens d'énergie renouvelable et propose à ce titre un accompagnement opérationnel aux porteurs de projets pour leur permettre de développer des solutions adaptées à leur territoire. Il est proposé de faire appel à cet organisme pour animer la concertation sur le projet éolien citoyen en émergence sur la commune d'Asnières sur Nouère.

Suite à l'élaboration du PCAET, Grand Angoulême souhaite approfondir la question de la mobilisation des ressources ligneuses forestières mais également hors forêt (haies) et dans l'économie circulaire, pour structurer les approvisionnements nécessaires à ses ambitions en matière d'ENR thermiques. Une étude permettrait de **construire une stratégie multifilière et un dialogue territorial pour l'approvisionnement du territoire en bois énergie**, de mieux comprendre les flux dans la filière bois du territoire aujourd'hui, mais également en prospective, afin de bien identifier les tensions possibles sur les ressources et les opportunités d'approvisionnement pour les projets de chaleur biomasse, tout en préservant la ressource. L'objectif serait également de donner la parole aux acteurs de la filière pour bien comprendre les mécanismes à l'œuvre et les freins à lever pour garantir un développement de la filière bois énergie durable, sans augmenter la pression sur les forêts locales. La mission aboutirait à l'élaboration d'une stratégie locale qui pourrait se décliner en feuilles de route opérationnelles sur les différentes filières.

Une autorisation de programme a été ouverte en 2023 pour permettre de lancer une étude sur un **schéma directeur des réseaux de chaleur** de l'agglomération. Un crédit de 70 K€ pourrait lui être réservé cette année. A noter qu'un cofinancement a été sollicité auprès de l'ADEME.

Autres actions

Dans le cadre de son Plan de Transition Energétique, GrandAngoulême s'est fixé l'objectif de réduire de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et doit pour cela, non seulement engager la reconversion de sa flotte poids lourds avec l'**acquisition de véhicules à faibles émissions** mais également, compte tenu du rythme annuel de renouvellement des poids lourds, alimenter ces derniers avec au moins 50 % de biocarburant. En octobre 2024, un accord-cadre a été notifié pour fournir du **biocarburant** en remplacement du gasoil à la station de carburant privative du site de l'Ecopôle, soit du gasoil HVO (huiles végétales hydrotraitées). *Budget prévisionnel déchets ménagers : 1 740 K€*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

La réflexion sur la décarbonation des mobilités a amené la collectivité à une perspective d'évolution de sa flotte automobile avec **l'acquisition de véhicules légers ou utilitaires électriques**. Les critères de renouvellement du parc automobile sont basés sur le fort kilométrage (limite 200 000 km) et l'âge du véhicule (20 ans). Pour 2025, il pourrait être prévu l'acquisition de 6 véhicules électriques, soit un budget prévisionnel de 240 K€.

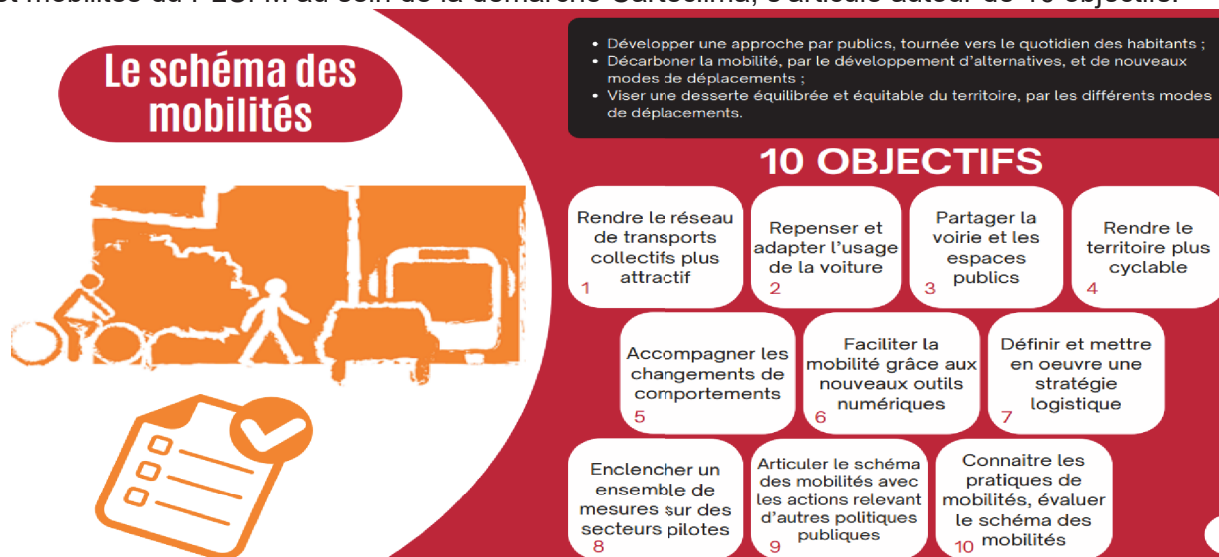
Enfin, dans le cadre du verdissement de la flotte des déchets ménagers, il est prévu **l'acquisition de 2 porteurs électriques** pour les déchèteries, qui nécessiteront l'inscription d'un crédit de paiement de 600 K€ en 2025 au budget Déchets ménagers.

204 – Une mobilité auprès des besoins du territoire en cohérence avec les enjeux de cohésion territoriale et sociétale, de transition écologique et numérique

Dans la continuité du projet d'agglomération GrandAngoulême 2030, le **schéma des mobilités** de GrandAngoulême a été approuvé le 8 décembre 2022. Il s'agit d'un document cadre politique qui a pour ambition de fixer la feuille de route de l'agglomération et de ses partenaires sur les mobilités à horizon 5 ans et 10 ans. Il vise notamment à répondre à deux principaux enjeux :

- d'une part, faire émerger une vision globale de la mobilité, dépassant les actions opérationnelles et/ou de court terme, permettant de coordonner et prioriser les différentes démarches en cours ou à venir,
- d'autre part, compte tenu des caractéristiques du territoire, proposer des solutions de mobilités adaptées à chaque contexte territorial, notamment des alternatives à l'autosolisme dans les territoires peu denses.

Le Schéma des mobilités de GrandAngoulême, qui doit aussi permettre d'orienter l'élaboration du volet mobilités du PLUi-M au sein de la démarche Cartéclima, s'articule autour de 10 objectifs.



Pour l'année 2025, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre du schéma des mobilités au travers des propositions détaillées ci-après.

Rendre les transports plus attractifs

Pour 2025, il conviendra de reconduire les crédits pour le fonctionnement de services de transport mis en place par GrandAngoulême (ensemble du réseau möbius exploité par la STGA et CITRAM : bus, transport à la Demande Adapté, cars scolaires urbains). Du fait des

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016 20001127 20230220 2023_02_09 097-DL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

derniers avenants signés avec STGA/CITRAM et d'une indexation prévisionnelle estimée à 2 %, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 25, 2M€ HT pour la rémunération des exploitants en charge de la gestion de ce service en 2025.

Par ailleurs, il sera proposé de reconduire le montant de la participation versée à Mouvibus, (cf. convention d'objectifs) pour le maintien du service de mobilité sociale et solidaire destiné aux personnes en situation de vulnérabilité économique et/ou sociale.

Dans le cadre des travaux dès la phase 2 de l'opération BHNS, une provision serait aussi proposée en 2025 pour des indemnisations amiables de préjudices économique liés aux travaux (Hôtel de ville, Champ de Mars entre autres).

S'agissant des transports scolaires, il convient de reconduire la rémunération des transporteurs et partenaires :

- marchés publics attribués à ROBIN-CARS DE MAILLARD pour la réalisation des services de transports scolaires non urbains de l'agglomération. En 2025, le montant devra intégrer l'indexation prévisionnelle de janvier à juillet 2025 et une provision dans la perspective de son renouvellement en 2025).
- convention avec la Région Nouvelle Aquitaine pour l'affrètement des élèves résidant dans l'agglomération, sur des services de transports de la Région, pour leurs déplacements vers des établissements scolaires situés sur GA. Le montant pourrait être en baisse par rapport aux années précédentes du fait d'une baisse des inscriptions des élèves empruntant ces lignes régionales)
- convention avec les 15 communes (AO2) pour l'organisation des services de transports scolaires des classes maternelles et primaires pour 200 K€ HT (enveloppe reconduite chaque année).

De plus, pour poursuivre la dynamique engagée sur l'intermodalité, il sera proposé de reconduire l'adhésion au Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités et d'inscrire des crédits :

- pour la participation à la modernisation de la ligne ferroviaire Angoulême/Saintes (solde de l'opération ; 20 K€ HT)
- pour l'expérimentation de mesures de coopération avec la Région (10 K€ HT)

Enfin, la reconduction de diverses charges de fonctionnement relatives aux services de transports de GA (Möbius, transports scolaires) et au contrat STGA sera également proposée notamment :

- les participations à la ville d'Angoulême pour le fonctionnement du tunnel de la Gâtine emprunté par la ligne express du réseau möbius (75 K€ HT) et pour l'instruction de demandes de titres solidarité pour les non-résidents de GrandAngoulême par le CCAS d'Angoulême (14 K€ HT)
- une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du contrat avec la SPL STGA (poursuite de la démarche engagée en 2024 sur le contrat),
- des coûts de fonctionnement pour les transports scolaires et les chantiers BHNS (info chantiers), des frais de redevance d'utilisation de la radio pour les bus, de démontage des antennes radio qui ne sont plus nécessaires ou de commissions pour la plateforme de vente aux enchères des bus...

Il sera proposé d'inscrire des crédits pour une étude visant accompagner le développement des réflexions sur la desserte ferroviaire du territoire et pour un outil de suivi dynamique et d'analyse des données de transports (indicateurs de fréquentation et d'exploitation) qui permettra de proposer des optimisations plus agiles de l'offre.

Les dépenses d'investissement 2025 en lien avec l'exploitation du réseau möbius, devront notamment intégrer :

- poursuite du projet BHNS pour près de 4 M€ HT (PPI) avec la réalisation d'études sur Franquin-Gambetta, le solde de participation aux travaux de la station Cathédrale à Angoulême, les

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

travaux du terminus Voie-Ferrée à Saint-Michel et des stations Hôtel de Ville et Champs de Mars à Angoulême ainsi que la rémunération de GAMA ;

- acquisition de 9 bus électriques (8 standards et 1 articulé) pour 2,84 M€ HT (50 % de la commande engagée en 2024/PPI).
- création de l'infrastructure nécessaire à la recharge des bus électriques au dépôt STGA pour 1,2 M€ HT (études, frais de maîtrise d'œuvre, génie civil, installation des bornes.../PPI) : ce montant devrait pouvoir être optimisé début 2025 au regard de l'étude « infrastructures » en cours ;
- les réparations des châssis de bus fissurés, le remplacement de certains éléments des bus/vélos électriques pour garantir un prolongement de leur durée de vie et le renouvellement d'une batterie pour un bus hybride le cas échéant ;
- la poursuite de la mise en accessibilité du réseau Möbius
- les travaux et équipements du réseau Möbius
- d'autres dépenses en lien avec les biens nécessaires à l'exploitation du réseau doivent également être prévues (équipements nécessaires au service bus)

Au niveau des bâtiments, des travaux de la toiture terrasse du bâtiment de la STGA deviennent nécessaires. En 2025, un diagnostic de la toiture sera réalisé pour la programmation des travaux à venir. Budget prévisionnel : 60 K€ (AP 11).

Il s'agira toutefois de veiller au taux d'évolution des dépenses totales au regard de celles des recettes, tout en intégrant les évolutions du forfait de charges en lien avec la révision des indices et les évolutions du service.

Les dépenses sont partiellement financées par :

- les participations familiales aux transports scolaires non urbains GA, évaluées à 130 K€ HT, tout en notant que ces recettes tendent à stagner voire à diminuer au regard de la baisse des effectifs inscrits
- les compensations versées par la Région suite au transfert de compétence, soit 1,4 M€
- les recettes des services möbius estimées pour 2025 à 4,358 M€ HT (+1,15 % sur l'estimatif 2024 concernant le bus ; stabilité sur le vélo et recettes "autres") et la redevance de mise à disposition de biens versée par la STGA (10 K€)

Il est proposé de déposer un 4ème Appel de Fonds auprès de l'AFIFT pour le projet BHNS afin d'intégrer au budget un versement de 100 K€ de l'Etat au titre du Grenelle 2. Des recettes sont également attendues suite à l'aménagement du site de « Cité Scolaire/Puyguillen » à Ruelle-sur - Touvre à hauteur de 300 K€ (180 K€ DSIL, 60 K€ Région, 60 K€ Commune).

GrandAngoulême pourrait obtenir une subvention de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets E-Trans 2024 de l'ADEME en lien avec l'achat des 9 bus électriques. Toutefois, ces crédits ne pourront être intégrés au projet de budget qu'à réception de la notification.

Repenser et adapter l'usage de la voiture

Il sera proposé de poursuivre la coopération engagée avec le Département en matière de **création d'aires de covoiturage** et d'y réserver un crédit de 30 K€.

Partager la voirie et les espaces publics

Pour cet enjeu du schéma des mobilités, il est proposé de poursuivre les actions engagées en 2024 sur les pôles d'échanges/pôle de mobilité :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

- Finalisation du Pôle d'échanges multimodal du Sud Angoumois avec notamment la pose d'un abri vélo sécurisé, qui pourrait bénéficier d'un cofinancement de 40 % dans le cadre du Dispositif « Alvéole plus »
- Poursuite des études sur la réalisation de pôles de mobilités en bas du plateau d'Angoulême et études opérationnelles d'adaptation du Pôle d'échanges multimodal de la Gare d'Angoulême.

Un nouveau dispositif de fonds de concours visant à accompagner les communes dans leurs projets d'aménagements d'espaces publics apaisés (Cf. Carteclima !) pourrait être intégré au projet de budget avec une enveloppe estimée à 100 K€ HT.

Rendre le territoire plus cyclable

En lien avec la pérennisation du dispositif de **prime à l'achat de vélos** en 2024, il est proposé une enveloppe de 75 K€ HT pour ce dispositif en 2025, enveloppe correspondant à la consommation 2024.

De plus, il sera proposé de reconduire en 2025 **l'adhésion au club des villes et territoires cyclables/marchables** et les subventions aux associations faisant la promotion de la pratique du vélo (13,2 K€ HT au total).

En 2025, GrandAngoulême prévoit de déployer une cinquantaine de **stations de location de vélos électriques** sur son territoire (libre-service et moyenne durée) en complément du service de location möbius déjà existant. Le coût de fonctionnement prévisionnel de ce service est estimé à 450 K€ HT/an.

Comme chaque année, des **renouvellements de vélos électriques** pour la location longue durée proposée à l'agence mobilité sont effectués pour une mise à disposition de la STGA (clause contractuelle). En 2025, il est proposé d'acheter dans ce cadre environ 90 vélos pour un montant estimé à 152 K€ HT.

S'agissant des **aménagements cyclables**, il est proposé l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 410 K€ HT pour continuer à accompagner les communes dans la réalisation de leurs aménagements (fonds de concours schéma cyclable).

Dans le cadre de la mise en place d'une cinquantaine de stations de location de vélos électriques sur son territoire (libre-service et moyenne durée), les investissements nécessaires au service sont proposés en 2025 :

- travaux des stations de location de vélos pour 450 K€ HT
- achat de plus de 300 vélos électriques connectés pour 950 K€ HT

Le financement est en partie assuré par les recettes du nouveau service de location de vélos électriques (libre-service et moyenne durée) qui sont estimées à 37,5 K€ HT pour 2025 (lancement du service en cours d'année).

De plus, et pour accélérer la réalisation d'aménagements cyclables, il pourrait être proposé d'inscrire des crédits pour une **étude pré-opérationnelle d'aménagements d'une ou deux liaisons cyclables structurantes** du schéma cyclable.

Accompagner les changements de comportements

L'agglomération présente près de 65 000 emplois sur son territoire, il est donc primordial de travailler avec les employeurs sur les trajets domicile-travail de leurs salariés. Pour cela, un **nouveau dispositif d'accompagnement des employeurs** a été validé en 2024 : il est donc proposé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

d'inscrire une enveloppe de 25 K€ HT en 2025 pour sa mise en œuvre (prestations). Par ailleurs, s'agissant spécifiquement du Plan de Mobilité Employeur de GrandAngoulême, il convient de réinscrire des crédits à hauteur de 6 K€ HT pour permettre la mise en place d'actions tout au long de l'année.

Il sera aussi proposé de reconduire en 2025 des crédits pour :

- l'organisation des 2 challenges mobilité (challenge inter-entreprises et challenge inter-écoles)
- la mise en place d'actions dans le cadre des 2 événements majeurs organisés au niveau national ou européen : « Mai à Vélo » et « Semaine Européenne de la Mobilité »
- le fonctionnement du service Conseil en mobilité (outils, matériels et fournitures).

Nouvelles actions :

Pour améliorer la connaissance de l'offre de mobilité et donc d'en faire la promotion en proximité, un projet « Ambassadeurs de la Mobilité » est engagé et devrait se concrétiser en 2025 : il est proposé de prévoir une enveloppe de 20 K€ HT pour cette action en 2025.

Pour sensibiliser le public, il est aussi proposé de prévoir une enveloppe de 4,5 K€ HT pour des ateliers d'animation avec des écoles (écomobilité scolaire) et une participation du service Conseil en mobilité à des salons, forums...

Une réflexion est en cours pour que l'agglomération s'inscrive dans le label « Objectif Employeur Pro Vélo ». Il s'agit d'un programme de soutien proposé par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) qui permet le versement d'une prime aux employeurs qui sont engagés dans le développement du vélo. Il a été confirmé par la FUB que les crédits alloués à ce dispositif sont prolongés jusqu'à fin 2025, qui pourraient représenter environ 8 K€ pour l'agglomération.

Enclencher un ensemble de mesures sur des secteurs pilotes

Pour cet enjeu du schéma des mobilités, un crédit de 373 K€ HT permettrait de lancer des expérimentations sur certains secteurs de l'agglomération (Projet « Sites Pilotes »):

- une étude de potentiel d'une ligne de covoiturage au sud de l'agglomération ; l'élaboration d'un plan piétons, des animations et prestations de services (autopartage)
- un test d'un car express entre Dignac et le cœur d'agglomération et d'un transport de périphérie à périphérie entre Champniers et Ruelle via Viville.

Quelques travaux et équipements seraient nécessaires pour ces projets : panneaux pour la ligne de court-voiturage Dignac/Angoulême, poteaux pour le car express et le transport de périphérie via Viville, travaux dans le cadre de mise en œuvre de plans piétons, travaux P+, box vélos....

Pour le financement, GrandAngoulême est lauréat de l'AAP «marche du quotidien» de l'ADEME (notification 2024) et une partie des actions proposées dans le cadre du Projet « Sites Pilotes » pourront être cofinancées à hauteur de 50 % dans ce cadre (études, prestations, équipements).

Articuler le schéma des mobilités avec les actions relevant d'autres politiques publiques

L'année 2025 verra la fin de l'opération pour la passerelle du pôle d'échange multimodal de la gare d'Angoulême, avec la finalisation de la rétrocession des équipements avec la SNCF.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Connaître les pratiques et évaluer le schéma des mobilités

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

Pour 2025, en lien avec la démarche Cartéclima !, il sera proposé de reconduire des crédits pour la réalisation de comptages multimodaux en complément de ceux réalisés en 2024. En 2024, une 1^{ère} campagne a été réalisée dans l'objectif de pouvoir suivre les tendances d'évolutions des différents modes sur 40 points du territoire. Il convient de poursuivre cette action en 2025 pour fiabiliser la donnée de base et disposer d'un « état zéro » pour le plan de mobilité.

Par ailleurs, il sera également proposé de reconduire une enveloppe financière pour l'approfondissement des analyses des données EMC2 (outil de datavisualisation). En 2024, des analyses standards ainsi qu'un premier focus sur la mobilité des jeunes ont été réalisées grâce à l'outil créé par un prestataire. Il s'agira en 2025 de poursuivre ces analyses ciblées : mobilité des personnes âgées, analyse fine des déplacements réalisés pour « accompagnement », focus par modes, etc.

Il est prévu la réalisation d'un bilan LOTI du BHNS phase 1. En effet: le BHNS a été mis en service en septembre 2019 avec la réorganisation du réseau de transport collectif. La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (Loti) prévoit la production de bilans socio-économiques et environnementaux 3 à 5 ans après la mise en service des grandes infrastructures de transport. La réalisation de ce bilan aurait également du sens en lien avec une évaluation plus globale du réseau de transport qui pourrait être réalisée en interne pour apporter des éléments d'aide à la décision quant à l'action de GrandAngoulême pour la mise en œuvre du PDM.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

205 - Un territoire qui œuvre au principe de zéro artificialisation nette

S'engager dans une démarche de sobriété foncière

A travers l'élaboration du SCOT/AEC et du PLUi valant plan de mobilité, l'agglomération parfaitement en ligne avec le SRADDET prévoit une réduction de 51 % de sa consommation d'espace dans les 10 prochaines années.

L'année 2025 sera celle de l'aboutissement du SCOT et du plan climat ainsi que celle de l'arrêt du PLUi sur l'intégralité du territoire de GrandAngoulême.

Les crédits d'investissement pour Cartéclima incluant l'étude des zones humides s'élèveraient à 647 000 €.

En fonctionnement, un crédit de 7 500 € nécessaires pour l'accompagnement sur le dossier Friches et la modélisation de grands projets.

La collectivité est accompagnée par l'A'Urba sur la définition de la stratégie de reconquête des friches. Après une phase 1 d'évaluation des besoins du territoire en matière de foncier, la phase 2 va consister à réaliser une typologie des friches pour mieux définir celles qui sont stratégiques à réinvestir. Ce sont 87,6 K€ qui sont dédiés au plan friches avec des cofinancements encore à venir de 40 K€ de la Banque des Territoires et de 25 K€ de l'ANCT.

Autres actions

Des réserves foncières ou des acquisitions d'immeubles sont inscrites pour des acquisitions liées à des projets :

- ✓ Terrains nus : acquisition foncier à Girac, Bel Air et aux tuileries de Niolet
- ✓ Immeuble : pour l'école d'art (rez-de-chaussée)

Pour l'opération du secteur Gare (AP14), au périmètre initial du permis d'aménager des travaux de la rue Denis PAPIN (500 K€) qui vont débuter et se terminer courant d'été.

206 – Gestion responsable des déchets

Favoriser la réduction des déchets à la source grâce à l'émergence de nouveaux comportements d'achat

Depuis plusieurs années, GrandAngoulême et plusieurs partenaires associatifs (Recyclerie AVRIL, Cyclofficine d'Angoulême, Laplla.Net et ENVIE Charente) imaginent le projet d'une recyclerie globale mult flux sur le territoire de GrandAngoulême, à même d'héberger leur activité. En 2021 Calitom et GrandAngoulême ont fait l'acquisition d'un site idéalement situé, au cœur de l'agglomération, à Gond-Pontouvre. Cette opération s'inscrit non seulement dans le projet d'agglomération, mais également dans l'objectif stratégique 2.4 du SRADDET adopté en décembre 2019 : « Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation ».

Ce lieu partagé est destiné à devenir un site vitrine, grand public, dédié à la **prévention des déchets** (par la réparation, la réutilisation des objets, etc.) et donc au **consommer autrement**. Tous

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-29001027-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

les acteurs du site, GrandAngoulême compris, organiseront des ateliers et des formations destinées à l'appropriation de connaissances utiles à l'acte d'achat responsable, à de nouvelles pratiques (« je réalise au lieu d'acheter ») et de nouvelles façons de consommer.

L'année 2024 a été consacrée aux travaux structurants du bâtiment : gros œuvre, toiture en panneaux photovoltaïques, menuiseries extérieures et intérieures, cloisonnement, revêtements des sols, peinture, éclairage, alarme de sécurité. Et la remise des clés aux partenaires associatifs a eu lieu le 9 décembre 2024 pour permettre leur installation.

Dans le cadre du Fonds Vert friches, l'ADEME a octroyé des subventions à Calitom pour la dépollution du site et les façades. Une convention d'indivision signée entre GrandAngoulême et Calitom détermine les modalités de gestion du site à hauteur de 75 % pour Calitom et de 25 % pour GrandAngoulême tant en dépenses qu'en recettes.

Budget prévisionnel déchets ménagers - investissement dépenses : 220 K€ - investissement recettes : 33 K€

Encourager les initiatives pour une consommation durable

L'opération « **foyers témoins** » réalisée en 2024 auprès de foyers volontaires est renouvelée en 2025. L'objectif de ces opérations n'est plus de parler mais bien de faire, et de se rendre compte par soi-même, au sein du foyer, que les déchets ne sont pas une fatalité, mais peuvent être réduits, voire parfois supprimés, rien qu'en modifiant nos achats ou en passant un peu de temps pour réaliser soi-même des opérations que l'on confie souvent à des industriels lointains.

Une opération à destination du public « étudiants » sera également réalisée avec plusieurs partenaires, en collaboration avec le SCUCC (Service Culture Universitaire du Campus de La Couronne). Au programme : ateliers cuisine, réparation, réutilisation, etc.

Très régulièrement, une **caractérisation des déchets** collectés est réalisée, afin d'apprécier les leviers restants sur la prévention des déchets. En 2025, une nouvelle caractérisation sera réalisée, avec un suivi précis par secteur type, par flux (déchets alimentaires compris), et selon le type de contenant (bac ou colonne). Les enseignements de ces caractérisations permettent d'orienter l'effort de communication / sensibilisation, ainsi que de cibler les publics.

Autres actions

En 2025 et pour une durée de 12 mois, débutera **l'expérimentation des sacs transparents** en collecte OMR (ordures ménagères résiduelles) sur 19 communes volontaires. Afin de faciliter l'expérimentation, des sacs transparents seront mis à disposition dans les mairies concernées avec des consignes de dotation. Budget prévisionnel déchets ménagers : 25 K€

Périmètre : Bouëx, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Garat, Jauldes, Marsac, Mornac, Mouthiers sur Boëme, Nersac, Sers, Sireuil, Torsac, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Voeuil et Giget et Vouzan.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025



57

301 - Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement

Le projet politique retranscrit dans les orientations budgétaires 2025 de notre Agglomération, s'inscrit dans le cadre de la feuille de route développement économique votée en 2022 (N°2022.03.037) et dans la continuité des actions menées en 2024.

Le projet de l'année 2025, au regard des actualités et du contexte global, exige une certaine adaptabilité qui conduit à renforcer 3 thématiques transversales au travers du programme d'actions :

- Anticiper la nécessité de renouveler l'offre foncière économique
- Soutenir l'entrepreneuriat (vie étudiante, projet étudiants, innovation...)
- Soutenir la prise en compte des transitions dans les projets des entreprises

Cette ambition comprend environ 5,2 M€ de dépenses dont 2,1 K€ en fonctionnement et 3,1 K€ en investissement.

Mettre en place une politique sur le foncier/immobilier économique disponible pour faciliter le développement et l'implantation d'entreprises

Adopté en fin d'année 2023, le schéma foncier économique permet à l'agglomération de disposer d'un document de référence servant de guide à la politique foncière/immobilière à vocation économique.

La mise en œuvre des actions du schéma foncier économique implique de se doter d'une stratégie de compensation, d'acquisition foncière et de réhabilitation.

La finalisation du **Schéma de COhérence Territoriale** a permis d'identifier le foncier qui sera ouvert à l'urbanisation avec une orientation activité économique dans le futur PLUI.

Sur 2025, afin de conserver un stock de foncier économique, des opérations d'aménagement ciblées sur des friches sont programmées dans différents sites :

- sous maîtrise d'ouvrage GrandAngoulême, à La Braconne sur le site Azura
- piloté par l'Etablissement Public Foncier Régional sur le site de la SNPE
- sous l'impulsion d'un opérateur privé, sur la carrière LAFARGE à La Couronne

En complément, afin de préserver la qualité des zones existantes, un volet entretien des ZA est renforcé et s'étoffe **avec la création d'une Autorisation de Programme (AP) d'1,5 M€ pour la réfection des voiries**, une AP spécifique pour la réfection de la voirie de la zone de Rabion (80 K€) ainsi qu'une AP requalification des zones pour 40 K€.

Sur le technoparc Krysalide, est mise en place une synergie expérimentale des équipes de la Transition écologique et des espaces publics afin d'évaluer les approches environnementales dans la gestion d'un parc d'activités.

Le pilotage du volet immobilier et notamment des cessions envisagées dépend de la qualification retenue pour chaque bien patrimonial. Ceux qui ne relèvent pas d'une valeur stratégique sont voués à la vente comme c'est le cas du bâtiment auparavant occupé par l'entreprise Presto qui s'est délocalisée. Il en est de même du bâtiment occupé par l'entreprise Aeva qui se réinstalle sur Euratlantic.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Cette attention portée par GrandAngoulême à la mise en place d'une politique foncière et immobilière économique s'opère également sous l'angle du développement durable

Sont actuellement en cours de réflexion les aménagements du carrefour ZA Voûtes, de la maladrerie dans la ZI Nersac, du foncier SNCF Réseau de la ZI de Nersac, de différentes zones comme Azura, Next, sans compter les aménagements poursuivis dans les zones destinées à la revente comme Bel Air ou initiés avec l'extension de la ZA de la Loge.

Les autres actions traitées concernent :

➤ **L'Eclairage Public – Amélioration énergétique** : cette opération doit se terminer cette année
Budget prévisionnel : 1 159 K€ (AP 102)

➤ **La liaison rond-point Croix Blanche du secteur « les montagnes »** : 2025 verra sa complète réalisation.

Budget prévisionnel : 118 K€ (AP 50)

➤ **La rénovation et l'aménagement du bâtiment Artigalas** : Dans le cadre de sa stratégie immobilière, GrandAngoulême recherchait des locaux de stockage et des surfaces de bureaux sur Angoulême. Ces locaux ont permis à la régie bâtiment de centraliser ses stocks et d'obtenir des locaux du personnel adaptés aux besoins. L'aménagement de l'étage est confié à une maîtrise d'œuvre pour obtenir un espace de bureaux open space, indispensable pour réhabiliter d'autres bâtiments. Budget prévisionnel : 501 K€ (AP 51)

Accompagner le développement économique autour de filières, savoir-faire et centres d'enseignement/recherche correspondant aux spécificités du territoire et répondant aux nouveaux enjeux économiques et technologiques

Cette politique passe par la mise en œuvre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) avec notamment la participation de Grand Angoulême, pour 21,5 K€, aux frais engagés par le Département de la Charente pour le financement d'un poste **d'animation de la vie étudiante** participant à la réalisation d'une maison des étudiants répondant aux besoins du territoire.

GrandAngoulême poursuivra par ailleurs son soutien au Centre d'information Jeunesse, à l'association **S**ervices et **C**ulture des **C**ampus universitaires de la **C**harente (SCUCC) au titre de la vie étudiante.

Il est proposé d'accentuer l'implication de la collectivité par une nouvelle adhésion à l'association du Campus des Valois. Cette participation serait une étape vers une coordination du schéma local.

La participation en fonctionnement de GrandAngoulême au lancement initial de l'Ecole 42 s'élève à 763,6 K€ ces trois dernières années. Une sollicitation complémentaire au lancement de l'activité de l'école est en cours de réflexion, une inscription de 25 K€ pourrait figurer au budget 2025 sous réserve de décision future.

Dans le cadre de sa politique de l'Image pilotée par la direction de la Culture, le GrandAngoulême contribue également au financement du campus de l'Image pour 600 K€.

En plus du volet enseignement, GrandAngoulême est partie prenante au renforcement de la recherche et du transfert de technologie sur son territoire.

- La volonté d'intensifier la recherche passe par le financement de projets de recherche, le soutien à l'accueil de jeunes chercheurs et, sans être exhaustif, par le cofinancement de colloques scientifiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

- L'énergie investie pour conforter les pôles de compétences et faire émerger des nouveaux secteurs
- Les actions menées en vue de favoriser l'innovation sur le territoire
- Les réflexions pour développer la filière hydrogène sur GrandAngoulême.

En 2025, le GrandAngoulême poursuivra son soutien au cluster **SO GAMES** et **SPN** dans l'attente de la prise en compte des orientations du pôle de compétitivité régional ENTER.

Plus globalement, le soutien aux pôles de compétitivité et clusters régionaux ou locaux est nécessaire afin de compléter les actions de GrandAngoulême (à ce titre, le soutien à Alliance Entreprises, Aerospace Valley, Soltena,...) pourra être évalué.

Accompagner et intensifier l'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat innovant en particulier

Parmi les leviers primordiaux notre projet collectif identifie la nécessité d'être un acteur du développement de la culture de l'entrepreneuriat sur le territoire

En fédérant la dynamique des acteurs de l'enseignement supérieur dans leur volonté de renforcer l'entrepreneuriat et en complétant l'action de la technopole avec l'organisation d'un événement de valorisation de l'entrepreneuriat étudiant. Cet accompagnement passe par la déclinaison du programme d'actions de la technopole EurekaTech de par son rôle d'ensemblier de Territoire.

Les principales orientations de la technopole pour 2025 portent sur :

- L'entrepreneuriat étudiant en concertation avec Nouvelle Aquitaine Technopoles
- La définition et la mise en œuvre d'une feuille de route spécifique Innovation & transitions
- et Le déploiement du programme territoire d'industrie.

Les buts poursuivis étant de :

- Favoriser les projets innovants à impact positif avec :
 - *L'appel à projets innovation pour 60 K€*
 - *Le soutien à l'achat public et à l'expérimentation de services innovants pour 15 K€*
- Déployer le dispositif CITELAB, son animation avec un soutien au plan d'actions pour 32 K€
- Poursuivre l'effort de co-financement des entreprises en création ou en développement en stimulant l'entrepreneuriat au travers du dispositif « AdelTpe » pour 89,5 K€

Renforcer l'attractivité du territoire

Les actions de GrandAngoulême en faveur de l'attractivité territoriale se renforceront sur l'exercice 2025 avec :

- La promotion digitale du nouveau film de territoire
- L'intensification de la valorisation des savoir-faire des entreprises locales (création de contenus, évènementiels...)
- Le déploiement de nouveaux outils pour l'attractivité des talents (sur tous secteurs avec un effort spécifique porté sur la santé)
- Les dispositifs de marketing à des fins de développement économique dont Moi(s) Local & pack commerces

Deux nouveaux évènements qui n'ont pu être organisés l'année dernière sont proposés :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

- Les « Etoiles de l'économie » (11 K€)
- Le « Salon de la franchise » (16 K€)

Sans omettre l'opération relative à la promotion des nouveaux talents sous la forme de prestation de recherche d'hébergement (7 K€).

Le total de ces actions envisagées se monte avant les arbitrages définitifs à 34 K€. Un effort de rationalisation des inscriptions a été mené conduisant à une réduction de 6K€ montant des crédits liés au marketing sur le budget communication soit -12% et à un transfert en investissement de crédits afin de permettre la réalisation de créations vidéos pour 10 K€.

302 - Une économie sociale et solidaire pour un autre type de richesse

Cette ambition comprendrait des inscriptions pour 102,2 K€ dont 79,7 K€ en fonctionnement. Ces crédits sont en progression par rapport à l'an dernier pour soutenir le démarrage de l'association La Bascule.

Stimuler les initiatives, accompagner la création d'activité et son développement



Un partenariat nous lie avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) qui incarne un acteur majeur de l'Economie Sociale et Solidaire sur notre territoire.

De multiples actions locales sont en préparation (rendez-vous d'affaires engagés, « petits déj de l'économie ») mais aussi le renforcement de son outil mutualisé des acteurs de l'accompagnement spécifique à l'ESS avec la création de « la gare à idées de GrandAngoulême », le 1^{er} écosystème d'accompagnement ESS sur notre territoire.

Le développement d'un réseau d'entrepreneurs engagés dans l'économie sociale et solidaire et le déploiement de l'incubateur spécialisé ESS sur le territoire nous amènent à co-financer France Active Nouvelle Aquitaine qui pilote cette démarche.

Connaissance, reconnaissance et valorisation de l'ESS sur le territoire

Cette mission nécessite, essentiellement du temps de coordination et de co-construction. Un soutien financier est également apporté à certaines structures ESS du territoire. Le plus souvent, le soutien ne relève pas que du pôle ESS, mais porte sur plusieurs axes de la politique du GrandAngoulême (mobilité, culture, agriculture).

Pour la première fois, en 2024, GrandAngoulême a lancé un appel à projet, mené par l'association jadopteunprojet, mobilisant la finance citoyenne avec un effet levier multiplicateur de l'agglomération et du Crédit agricole avec une mise en œuvre par l'association j'adopteunprojet. Cet appel à projet est destiné spécifiquement aux acteurs de l'ESS pour les soutenir et leur apporter de la lisibilité. (14 k€).

A noter, le territoire de Nouvelle Aquitaine (à Bordeaux en particulier) va accueillir le forum mondial de l'ESS en 2025.

Pour 2025, l'accent serait mis sur l'aide au démarrage de l'association La Bascule qui porte la nouvelle et première plateforme de réemploi des matériaux du bâtiment sur le territoire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Accompagner les transitions vers de nouveaux modèles via l'économie circulaire

Le soutien à La Bascule contribue à cette mission.

De plus, le plan B, espace de prévention des déchets, doit ouvrir en 2025.

303 – Un emploi pour tous

Cette ambition poursuivie par GrandAngoulême intervient dans la continuité de l'année 2024 avec un ajustement des dépenses en fonction des données disponibles quant au réalisé. A noter que la majeure partie de ce budget est lié à des dispositifs pérennes.

Les demandes d'inscriptions en 2025 s'élèveraient à 488,1 K€ de dépenses de fonctionnement et 200 K€ de dépenses d'équipement accompagnés d'une prévision de recette pour 125 K€.

Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale

Accompagner les jeunes est un enjeu majeur pour engager une politique visant à obtenir un emploi pour tous.



- GrandAngoulême participe tout d'abord à faciliter, pour les jeunes du territoire, la découverte des métiers et des filières au travers de sa participation au Salon des Métiers de la Formation et de l'Orientation les 7 et 8 février à l'Espace CARAT (FOFE 2025 : Forum d'Orientation Formation Emploi) pour 30 K€.



- La Mission Locale est l'acteur majeur pour l'insertion des jeunes sur GrandAngoulême. Une convention est donc passée qui prévoit les mêmes objectifs que ceux présents en 2024 et une modalité de participation qui s'ajuste en fonction du nombre d'habitants.

Dans une volonté positive d'agir pour redynamiser des parcours plus difficiles de certains jeunes l'Agglomération a décidé de s'engager aux côtés de l'école de la deuxième chance par la construction d'un bâtiment pour accueillir l'école et par une contribution en fonctionnement.



Le concept des Ecoles de la Deuxième Chance (E2C) a été développé au milieu des années 80 pour aider à l'intégration professionnelle et sociale durable des jeunes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi. Il repose sur le principe de l'alternance entre périodes en entreprise et en école. Il s'appuie sur l'individualisation et l'adaptation des parcours de formation et plus particulièrement sur une remise à niveau des savoirs de base (lecture, écriture, calcul, savoirs être).

Actuellement, l'Ecole de la Deuxième Chance de Poitou-Charentes a ouvert une antenne sur l'agglomération hébergée à Krysalide (Pépinière du Grand-Girac à Saint-Michel)

Ces locaux n'étant pas adaptés (surface insuffisante), GrandAngoulême a décidé d'acquérir l'école du Maine Gagnaud auprès de la commune de Ruelle afin d'y loger l'Ecole de la Deuxième Chance après les travaux de réhabilitation. Le début des travaux est prévu au printemps 2025 avec le désamiantage et les premiers travaux de menuiserie et de la structure dont le montant global est évalué à 819 K€ (AP 91). Seront inscrits en 2025 les montants nécessaires à la poursuite de son démarrage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi

Le second volet de cette ambition s'adresse à un public qui par les aléas de la vie s'est éloigné de l'emploi.

- C'est l'objet du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui propose un accompagnement individualisé et renforcé de ces publics. Le renouvellement du protocole pour la période 2025-2026, sur la même base que le précédent, inclut toutefois un nombre de prescriptions en augmentation. Ainsi, des actions collectives à destination des bénéficiaires sont également prévues.
- La plateforme des clauses sociales voit ses missions confortées. Le soutien serait maintenu à la même hauteur qu'en 2024.
- L'agglomération soutient également le salon Direction Emploi porté par l'association DR16.

304 – Le commerce, une brique essentielle de la vitalité des territoires

Cette ambition, dont les inscriptions totales seraient de 444,5 K€ à ce stade comprennent notamment 169,6 K€ d'actions en fonctionnement et 274,9 K€ en investissement. Elles se déclinent de la façon suivante :

Développer l'identité du territoire autour d'une stratégie sur le commerce de proximité

L'identité d'un territoire dépend également de la dynamique commerciale en présence. Ainsi, cet enjeu participe à la mise en œuvre de différentes actions décidées par notre Agglomération :

- **La première est de renforcer l'économie de proximité et promouvoir l'achat local**



En poursuivant l'action '**Vitrines**' du projet '**Le Mois(s) Local**' déjà mené ces deux dernières années. En synergie avec le service marketing, le service dédié au commerce pilotera directement des crédits cette année.

En poursuivant également l'action « **AAP Commerce local** » en faveur du commerce de proximité. En 2024, un marché a été attribué à l'Office du Tourisme pour réaliser une boutique éphémère, opération qui pourrait être reconduite à même hauteur en 2025.

- **Optimiser la livraison de proximité sur le dernier kilomètre**



C'est la poursuite de la **démarche InTerLUD+** : mise en œuvre de la charte de logistique urbaine (Aménager les aires de livraison, Mettre en place des solutions de voirie partagée, Encourager les livraisons en horaires décalés, Accompagner les communes de l'Agglo à mettre en place des point relais / consignes, Sensibiliser aux répercussions environnementales de la logistique...).

- **Le suivi de la stratégie foncière permet également de travailler de concert pour développer l'identité du territoire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

Il en est ainsi pour l'Aménagement de la voirie de la zone des montagnes au travers de l'AP26 qui arrive en phase d'achèvement dans ses acquisitions et ses aménagements.

Accompagner l'évolution et de développement du commerce

Après l'effort porté sur la dynamique et l'identité du territoire, l'accent est mis sur l'accompagnement des porteurs de projet commerciaux.

- **Accompagner les porteurs de projet et soutenir l'installation et la reprise de commerces :**

Initié en 2024, la démarche passe par le lancement en janvier de l'animation du Pack Commerce. Présent sur le site internet « absolument Angoulême » ce pack vise à simplifier la vie de commerçants en favorisant l'installation et le quotidien des commerçants, en les informant sur les réglementations à respecter, les aides financières possibles, en leur proposant des outils particuliers et en intégrant une page informative pour accompagner chaque commune du territoire dans ses actions locales. Le but est de trouver des réponses adaptées à chaque problématique et favoriser la mise en relation avec les bons interlocuteurs.

- **Soutenir financièrement les porteurs de projets:**

- GrandAngoulême propose depuis 2019 une aide à l'investissement des TPE via le dispositif Adel
- Un nouveau dispositif d'aide à la façade des TPE via Adel pourrait désormais être également proposé.

Soutenir l'attractivité des centralités et accompagner un aménagement et développement commercial équilibré

Les élus de GrandAngoulême restent attentifs au respect d'un certain équilibre au travers des leviers qui sont les leurs, à savoir :

- **Accompagner les communes dans le maintien de leur tissu commercial: fonds de concours au 'dernier commerce'**

Un fonds de concours au 'dernier commerce' (destiné donc aux communes) est maintenu avec une inscription de 30 K€

Est proposée la poursuite de la cotisation à Manacom, une association des managers du commerce.

- **Lutter contre la vacance commerciale et inciter à l'implantation de nouvelles enseignes**

Suite à une délibération de novembre 2024, il est proposé d'abonder un nouveau fonds en faveur de la dynamisation des centralités avec la création de l'Aide à l'immobilier Commerce, qui pourrait être doté de 150 K€ avec des aides à l'acquisition ou à la location.

La participation à la tenue d'un stand du GrandAngoulême au Salon de la Franchise de Paris vise à encourager de nouvelles installations sur notre territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

L'action initiée en 2024 : « Mon centre-ville a un incroyable Commerce » est proposée à la réinscription.

- **Renforcer les centralités**

L'armature commerciale doit pouvoir faire l'objet d'un suivi car de cette connaissance dépendent nos actions.

Il est donc proposé de poursuivre le partenariat avec la CCI pour la mise à jour de l'observatoire du commerce (convention triennale avec la CCI),

Et de procéder à l'achat d'un logiciel mutualisé avec les communes pour le 3ème volet de l'observatoire commercial, l'offre commerciale.

- **Conforter les centralités par des dispositifs harmonisés**

Suite à l'élargissement à 5 nouvelles communes de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multisites en 2024, il est proposé de co-financer deux études pour les communes afin de réaliser des plans guide.

Veiller à l'harmonisation des pratiques participe à l'attractivité des centralités. Est donc proposée la réalisation d'un document pédagogique pour les devantures (enseignes et façades) issu des documents PLUi et RLPI, ce dernier servira ainsi de support pour l'aide à la façade mise en place.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Un Enjeu spécifique : Solidarité avec les communes

Cet enjeu recense les dépenses de l'agglomération réalisées au bénéfice de ses communes membres, et comprend notamment les dépenses directes suivantes :

Les attributions de compensations (AC) pour 22 234 103 € (reconduction avec ajustements)

Il s'agit de la reconduction des AC 2024, hors AC exceptionnelle venue régulariser l'absence de prise en compte du transfert de la rue des 7 Moines de Tibéhirine à la commune de L'Isle d'Espagnac pour la période de 2017 à 2023, et sous réserve des transferts de voirie de zones d'activités à intervenir avec quelques communes.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 297 000 € (en baisse de 44%)

La DSC est calculée sur la base de la croissance fiscale économique. A ce stade, les prévisions de recettes fiscales 2025 sont nettement moins dynamiques que celles enregistrées en 2024. Cela se traduit par une baisse de l'enveloppe de DSC de -44%. Une fois transmises par les services de la DGFIP, les notifications fiscales 2025 viendront ajuster ce montant.

Le FPIC pour 2 280 382 € (part communale - non inscrite au budget GA - en baisse de 1,8 %)

Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) de l'ensemble intercommunal est évalué à 3 698 K€ pour 2025 dont 1 418 K€ au bénéfice de l'agglomération et 2 280 K€ au bénéfice des communes dont l'enveloppe baisse de 1,8% par rapport à 2024. Il est précisé qu'à ce stade, de nombreuses incertitudes demeurent en raison du contexte d'adoption de la loi de finances et que des ajustements ultérieurs seront nécessaires.

Le fonds de concours solidarité pour 150 271 € (en hausse de 9 %)

Cette enveloppe est constituée d'une part de la DSC 2025 pour 57 623 €, de 75 000 € financés par fonds propres de GrandAngoulême, et par le solde des crédits DSC non consommés des années antérieures de 17 648 €. L'enveloppe 2025 serait à ce stade de 150 271 €, en hausse par rapport aux réalisations 2024 qui se sont élevées à près de 138 K€.

Les fonds de concours dédiés pour 992 000 €

GrandAngoulême met en œuvre différents dispositifs de soutien au bénéfice de ses communes sous forme de fonds de concours thématiques avec les inscriptions prévisionnelles suivantes :

→ Equipements sportifs	280 000 €
→ Sports de raquettes	220 000 €
→ Equipement culturels	75 000 €
→ Biodiversité	105 000 €
→ Crèches et MAM	47 000 €
→ Schéma cyclable	105 000 €
→ Petit patrimoine vernaculaire	30 000 €
→ Dernier Commerce	30 000 €
→ Apaisement espace public	100 000 €

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR BUDGET

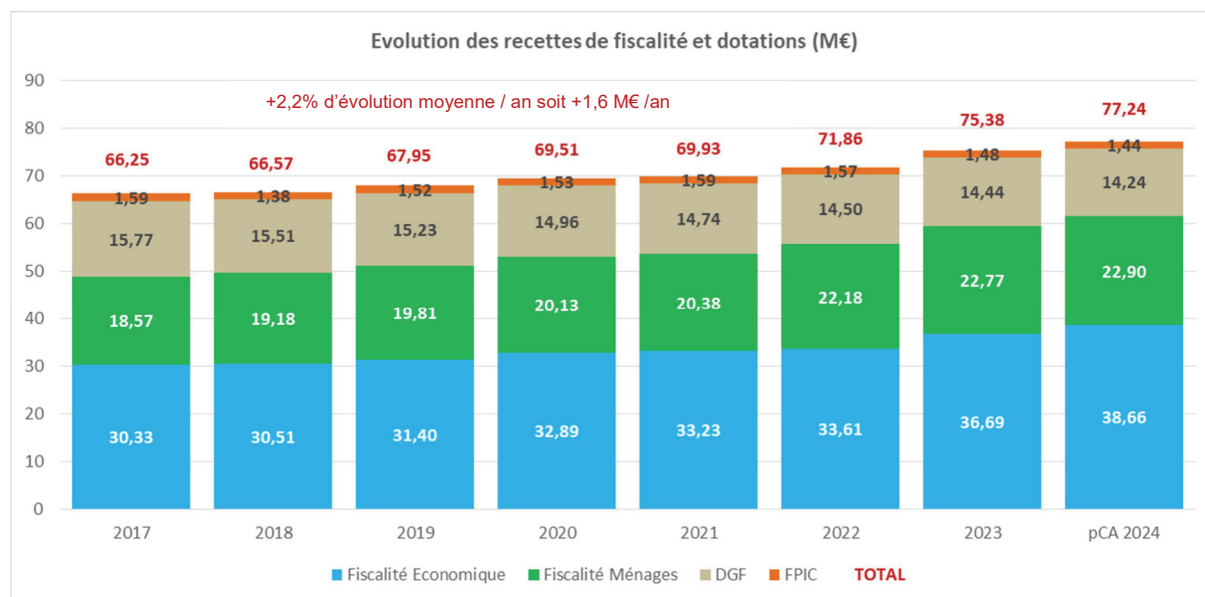
Particularités de l'année 2025 : la suppression du budget annexe du Camping suite à la délibération n°2023.12.232 et à la modification des statuts de GrandAngoulême. Le patrimoine est transféré au budget principal et les résultats 2024 du budget annexe seront repris au budget principal.

4.1 LE BUDGET PRINCIPAL

A. Les prévisions de recettes

Fiscalité et dotations

Avec 77,2 M€ en 2024, les principales recettes de la collectivité sont constituées à 80 % de fiscalité (61,5 M€) avec 50 % de fiscalité économique et 30 % de fiscalité ménages, et à 20 % de compensations et dotations de l'Etat (15,7 M€). L'évolution moyenne annuelle de ces recettes sur la période 2017-2024 a été de + 2,2 % représentant une recette supplémentaire annuelle de près de 1,6 M€.



NB : Mise en œuvre en 2018, la GEMAPI est intégrée à la fiscalité ménages. Si cette taxe impacte la TH, la TFB, la TFNB et la CFE, la part de recettes assise sur le foncier bâti des ménages est prépondérante. Son produit total est passé de 259 K€ en 2018 à 450 K€ en 2024, soit une augmentation moyenne annuelle de près de 10 %.

La dynamique de la fiscalité économique entre 2017 et 2024 a été de + 3,5 % représentant un supplément de recettes moyen de 1,2 M€ par an. La dynamique de la fiscalité ménages a été de + 3 % pour un gain de 0,6 M€. **En moyenne, les recettes fiscales ont ainsi progressé de 1,8 M€ par an (+3,3 %).**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

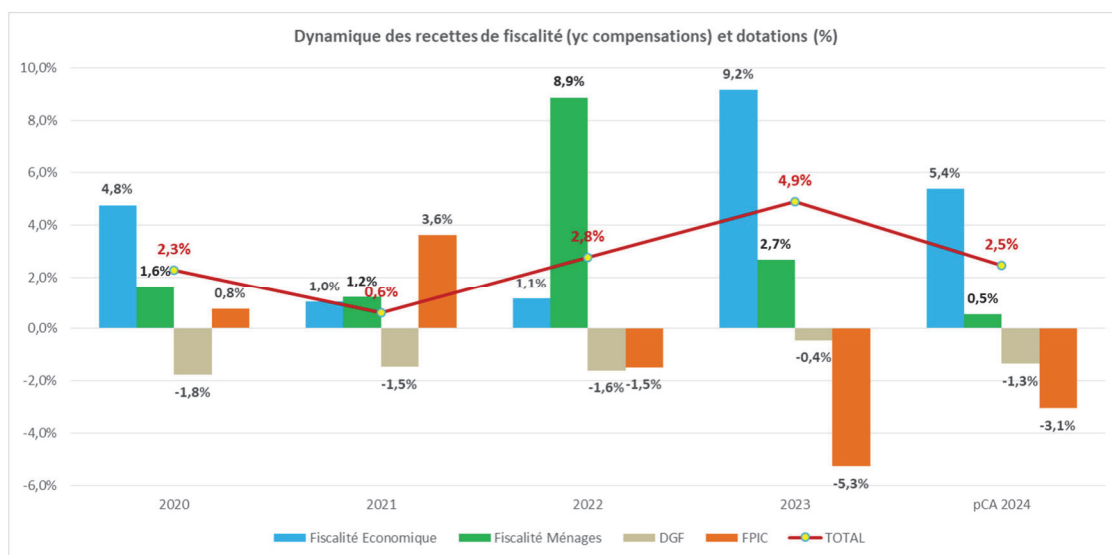
Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Sur la période, on note l'impact de la crise sanitaire de 2020 sur la dynamique de fiscalité économique de 2021 et 2022, suivi d'un rebond important porté par l'actualisation des bases foncières de 7,1 % et par la croissance de la TVA nationale en 2023. Les années 2023 et 2024 ont également été marquées par l'implantation de deux contributeurs importants sur le territoire (ACC à Nersac et base logistique Intermarché à Rouillet).

On observe par ailleurs l'effet de l'inflation élevée sur l'actualisation des bases foncières et donc sur la fiscalité ménages de 2022, conjugué à la forte dynamique de TVA nationale qui impacte la compensation de TH. En 2024, c'est au contraire la faible dynamique de TVA qui se répercute sur la fiscalité ménages.

En revanche, **les dotations de l'Etat ont baissé en moyenne de 240 K€ par an**, ramenant la croissance des recettes de fiscalité et dotations à 1,6 M€ par an. On notera l'érosion chaque année de la DGF de l'intercommunalité pour venir financer l'augmentation de la péréquation vers les enveloppes de DSU et de DSR au sein de l'enveloppe globale de la DGF.



Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le pouvoir de modulation du taux porte désormais sur 2 taxes uniquement : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe sur le foncier bâti (TFB). A titre indicatif, le taux de CFE est actuellement de 25,72 % pour un taux plafond de 26,75 % (valeur 2024). Cet écart de taux équivaut à un produit d'environ 523 K€.

Le taux de foncier bâti est de 0,406 %. Avec un taux de 1 %, le produit supplémentaire serait de l'ordre d'1,1 M€.

NB : le taux de CFE ne peut pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFPB ou le taux moyen pondéré (TMP) des deux taxes foncières constatées sur le territoire de l'intercommunalité.

Le projet de budget 2025 sera proposé à taux de fiscalité constants donc inchangés par rapport à 2024, poursuivant ainsi la stabilité des taux depuis 2017 (hors GEMAPI).

Les **prévisions de recettes de fonctionnement s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 86,66 M€** contre 86,6 M€ au BP 2024, soit une progression de 0,06 M€ et de 0,1 % par rapport au BP 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

La majeure partie est représentée par la fiscalité, les compensations et dotations de l'Etat évaluées à 77 M€ en baisse de - 0,2 % par rapport aux montants perçus en 2024 et de - 0,3 % par rapport aux montants inscrits au BP 2024.

	2024			2025	De BP-24 à OB-25		De pCA-24 à OB-25	
	BP	BTV	pCA (rôles)	OB	Ecart	Evol	Ecart	Evol
Fiscalité Economique	38 177 079	38 073 528	38 661 756	38 767 044	589 965	1,5%	105 288	0,3%
CVAE - Comp TVA	10 001 000	10 001 000	9 975 733	10 062 226	61 226	0,6%	86 493	0,9%
CFE - Compensation	17 523 000	17 827 881	17 828 253	18 425 364	902 364	5,1%	597 110	3,3%
TASCOM	2 977 000	2 564 400	3 177 523	3 000 000	23 000	0,8%	-177 523	-5,6%
IFER	1 200 000	1 180 745	1 180 745	1 198 428	-1 572	-0,1%	17 683	1,5%
DCRTP	2 438 197	2 461 620	2 461 620	2 043 145	-395 052	-16,2%	-418 475	-17,0%
FNGIR	3 484 382	3 484 382	3 484 382	3 484 382	0	0,0%	0	0,0%
Taxe Séjour	550 000	550 000	550 000	550 000	0	0,0%	0	0,0%
Paris hipp.	3 500	3 500	3 500	3 500	0	0,0%	0	0,0%
Fiscalité Ménages	23 413 922	23 504 988	22 896 063	23 160 659	-253 263	-1,1%	264 596	1,2%
TH - RS	803 000	887 664	887 664	902 754	99 754	12,4%	15 090	1,7%
TH - TVA Transférée	20 960 000	20 960 000	20 358 233	20 537 226	-422 774	-2,0%	178 993	0,9%
TFB	754 000	763 364	764 182	780 845	26 845	3,6%	16 663	2,2%
TFNB	127 700	127 625	127 625	128 556	856	0,7%	931	0,7%
TATFNB	257 400	257 541	257 541	261 919	4 519	1,8%	4 378	1,7%
All Comp TF	61 372	58 344	50 368	50 604	-10 768	-17,5%	236	0,5%
GEMAPI (recette affectée)	450 450	450 450	450 450	498 755	48 305	10,7%	48 305	10,7%
TOTAL FISCALITE	61 591 001	61 578 516	61 557 819	61 927 703	336 702	0,5%	369 883	0,6%
Dotations	15 719 000	15 689 315	15 679 363	15 135 511	-583 489	-3,7%	-543 853	-3,5%
DGF	14 271 000	14 241 315	14 241 315	13 717 486	-553 514	-3,9%	-523 829	-3,7%
FPIC	1 448 000	1 448 000	1 438 048	1 418 025	-29 975	-2,1%	-20 024	-1,4%
TOTAL FISCALITE ET DOTATIONS	77 310 001	77 267 831	77 237 183	77 063 213	-246 788	-0,3%	-173 969	-0,2%

Le retard pris dans la construction du PLF et les incertitudes liées aux évolutions de TVA nationale créent de fortes incertitudes sur les prévisions de recettes. Les compensations de TVA au titre de la suppression de la CVAE et de la THRP sont prévues sans aucune dynamique et sont reconduites (hors régularisation N-1).

Depuis 2018, compte tenu de son mode de calcul, le coefficient d'actualisation des bases foncières suit le niveau de l'inflation. Avec le niveau d'inflation enregistré entre novembre 2023 et novembre 2024, le coefficient d'actualisation s'établit à 1,7 % pour 2025 contre 3,9 % en 2024. Ce coefficient impacte les produits de CFE (y compris les compensations) et de taxes foncières.

A ce stade de la construction budgétaire et dans l'attente des notifications de la DDFiP, l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) est prévue en légère hausse à 1,2 M€ et la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) a été ajustée à la réalisation et aux régularisations 2024 avec 3 M€.

Dans l'attente de la notification de leurs montants, le FNGIR est reconduit à l'identique alors que la DCRTP est inscrite en diminution de 418 K€, correspondant à la diminution de l'enveloppe dans le PLF 2025. A noter que cette dotation est fréquemment utilisée par l'Etat comme variable d'ajustement budgétaire.

La **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** est prévue en baisse de 524 K€. Elle est composée d'une part de dotation d'intercommunalité pour 3 296 K€, à peu près stable chaque année, et d'une part de dotation de compensation, évaluée pour 2025 à 10 527 K€ comprenant entre autres la compensation part salaire (CPS) de l'ancienne TP. C'est cette part qui est écartée, année après année, pour financer les différents abondements de la DGF communale (communes + EPCI).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-2000/182/-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

La diminution de la DGF de GrandAngoulême serait plus importante en 2025 que les années précédentes, en lien avec la diminution de l'abondement par l'Etat de l'enveloppe nationale de la DGF.

La **taxe de séjour** est reconduite à 550 K€. A noter la mise en place d'une taxe additionnelle instaurée par le Département de la Charente à compter du 1^{er} janvier 2025, sans impact direct pour GrandAngoulême mais qui viendra renchérir le coût des séjours pour les touristes.

La **taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)** permet notamment de financer les dépenses consacrées par GrandAngoulême à l'exercice de cette compétence et correspond aux contributions que l'agglomération verse aux syndicats de bassins auxquels elle a transféré la compétence. En fonction des informations des trois syndicats de bassin, le produit appelé en 2025 au titre des contributions s'élèverait à 415 K€, montant auquel il convient d'ajouter le coût de la rémunération du technicien GEMAPI chargé de la coordination de l'action des syndicats, ainsi que diverses dépenses affectées. Le produit attendu s'établirait ainsi à 499 K€, en progression de près de 11 % par rapport à celui inscrit au BP 2024. Pour mémoire, ce produit attendu est réparti par les services fiscaux entre la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires), les taxes foncières et la contribution économique territoriale.

Recettes propres des équipements

Les recettes des équipements sont projetées en augmentation de 8 % par rapport au BP 2024, sous l'effet des revalorisations tarifaires adoptées pour l'année 2025 et de l'augmentation de la fréquentation pour tous les équipements.

Les inscriptions restent toutefois prudentes en comparaison du projet de Compte Financier Unique 2024, la fréquentation pouvant fluctuer selon les conditions météorologiques ou le pouvoir d'achat des ménages.

Equipement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	pCFU 2024	OB 2025	OB/BP
ALSH DIRAC	85,4 K€	46,7 K€	100,9 K€	120,6 K€	136,5 K€	120,0 K€	134,0 K€	125,0 K€	4,2%
CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE	308,1 K€	287,8 K€	283,1 K€	303,6 K€	300,6 K€	302,1 K€	329,7 K€	316,8 K€	4,9%
CRÈCHE LES POUSSINS	206,4 K€	147,7 K€	229,2 K€	264,4 K€	330,4 K€	337,0 K€	347,1 K€	337,0 K€	0,0%
CTRE SPORTIF MONTAGNES	58,0 K€	42,4 K€	32,6 K€	57,5 K€	32,8 K€				
ECOLE D'ARTS DU GRAND ANGOULEME	101,2 K€	78,6 K€	78,6 K€	93,2 K€	98,4 K€	86,7 K€	88,4 K€	98,0 K€	13,0%
NAUTILIS	1 223,9 K€	874,8 K€	551,4 K€	1 377,2 K€	1 228,8 K€	1 260,0 K€	1 484,1 K€	1 400,5 K€	11,2%
Total Equipements	1 983,1 K€	1 478,0 K€	1 275,8 K€	2 216,5 K€	2 127,5 K€	2 105,8 K€	2 383,4 K€	2 277,3 K€	8,1%

Autres recettes

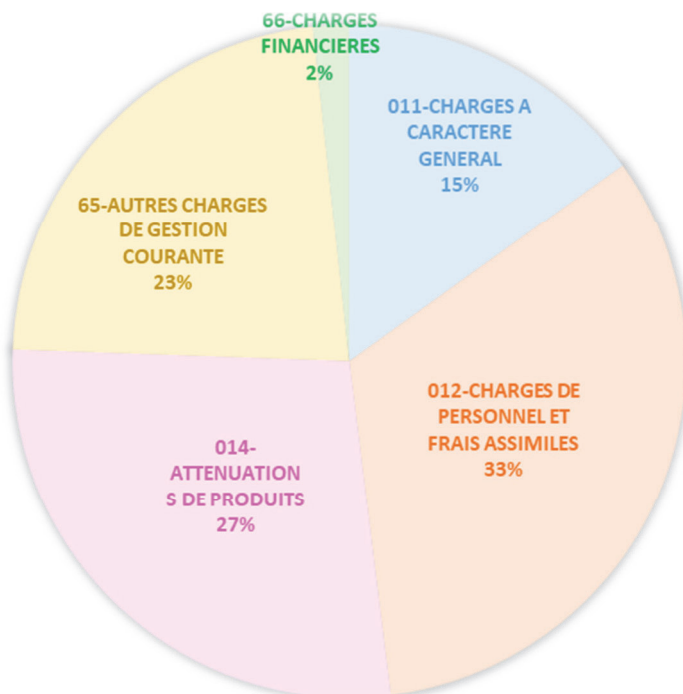
Les autres recettes sont globalement stables :

- Hors recettes équipements, le chapitre relatif aux produits des services intègre des refacturations vers les budgets annexes ou le SMAPE, ainsi que les refacturations de services communs ou de prestations de services
- Les autres produits de gestion courante, qui concernent essentiellement les loyers des bâtiments industriels et commerciaux, sont prévus en légère diminution suite à des cessions d'actifs.

Au total, les recettes de fonctionnement sont évaluées à ce stade à 86,6 M€ soit identiques au BP 2024.

B. Les prévisions de dépenses par chapitres budgétaires

- Les **dépenses de fonctionnement du budget principal** sont composées de charges de personnel (33 %), de reversements aux communes membres (27 %), de charges à caractère général (15 %), de subventions et participations diverses (23 %) et de charges financières (2 %).



en M€	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Dépenses Réelles de fonctionnement	72,4	73,89	77,37	80,68	80,54
% d'évolution		2,1%	4,7%	4,3%	-0,2%

A ce stade de la préparation budgétaire, le montant des charges de fonctionnement s'élève à 80,5 M€, en légère diminution par rapport au BP 2024 à -0,2 %.

Cette évolution masque toutefois des évolutions contrastées et des évolutions restent en cours.

A ce stade de la construction budgétaire, les charges de personnel représentent 33 % des charges. Les atténuations de produits, c'est à dire les reversements de fiscalité, sous forme d'attributions de compensation ou de dotation de solidarité communautaire sont le 2^{ème} plus gros poste de dépenses avec 27 %, suivi des autres charges de gestion courante (participations, subventions) pour 23 %. Les charges à caractère général représentent 15 % des charges de fonctionnement.

❖ Le chapitre 011 – charges à caractère général

❖ Les charges à caractère général seront impactées :

➤ par la forte inflation des contrats d'assurance estimée à + 171,8 K€ par rapport au BP 2024, des contrats d'entretien et de maintenance estimée à + 140,9 K€, ainsi que différents postes de dépenses dont les impôts et taxes, l'eau et l'assainissement.

➤ Toutefois, après l'envol des cours de l'énergie l'an dernier, la prise en compte de nouveaux marchés énergétiques nous permet de réduire l'inscription de 473,8 K€.

➤ Les efforts de rationalisation de certaines dépenses permettent également de limiter, voire de réduire certaines enveloppes comme les études, la communication, la téléphonie...

➤ Malgré tout ont été préservées les actions résultant des feuilles de routes et venant décliner le projet de territoire d'où la progression du montant des adhésions (+18,5 K€) et de dépenses diverses en lien direct avec ces actions (+145,2 K€).

Les charges à caractère général sont quasiment les seules charges sur lesquelles la collectivité dispose, au moins partiellement, de possibilités de ralentissement. L'enjeu de la construction

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

budgétaire sera de contenir au mieux leur évolution pour contribuer au ralentissement général des dépenses publiques et à dégager une épargne permettant le meilleur autofinancement possible des dépenses d'équipement de GrandAngoulême.

❖ Le chapitre 65 – Subventions et participations

Pour les subventions et participations diverses, les propositions pourraient s'établir à environ 18,3 M€, soit en baisse de 0,8 M€ et 4,7 % par rapport à 2027, sous l'effet de :

➤ L'évolution contrastée des participations statutaires et l'augmentation des budgets de nos partenaires, avec la réduction notable de la participation au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour 22,6 K€ qui contraste avec l'augmentation des participations aux syndicats de rivières auxquels sont délégués l'exercice de la compétence GEMAPI avec une augmentation de 19,5 K€ et une progression de 10 K€ sollicitée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente. A noter que tous n'ont pas encore adopté leur budget 2025 et que des évolutions peuvent encore intervenir.

➤ Les enveloppes de subventions sont en diminution de 388,8 K€ à ce stade de la préparation budgétaire. Certaines actions sont arrivées à terme dans le cadre des engagements pris antérieurement comme l'opération Confluence Créative avec – 56 K€ ou encore l'Ecole 42 et les 254,5 K€ versés l'an dernier. Les inscriptions résultent sinon des conventions passées avec différents partenaires dans le cadre de la déclinaison des feuilles de route et des objectifs du projet de territoire ou la reconduction de dispositifs dont les montants avaient évolué en cours d'année 2024 (ex.: - 75 K€ de primes vélos).

➤ Les subventions exceptionnelles ne concernent plus que le Budget annexe Espace CARAT, en effet, le budget annexe Camping ayant été supprimé, sont intégrés au Budget Principal, les recettes issues du bail de location, les dépenses directes liées à notre statut de propriétaire, les amortissements des équipements ainsi que la reprise des résultats.

❖ Le chapitre 012 – Dépenses de personnel

La masse salariale est évaluée à ce stade à un minimum de 26,5 M€, en hausse de 1,2 M€ et de 4,7 % par rapport au BP 2024.

Ce montant prend en compte :

- le GVT avec les avancements d'échelon prévus en 2025 et les avancements de grade et promotions internes
- La hausse des cotisations retraite (+ 3 points) et maladie (+ 1 point),
- La refonte et la revalorisation du RIFSEEP
- Et l'effet en année pleine des créations et postes vacants des années précédentes.

En revanche, il ne prend pas en compte à ce stade d'éventuelles créations de postes, pourtant nécessaires au regard des ambitions du projet de territoire et de la qualité de service aux habitants, mais dont la soutenabilité budgétaire dépendra de la capacité de la collectivité à dégager par ailleurs une épargne suffisante pour le financement des investissements.

❖ Le chapitre 014 – Atténuation de produits

Les **versements aux communes** (attributions de compensation) seront reconduites par rapport à l'exercice 2024 pour 21 255 K€. Ce montant prend en compte une part de réfaction de l'AC de la ville d'Angoulême pour la refacturation des services communs.

Une somme de 297 K€ sera par ailleurs inscrite au titre de la **dotation de solidarité communautaire**, qui devra être ajustée une fois les montants de fiscalité économique notifiés. En effet, compte tenu de la faible dynamique de la fiscalité, la DSC 2025 sera en diminution par rapport à l'année 2024, qui avait été particulièrement dynamique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Le montant des crédits sur ce chapitre est complété par une enveloppe relative à des dégrèvements de TASCOT ou de GEMAPI qui nous parviennent tout au long de l'année.

A noter la constitution d'une **provision de 500 K€** pour la potentielle participation de GrandAngoulême au **redressement des comptes de l'Etat** dans le cadre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités. Selon les dernières informations, GrandAngoulême ne serait finalement pas touchée par ce dispositif en raison de la faiblesse du revenu moyen par habitant du territoire. Toutefois, dans l'attente de la notification définitive, ce montant est mis en réserve. Il pourra, le cas échéant, venir abonder l'autofinancement des investissements ou permettre de faire face à des dépenses imprévues.

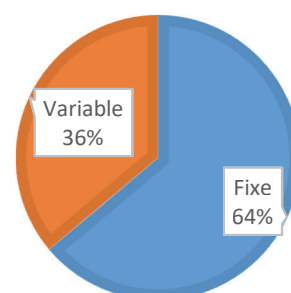
❖ **Le chapitre 66 – Charges financières**

Avec un encours de dette stable par rapport à 2024, le montant des intérêts s'établirait à 1,4 M€, avec un taux moyen de 2,52 %, soit un montant en légère diminution par rapport à 2024.

La répartition par type de taux du capital restant dû est de 64 % de taux fixe et de 36 % de taux variables (dont 10 % en Livret A et 26 % en Euribor 3 mois).

Par mesure de prudence vis-à-vis des anticipations et de la volatilité sur les marchés financiers, l'enveloppe est légèrement supérieure à la projection de l'annuité 2025 qui profite d'une orientation à la baisse des taux variables en ce début d'année.

Au 1^{er} janvier 2025



❖ **Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Ce chapitre de dépenses est devenu minime depuis le passage à la M57, à ce stade des orientations quasiment aucune inscription n'a été proposée. Toutefois, au regard des risques d'impayés ou de correction d'erreurs antérieures, un montant d'inscription minimal devra être intégré au budget.

❖ **Le chapitre 68 – Provisions**

En matière de provisions, aucun besoin nouveau n'est apparu à ce jour.

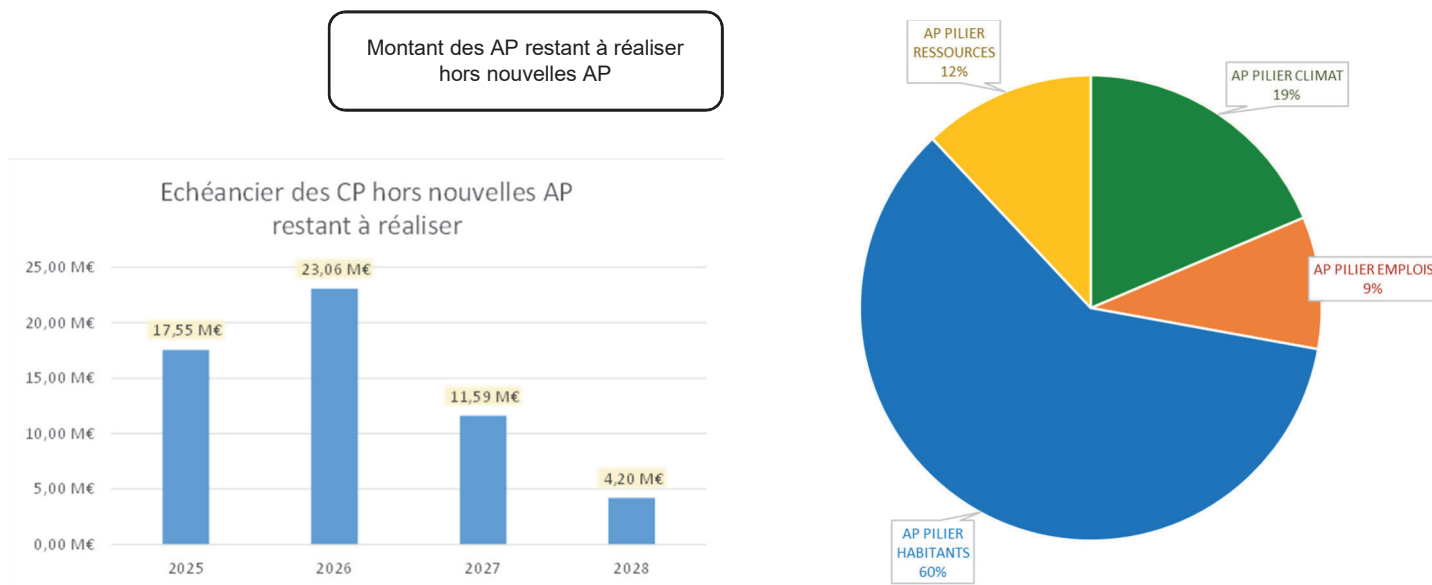
Au total, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à ce stade à 80,5 M€, soit quasiment identique au BP 2024 (- 0,2 %). Cette évolution résulte des mouvements contrastés que constituent les diminutions des charges à caractère général, des charges d'intérêt, des charges de gestion courante et exceptionnelles, et de l'augmentation des charges de personnel, ainsi que de la constitution de la provision de 500 K€ liée aux incertitudes sur une participation de GrandAngoulême à la réduction du déficit de l'Etat.

Les prévisions de dépenses d'investissement

❖ La programmation pluriannuelle des investissements

Après la dernière décision modificative de l'année, le stock d'Autorisations de programme (AP) est de 159,6 M€, dont 102,76 M€ ont été réalisés, soit 64,4 %.

Le reste à réaliser est de 56,87 M€. Les modifications de montants d'AP ainsi que les clôtures proposées, soit 0,47 M€, ramènent ce montant à 56,4 M€. Leur répartition et leur échéancement actuel sont les suivants :



Les CP 2025 ressortent à 17,55 M€ mais la projection montre un pic à 23 M€ en 2026, en lien avec la maturité des projets et le cycle électoral. Ce pic de financement oblige la collectivité à mener dès à présent une politique financière anticipant le nécessaire financement de ce pic de dépenses d'investissement.

La répartition des AP ouvertes par pilier du projet d'agglomération montre la prépondérance des opérations en lien avec les politiques tournées vers les besoins des habitants et des communes, représentant 60 % du montant des AP, suivi par les programmes liés à la transition écologique pour près de 20 %.

Des **AP nouvelles pourraient être ouvertes au BP 2025 pour 6,5 M€** :

○ **RENOUVELLEMENT DES VOIRIES DES ZA pour 1 500 K€**

L'état des voiries des zones se dégrade à un rythme plus rapide que celui ayant servi de référence lors de la création de la nouvelle agglomération. De plus, le coût du mètre linéaire ne cesse de croître. A titre de comparaison, la réalisation d'une nouvelle route simple à double sens est actuellement estimée à environ 2 M€ le kilomètre. Si l'on souhaite préserver à l'identique notre patrimoine routier sur les Zones d'Activités dont nous sommes comptables, les inscriptions doivent être revues à la hausse.

L'AP 55 est arrivée à terme et comprenait 400 K€ de crédits par an alloués à cette activité, il est proposé de majorer de 25 % le montant sur les 3 prochaines années.

○ **Fonds de Concours salle Roger GEMARD pour 500 K€**

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

Abritant notamment le club Angoulême Charente Handball (ACH), la salle Roger GEMARD construite à Angoulême à l'entrée du quartier de la Grand Font dans les années 70 comporte des éléments nécessitant une rénovation importante et ce dans les meilleurs délais. La ville d'Angoulême sollicite à ce titre un financement de GrandAngoulême, au titre d'un fonds de concours exceptionnel. Les termes du plan de financement ne sont pas définitifs mais la première évaluation conduit à une prévoir une Autorisation de Programme de 500 K€ avec un montant de crédits de paiement de 400 K€ dès 2025.

Les engagements au titre du PLH 2020-2025 sont déjà importants et les réalisations s'avèrent plus onéreuses que déterminé initialement. Le périmètre du NPRU ne recouvre pas non plus celui des QPV, excluant un certain nombre de logements des possibilités de réhabilitation offertes par ce programme alors que les besoins sont prégnants.

Deux types d'actions sont attendus à ce titre et se déclinent par la proposition de création de deux Autorisations de Programme. Ces créations n'induisent à ce stade aucune inscription de Crédits de Paiement en 2025 mais s'avèrent nécessaire pour mener le PLH 2020-2025 à son terme.

○ **PRODUCTION NOUVELLE COMPLEMENT PLH 20-25 pour 3 M€**

La création de nouveaux bâtiments afin de mieux héberger les habitants de notre territoire est un axe majeur de politiques engagées pour répondre au besoin des habitants.

L'objectif du PLH était une production de 1014 PLAI et PLUS. Ce taux est atteint à 71 % à mi-parcours. Le croisement des projets remontés des bailleurs et des communes fait apparaître un besoin de 2,5 M€ supplémentaires pour couvrir les années restantes du PLH ce qui correspond à 418 LLS. Enfin, il convient d'accompagner la loi SRU ainsi que des projets dédiés à des publics spécifiques pour qui le logement privé est inaccessible (trouble psy ...). **Aussi, le BP 2025 pourrait proposer un complément d'augmentation d'AP de 3 M€ au titre du soutien à la production nouvelle.**

○ **REHABILITATIONS COMPLEMENTS PLH 20-25 pour 1,5 M€**

Les bailleurs ont fait remonter un besoin sur les 3 prochaines années estimé à 410 logements. Or seuls 80 peuvent être financés sur les crédits restants. Il existe en effet un nombre important de logements en QPV n'ayant pas bénéficié de l'ORU (ex : Champ de Manœuvre avec 200 LLS pour Noalis). Ainsi, sur la base d'un besoin de 330 LLS, un complément l'AP de 1,3 M€ serait nécessaire, complété de 0,2 M€ pour le bonus Bâtiment Basse Consommation en réponse à l'ambition du plan climat énergie. **Aussi, le BP 2025 pourrait proposer une augmentation d'AP de 1,5 M€ au titre de la réhabilitation du parc public.**

La ventilation proposée des crédits de paiement induits par ces nouvelles AP sur les 4 prochaines années figure ci-après, avec 0,9 M€ dès l'année 2025 et une incidence maximum sur l'année 2028.

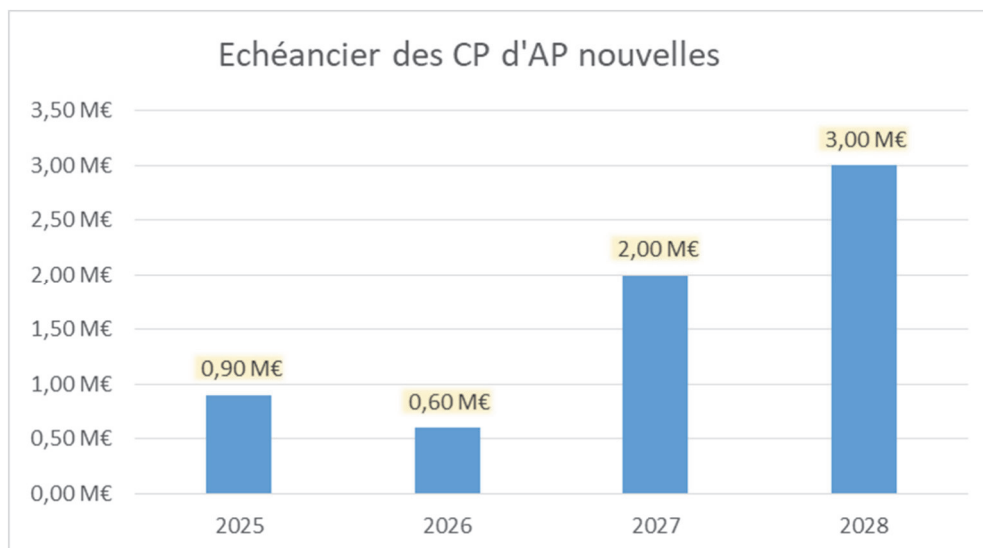
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025



❖ Les dotations annuelles d'investissement

Les crédits de la PPI sont complétés par les dotations annuelles pour le gros entretien et le renouvellement du patrimoine, les participations statutaires en investissement et les attributions de compensation versées aux communes.

Leur montant est actuellement de plus de 5,7 M€, en diminution par rapport aux exercices antérieurs du fait du transfert de crédits gérés en dotation sur deux nouvelles AP pour la gestion du patrimoine. Ce montant constitue, avec celui des Crédits de paiement des programmes pluriannuels, l'enveloppe au sein de laquelle des arbitrages restent à réaliser au regard des priorités établies dans le projet d'agglomération et de la nature des travaux à effectuer : mise aux normes réglementaires, travaux de sécurité, amélioration de la qualité du service.

A noter la progression des enveloppes dévolues aux fonds de concours aux communes, qui atteint plus de 620 K€ en dotations, auquel viennent s'ajouter les crédits de paiement de l'AP 56 du Schéma cyclable, de l'AP 121 sur les sports de raquette, de l'AP 124 sur les projets crèche et MAM et la création de l'AP pour la réhabilitation de la salle Roger GEMARD.

Quant à l'enveloppe du fonds de concours Solidarité pour 2025, qui s'élève provisoirement à environ 150 K€, elle pourrait être ajustée lors de la clôture de l'exercice 2024 et la détermination précise de la DSC 2025, dont 16,75 % vient abonder ce fonds de concours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Les cofinancements obtenus

Pour le financement de ces programmes, des cofinancements ont été sollicités. Le montant total des subventions auquel pourrait prétendre GrandAngoulême en inscriptions nouvelles s'élève à 2 435 K€ :

Avec des aides pour financer des programmes gérés en AP/CP :

- AP 42 PEM sud Angoumois – parvis avec un solde de subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour : 286,35 K€
- AP 14 Secteur Gare – inscription 7,5 K€ de la DRAC pour l'aménagement des monuments historiques
- AP 51 Local de stockage et aménagement de bureau ARTIGALAS – DSIL 2024 pour 44,9K€ et du Fonds vert pour 134,8 K€
- AP 60 CARTECLIMA ! avec une subvention de 15 K€ attendue de l'INRAE Institut national de recherche pour l'agriculture pour l'IGCS (Inventaire Gestion et Conservation des Sols) permettant la cartographie pédologique de la France.
- AP 90 - Val de Charente 2 - solde DSIL : 75,34 K€, solde Département : 54,5 K€, solde FNADT : 64,88 K€,
- AP 91 - Ecole de la 2^{ème} Chance - solde FNADT pour 300 K€
- AP 100 – Conservatoire annexe Nadia BOULANGER phase 2 au titre de la DSIL 2023 pour 150,5 K€
- AP 102 - Eclairage Public – amélioration énergétique : 330 K€ Département
- AP 113 - Grand Projet Port l'Houmeau et la participation du département pour 41,67 K€
- AP 114 – Halte vélo subvention de la DSIL 2024 pour 120 K€

Avec des aides pour financer des dotations annuelles :

- Pays d'art et d'histoire : 72 K€ de fonds européens territoriaux pour une application sur les églises romanes
- Planification Urbaine : 25 K€ pour reste à percevoir de la subvention pour l'étude sur les friches (A'Urba)
- Financement de l'étude sur les friches industrielles la Banque des territoires (40 K€
- Un solde de financement de la Banque des territoires de 14 K€ est en attente pour des actions foncières menées
- Baignade de Vindelle de la DSIL 2023 pour 87,6 K€ et de la Région pour 105,9 K€
- Dans le cadre du PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) et suite à une convention avec EPTB Charente pour les diagnostics habitations et activités, le Département participe à hauteur de 7,5 K€
- Le financement du service commun de la DSI prévoit un remboursement par la Commune d'Angoulême de 50 K€
- L'aménagement de l'espace d'accueil de l'alpha donne lieu à une subvention de 7,8 K€ de l'Etat

❖ Cessions d'immobilisations

Des recettes de cessions d'immobilisations peuvent être inscrites dès le budget primitif, pour un montant de 460 K€, provenant de la vente du :

- Bâtiment de la Crèche à Crousti Charente : 110 K€
- Bâtiment In extenso à St Michel : 185,8 K€
- Terrain Nersac à Picard : 134,2 K€
- Terrains St Michel - SCI : 30,2 K€

Autres recettes d'investissement

A ces montants vient s'ajouter :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250220-2025_02_001-DÉ

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

- le FCTVA pour un montant estimé à 0,8 M€
- les AC versées par les communes pour 148,8 K€
- ainsi que le montant prévisionnel de l'excédent antérieur, qui s'élèverait à environ 6,2 M€.

Le financement des investissements

Les dépenses totales d'équipement s'établissent à ce jour aux alentours de 24,2 M€ contre 22,2 M€ au BP 2024 et 20,6 M€ au BP 2023.

Leur financement pourrait être réalisé :

- par l'épargne nette pour 2,3 M€
- par les subventions et participations pour 2,45 M€
- par le FCTVA et autres recettes d'investissement à hauteur de 0,8 M€
- par les cessions d'immobilisations pour 0,46 M€
- par la reprise de l'excédent antérieur, qui s'établit provisoirement à 6,2 M€ mais dont le montant reste à valider avec le Service de Gestion Comptable.

Le besoin de financement s'établirait donc à 11,4 M€ et la capacité de désendettement à 9,8 années, soit en deçà du seuil des 10 ans au Budget primitif, qui permet de garantir la conservation de ratios financiers corrects et la soutenabilité des finances de la communauté d'agglomération.

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	BP 2024	OB 2025
PPI	18 632 172	14 593 668	14 836 022	18 446 643
Dotations annuelles	5 949 714	7 480 757	7 393 658	5 701 203
Total dépenses équipement	24 581 885	22 074 425	22 229 680	24 147 846
Mode de financement des i	BP 2022	BP 2023	BP 2024	OB 2025
Epargne nette	1 572 294	2 000 848	2 077 661	2 314 497
Subventions / participations	8 739 885	5 218 720	4 590 572	2 450 019
FCTVA	1 476 000	1 300 000	1 300 000	800 000
Cessions	447 000	800 000	2 483 283	460 176
Autres	0	45 459	28 632	550 000
Excédent antérieur	5 144 706	3 582 709	4 519 339	6 200 000
Emprunt d'équilibre	7 202 000	9 126 689	7 230 193	11 373 154
Encours de dette théorique	51 486 382	56 427 957	55 715 322	59 883 726
Capacité de désendettement	10,0	9,5	9,4	9,8

Toutefois, dans cette configuration, l'emprunt d'équilibre nécessaire au financement des investissements atteint plus de 11 M€ et s'avère bien plus élevé que les années précédentes, ce qui risque d'obérer les capacités de la collectivité à financer le pic de dépenses qui ressort pour l'année 2026.

Pour préserver les capacités futures de GrandAngoulême, il est ainsi proposé une nouvelle cible pour l'élaboration du budget 2025, incluant à la fois une amélioration de l'épargne brute et une réduction des dépenses d'investissement.

La cible pourrait être la suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

	Cible
Financement ou économies en section fonctionnement	200 000
Financement complémentaire ou économie en section d'investissement	1 500 000
Total dépenses équipement	22 418 203
Mode de financement des investissements	
Epargne nette	2 514 497
Subventions / participations	2 450 019
FCTVA	800 000
Cessions	460 176
Autres	550 000
Excédent antérieur	6 200 000
Emprunt d'équilibre	9 443 512
Encours de dette théorique fin exercice	57 954 084
Capacité de désendettement	9,2

L'atteinte de ce budget cible nécessite :

- une réduction des dépenses et/ou une augmentation des recettes de fonctionnement de 200 K€, permettant de dégager une épargne brute de 2,5 M€
- une réduction des dépenses d'investissement de 1,5 M€ pour les porter à 22,4 M€, soit un montant identique, voire légèrement supérieur à celui ouvert au budget 2024.

Dans ces conditions, l'équilibre budgétaire nécessiterait l'inscription d'un emprunt de 9,4 M€, supérieur aux exercices précédents mais inférieur à 10 M€ et la capacité de désendettement serait ramenée à 9,2 années au stade du budget primitif.

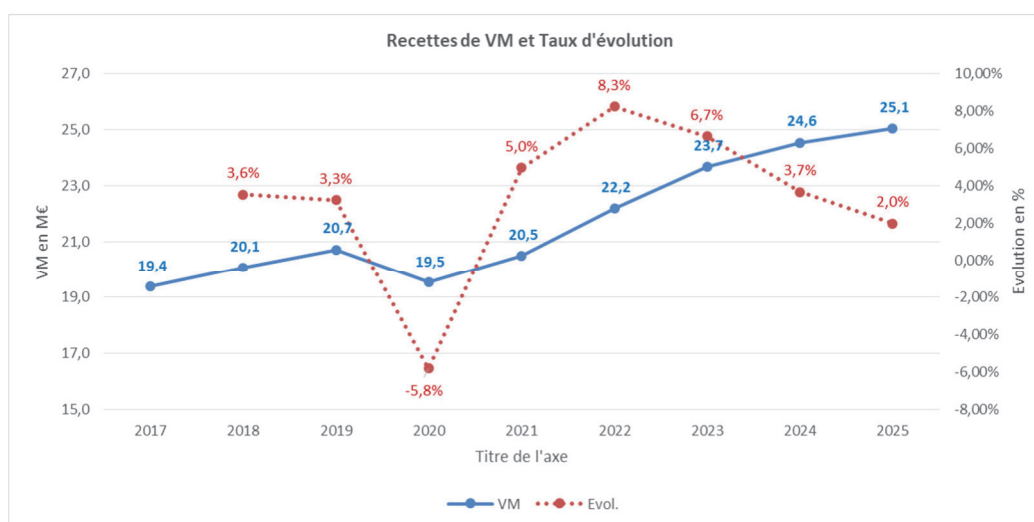
4.2 LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Ce budget annexe est géré depuis le 1^{er} janvier 2018 en TVA directe.

C'est un budget qui avait été particulièrement impacté par les conséquences de la crise sanitaire. GrandAngoulême avait perçu en contrepartie une avance remboursable de 1,6 M€ qui est venue minorer les difficultés budgétaires de l'exercice mais majorer l'encours de dette. Ce montant doit être remboursé et un avenant a été signé en 2023 avec l'Etat, prévoyant un remboursement en 4 annuités de 400 K€, avec un premier versement intervenu dès 2023. Le projet de budget 2025 intégrera donc le remboursement de la 3^{ème} annuité de 400 K€.

La principale recette du budget annexe Transports est le Versement Mobilité (VM), qui représente près de 75 % des recettes de fonctionnement.

En 2024, les recettes de VM ont été de 24,6 M€, contre 23,7 M€ en 2023, consolidant la progression enregistrée depuis 2022. La reprise de l'activité combinée à la forte inflation conditionnant des hausses de salaires expliquent cette progression, dont le taux apparaît toutefois en diminution régulière depuis le pic enregistré en 2022.



Au stade des orientations budgétaires, il est proposé d'inscrire un montant de 25 M€ pour 2025, correspondant à une progression de 494 K€ soit + 2 % par rapport au projet de CA. Cette prévision est le résultat d'une hypothèse de croissance de la masse salariale en lien avec une inflation de 2 %, sachant que les contributeurs du secteur privé représentent 2/3 du produit de VM tandis que le secteur public représente 1/3. Une vigilance toute particulière devra toutefois être apportée au suivi des encaissements de VM, l'année 2025 s'amorçant avec une reprise des défaillances d'entreprises et une reprise du chômage, qui pourraient donc impacter négativement cette prévision.

Il est proposé de reconduire le taux du Versement Mobilité (VM) à 1,70 % en 2025.

Concernant les recettes voyageurs, au stade des orientations budgétaires, il serait proposé de partir sur une progression de +1,15 % sur les recettes de bus et une stabilité des autres recettes (vélos), soit un produit de 4 358 K€ en 2025. La recette apparaît en légère diminution par rapport au BP 2024 où l'estimation de la progression des recettes en lien avec la révision tarifaire s'était avérée un peu optimiste. L'augmentation de la fréquentation ne s'est pas toujours traduite par une augmentation des recettes, en lien avec les gratuités et tarifs sociaux adoptés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

en K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	pCA 2024	BP 2024	OB 2025
Recettes voyageurs	3 658,66	3 111,59	3 413,67	3 863,86	4 196,81	4 200,83	4 400,03	4 358,00
Evol.		-15,0%	9,7%	13,2%	8,6%	0,1%		-1,0%
Ecart N-1		-547,07	302,08	450,19	332,95	4,02		-42,03

Les autres recettes du BA Transport sont la dotation générale de Décentralisation (DGD), figée à 2 238 K€ depuis des années, les recettes de la Région relatives au transfert de la compétence Transport (1 329 K€) et de la convention d'affrètement réciproque (100 K€), ainsi que les recettes des Transports scolaires qui progressent et pour lesquelles il est proposé de reconduire un produit de 130 K€.

A ces recettes viendront s'ajouter les recettes du nouveau service de location de vélos avec les stations Modalis, avec une estimation de 45 K€ qui dépendra du déploiement du service et de son utilisation.

En section de fonctionnement, la principale dépense correspond au forfait de charges STGA et à d'éventuels services spéciaux (prestations in house).

Pour 2025, le forfait de charges versé à la SPL STGA devra tenir compte de l'évolution des indices de la formule d'actualisation du contrat, de l'évolution des services mis en œuvre, notamment le transport à la demande et le transport à la demande adapté, de l'évolution des contrats de maintenance pour les équipements mis en œuvre dans le cadre du BHNS (billettique, SAEIV,...), du coût de fonctionnement des nouveaux services, comme les navettes électriques gratuites de centre-ville.

Le budget intégrera également une participation au SMINA, le Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités, dont les projets sont vastes et nécessiteront un net renforcement de la participation de l'agglomération, mais également à Mouvibus au titre du transport des personnes handicapées.

Devront également être intégrées les participations pour la rémunération du délégataire pour le fonctionnement de la ligne 10 du réseau Möbius (ex réseau Vert) à destination de Brie et Champniers, pour les services communaux (AO2) exerçant des activités de transport, et pour le CCAS de la Commune d'Angoulême.

La section de fonctionnement supportera également la participation aux frais de fonctionnement du tunnel de la Gâtine ainsi que diverses charges de fonctionnement relatives aux services de transports notamment :

- une AMO pour le renouvellement du contrat avec la STGA (50 K€ HT)
- la rémunération du CCAS d'Angoulême pour l'instruction des titres solidarité des non-résidents de GA (14K€ HT)
- des frais divers : info-chantiers BHNS, redevances radio pour le SAEIV, commissions pour la plateforme de vente aux enchères des bus...

De nouvelles actions pourraient être proposées pour près de 300 K€ :

- *expérimentations avec la Région Nouvelle-Aquitaine*
- *outil de suivi dynamique et d'analyse des données*
- *expérimentation d'un car express sur l'axe Dignac-Angoulême et d'un transport de périphérie via Viville (expérimentations sur territoires Sites Pilotes)*
- *réalisation d'un bilan LOTI du BHNS phase 1*

Enfin, la section de fonctionnement supportera également un reversement de VM pour le financement des actions de mobilité portées par le budget principal dans le cadre de la mise en œuvre des actions du schéma des mobilités, comme les actions en matière de politique cyclable, de mobilités douces, l'accompagnement des plans de déplacement des entreprises, les études et expérimentations sur des sites pilotes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

En section d'investissement :

Au titre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI), les inscriptions pour 2025 pourraient s'élever à plus de 10 M€ :

Intitulé	NIVEAU DE VOTE DU CONSEIL	PPI FIN 2024	VARIATION PPI OB 25	PPI OB 2025	REALISE AU 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 1 - BHNS	1501	83 045,57 K€		83 045,57 K€	82 729 758,94 €	315 812,36		
AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE	15201801	2 665,00 K€		2 665,00 K€	1 448 267,71 €		1 016 732,29	
AP 5 - MODERNISATION RESEAU	15201901	1 600,00 K€	- 2 624,13 €	1 597,38 K€	1 597 375,87 €			
AP 6 - BHNS PHASE 2	1506	10 000,00 K€		10 000,00 K€	2 551 364,60 €	3 974 698,47	2 729 616,25	744 320,68
OP-/BHNS 2 STATIONS CENTRE VILLE	1506	4 700,00 K€		4 700,00 K€	313 370,67 €	2 170 000,00		444 536,33
OP-/BHNS 2 STATIONS DES EXTREMITES	1506	2 200,00 K€		2 200,00 K€	1 268 536,75 €	853 940,00	77 523,25	
OP-/BHNS 2 STATION PEM SUD ANGOUMOIS	1506	315,00 K€		315,00 K€	255 157,05 €	59 842,95	-	
OP-/BHNS 2 STATION CATHEDRALE	1506	865,00 K€		865,00 K€	660 896,24 €	204 103,76	-	
OP-/BHNS 2 MANDATI PREPA PHASE2 AVTG	1506	100,00 K€		100,00 K€	53 188,24 €	46 811,76	-	
OP-/BHNS 2 AUTRES	1506	1 820,00 K€		1 820,00 K€	215,65 €	640 000,00	880 000,00	299 784,35
AP 7 - MATERIEL ROULANT TC MOBIUS	1522007	222,50 K€		222,50 K€	222 500,00 €			
AP 8 - VELOS POUR LE SERVICE LOCATION MOBIUS	1522008	305,00 K€		305,00 K€	152 592,32 €	152 407,68	-	
OP-/RENOUVELLEMENT DU PARC	1522008	305,00 K€		305,00 K€	152 592,32 €	152 407,68		
OP-/AUGMENTATION DU PARC	1522008	0,00 K€		0,00 K€	- €			
AP 9 - VERDISSEMENT DE LA FLOTTE (2024-2026)	15009	7 000,00 K€		7 000,00 K€	- €	4 060 000,00	2 940 000,00	-
OP-/INFRASTRUCTURES - STATION DEPOT - BORNES - étude	15009	1 320,00 K€		1 320,00 K€	- €	1 220 000,00	100 000,00	
OP-/BUS ELECTRIQUES	15009	5 680,00 K€		5 680,00 K€	- €	2 840 000,00	2 840 000,00	
OP-/BORNES DE RECHARGEMENT	15009	0,00 K€		0,00 K€	- €			
OP-/BATTERIES ELECTRIQUES	15009	0,00 K€		0,00 K€	- €			
AP 10 - VELOS LIBRE SERVICE	15010	1 400,00 K€	- €	1 400,00 K€		1 400 000,00	-	-
OP-/MISE EN PLACE DES STATIONS	15010	450,00 K€		450,00 K€		450 000,00		
OP-/ACQUISITION DES VELOS	15010	950,00 K€		950,00 K€		950 000,00		
AP 11 - BATIMENT STGA - TOITURE TERRASSE - (amorce)	15011	0,00 K€	60,00 K€	60,00 K€	- €	0 000,00		
AP BUDGET TRANSPORTS		106 238 071,30		106 295 447,17	88 701 859,44	51	6 686 348,54	744 320,68

Au titre du BHNS, l'année 2025 intégrera le solde de la phase 1 pour près de 316 K€ et les crédits de la phase 2 pour près de 4 M€, dont 2,2 M€ pour les stations du centre-ville, 854 K€ pour les stations des extrémités et 204 K€ pour la station cathédrale et le remboursement de la ville d'Angoulême à laquelle la maîtrise d'ouvrage de cette station a été déléguée.

La mise en accessibilité du réseau (AP 4) se poursuit également avec un CP qui pourrait être proposé à hauteur de 200 K€.

L'AP 8 intégrerait ces CP de 152,4 K€ dédiés au seul renouvellement de la flotte de vélos Mobilicycle en location avec l'achat de 90 vélos.

L'AP 9 relative au Verdissement de la flotte arrive en phase opérationnelle avec un CP prévisionnel qui dépasserait les 4 M€, dont 1,2 M€ pour les infrastructures et l'installation de bornes électriques au dépôt STGA, en attendant la livraison des 9 bus électriques commandés, pour lesquels le paiement d'un premier acompte de 2,8 M€ est prévu en 2025.

L'AP10 relative à l'opération Modalis de stations de vélos en libre-service adoptée en fin d'année 2024 pourrait nécessiter l'inscription dès 2025 de la totalité des CP de l'opération, soit 1,4 M€ pour les 38 stations et les 375 vélos.

Enfin, il pourrait être proposé l'ouverture d'une AP d'amorce de 60 K€ pour l'étude de maîtrise d'œuvre relative à la toiture terrasse du bâtiment de la STGA rue de Bordeaux qui nécessite des travaux.

La section d'investissement comprendra également des crédits de dotations avec notamment un montant de 2 000 K€ d'avances à la SPL GAMA pour la réalisation du BHNS 2.

En opérations pour le compte de tiers, il reste à régulariser les opérations réalisées pour les travaux sur le parking de la cité scolaire de Ruelle Puyguillen avec la Région et la commune, ainsi que les travaux/études sur l'arrêt Franquin où la ville d'Angoulême a délégué à la communauté d'agglomération sa maîtrise d'ouvrage.

Les autres crédits concernent les équipements d'exploitation du réseau Möbius, les réparations des châssis sur les bus et les remplacements de moteurs et boîtes de vitesses, le remplacement d'une

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

batterie sur un bus hybride , des abris vélo et des abribus, des poteaux ainsi que des crédits pour des équipements nécessaires dans le cadre d'expérimentations sur des sites pilotes.

Enfin, le budget comprendra également le remboursement d'une annuité d'emprunt de 1,2 M€, auxquels viennent s'ajouter 0,4 M€ de l'avance remboursable de 1,6 M€ consentie par l'Etat en 2020 pour faire face à la baisse des recettes avec la crise Covid.

Pour le financement de ces dépenses interviendrait une part de DSIL de 180 K€ pour les travaux de la cité scolaire de Ruelle et un montant potentiel de 10 K€ de 'Agence française de financement des infrastructures de transport (AFIFT) pour le BHNS.

Au titre des nouvelles actions, GrandAngouleme a déposé en 2024 un dossier de candidature à l'AAP E-Trans 2024 de l'ADEME. Dans ce cadre, si le dossier déposé est retenu, une subvention de 675 K€ maximum pourrait être obtenue en lien avec les 9 bus électriques commandés. Ces crédits ne sont pas inscrits au budget au stade des OB2025.

A noter que pour équilibrer ce budget en 2025, il sera nécessaire de reprendre une partie des excédents antérieurs, qui avaient été accumulés en vue de la réalisation des travaux mais dont une partie sert à financer les dépenses de fonctionnement dot l'évolution est plus rapide que celle des recettes. L'enjeu à terme sera d'ailleurs de trouver un équilibre les taux d'évolution des recettes et des dépenses.

Il sera toutefois impératif de conserver une provision travaux de 4 M€ correspondant au solde de l'emprunt pour le financement de l'ensemble de l'opération BHNS, emprunt qui a été consolidé en fin d'année 2022. A cet effet, il sera proposé d'affecter 4 M€ en réserves via l'affectation volontaire d'une part de l'excédent antérieur reporté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

4.3 LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Ce budget annexe recouvre les compétences collecte et traitement, avec la compétence collecte exercée en direct et la compétence traitement déléguée à Calitom. Toutefois des actions de prévention et de sensibilisation sont nécessaires pour œuvrer à la réduction de la production de déchets.

Concernant la compétence prévention et sensibilisation :

L'acculturation nécessaire de la population permettant une réduction des déchets et leur bonne gestion impose la nécessité de trois approches différentes :

- La première approche est sécuritaire : il est question de lutter contre les exactions dans les déchetteries, un gardiennage renforcé doit être mis en place au regard des constats réalisés au cours des années précédentes.
- La seconde approche est éducative avec des animations et de la communication.
- La dernière approche est collaborative avec la mise en place d'ateliers et d'un espace de réemploi.

Concernant la compétence traitement :

Evolution à la hausse des tonnages de collecte sélective mais avec des tarifs de revente orientés à la baisse : recette qui vient en atténuation de la participation versée par GA à Calitom. Au regard des dernières décisions intervenues en conseil syndical, la participation à Calitom est attendue en stabilité pour 2025, après la très forte progression de ces dernières années, avec une participation globale qui ne devrait pas dépasser les 6 M€ contre 5,9 M€ en 2024, 6,26 M€ en 2023, 5 M€ en 2022 et 4,1 M€ en 2021 soit +46 % depuis 2020.

A noter que l'agglomération intervient également dans le financement des actions de la brigade cœur d'agglomération et travaille à promouvoir le traitement des biodéchets avec différents partenaires.

Concernant la compétence collecte :

Les dépenses de carburant sont évaluées à ce stade en diminution par rapport au BP 2024, mais en progression par rapport au réalisé 2024 qui s'établit à 1 557 K€. La prévision doit intégrer l'effet en année pleine du remplacement du gasoil par du HVO permettant de limiter l'émission de GES par le parc de BOM et contribuer ainsi à l'atteinte par GrandAngoulême de ses objectifs en matière de réduction des GES. Ces dépenses de carburant font l'objet de refacturations vers les autres budgets de GrandAngoulême et la ville d'Angoulême au prorata des prises de carburant réalisées.

Les actions mises en œuvre devront tenir compte des spécificités des territoires (milieu urbain) et du maintien d'une qualité de service aux habitants, avec :

- La poursuite du passage en C0,5 pour les OMR, en parallèle de la poursuite et l'achèvement de l'implantation de bornes à biodéchets (voir ci-dessous)

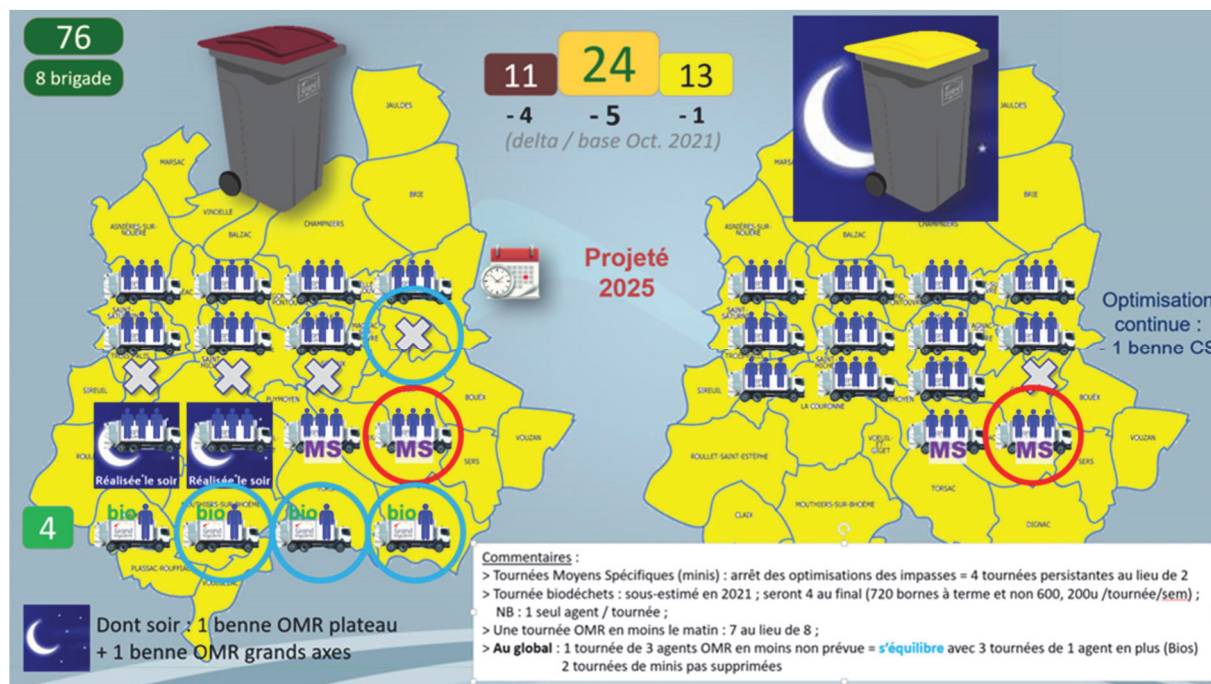
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025



- L'équipement des foyers des 19 communes tests en sacs transparents
- les collectes effectuées en mini bennes
- l'équipement des bornes à biodéchets avec des housses
- des actions de communication sur les transitions à l'œuvre en matière de réduction, réutilisation et recyclage des déchets

Pour l'entretien et la gestion du parc de bennes à ordures et véhicules, des prestations internalisées génèrent des économies, gagées en 2022 et en 2023 par l'augmentation du coût du carburant et de l'énergie.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement sont projetées à ce jour aux environs de 21,6 M€ en augmentation de 600 K€ et de 2,9 % par rapport au BP 2024, dont près de 393 K€ concernent les charges de personnel, 40 K€ l'augmentation des assurances et 80 K€ la location de matériel roulant (bennes) pour assurer la collecte dû au vieillissement du parc des bennes.

Les recettes de ce budget annexe sont constituées par :

- A taux constant, le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** est estimé à 19,55 M€, en hausse de 256 K€ et de 1,3 % par rapport au projet de CA 2024. Cette évolution reprend en partie seulement l'actualisation des bases de 1,7 % car les bases de foncier industriel sont assises sur la valeur des immobilisations comptables et ne relèvent pas du même mécanisme.

Il est proposé de reconduire le taux unique de 10,30 % en 2025.

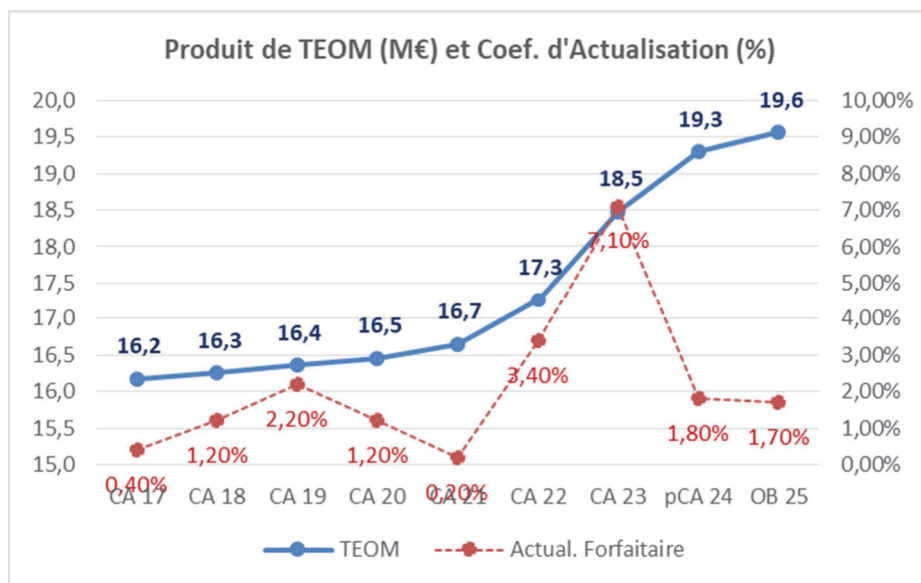
Une vigilance particulière devra continuer à être apportée à la fixation du taux de TEOM. En effet, la loi prévoit que les dégrèvements, nés du constat de l'illégalité des délibérations en cas de taux

de TEOM excessivement élevé, soient mis à la charge des collectivités. La loi a par ailleurs élargi le périmètre des dépenses pouvant faire l'objet d'un financement par la TEOM.

Avec l'harmonisation du taux de TEOM depuis 2020, la dynamique de recettes suit le coefficient

	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	CA 21	CA 22	CA 23	pCA 24	OB 25
TEOM	16 176	16 253	16 364	16 460	16 652	17 269	18 483	19 300	19 556
Evol.		0,48%	0,68%	0,58%	1,17%	3,71%	7,03%	4,42%	1,33%
Ecart		77	111	95	192	617	1 214	817	256

d'actualisation des bases qui s'est accéléré depuis 2022.



- **de la redevance spéciale** estimée globalement à 1,1 M€ contre 1,4 M€ au BP 2024, avec une réalisation de 1,5 M€ au projet de CA 2024. Cette diminution de 20 % dans la prévision est liée au passage au C0,5 qui, sauf à ce que les organismes sollicitent des compléments de bacs, diminue mécaniquement le montant de la redevance appelée. Par ailleurs, pour certaines entreprises, cette diminution de la fréquence de ramassage pourrait les inciter à plus se tourner vers des entreprises privées pour l'enlèvement et le traitement de leurs déchets.

La section de fonctionnement apparaît structurellement déficitaire pour 2025, et ce malgré la stabilité du coût du traitement des OM facturé par CALITOM. L'équilibre sera réalisé par la reprise du résultat antérieur reporté.

En investissement :

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement pour 2025 intégrerait plus de 6 M€ de crédits de paiement (CP) :

Intitulé	NIVEAU DE VOTE DU CONSEIL	PPI OB 2025	REALISE AU 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028 et s.
AP 10 - DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS	30008	240,00 K€	23 707,56 €		40 000,00	40 000,00	66 304,44
AP 11 - MATERIEL ROULANT & EQUIPEMENTS 2021	30009	625,55 K€	625 552,80 €				
AP 12 - RESTRUCTURATION SITE IUOM	30010	2 650,00 K€	2 493 241,76 €	35 000,00	121 758,24		
AP 13 - BORNES A BIO DECHETS	3021013	1 680,00 K€	1 240 082,40 €	439 917,60			
AP 14 - VEHICULES LOURDS 2021	3021014	707,00 K€	187 788,00 €	519 212,00			
AP 15 - VEHICULES LEGERS 2021	3021015	270,00 K€	152 130,90 €	75 000,00	42 869,10		
AP 16 - NOUVEL ATELIER MECANIQUE	3022016	3 548,00 K€	256 309,31 €	1 600 000,00	1 691 690,69		
AP 17 - EXTENSION DECHETTERIE DE SOYAUX	30017	1 200,00 K€	9 960,00 €		1 090 040,00		
AP 18 - VEHICULES LOURDS 2023 -2026	30018	3 330,00 K€	864,00 €	1 509 136,00	1 820 000,00		
AP 19 - COLONNES ENTERREES 2	30019	600,00 K€	27 759,59 €	100 000,00	472 240,41		
AP 20 - VERDISSEMENT DE LA FLOTTE	30020	3 240,00 K€	- €	1 680 000,00	1 320 000,00	240 000,00	
OP-/INFRASTRUCTURES - STATION BREBONZAT	30020	1 020,00 K€	- €	1 020 000,00			
OP-/PORTEURS ELECTRIQUES	30020	2 220,00 K€	- €			240 000,00	
AP 21 - DECHETTERIE FLEAC	30022	0,00 K€	- €	-	-		
AP BUDGET DECHETS MENAGERS		18 090 552,80	396,32	6 128 253,60	6 598 598,44	280 000,00	66 304,44

Il est proposé de clôturer l'AP 11 – Matériel roulant et équipements 2021 avec une diminution du montant prévisionnel de 6,4 K€ pour une réalisation totale de 625 552,80 €. Cette AP a permis l'achat de deux bennes et d'un camion grue.

Les principales dépenses programmées concernent :

- le nouvel atelier mécanique (AP 16) qui entrerait dans une phase opérationnelle de travaux et nécessiterait l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 1,6M€
- le programme d'acquisition de véhicules lourds 2023-2026 (AP 18) avec des CP de 1,5 M€ pour des acquisitions de bennes à ordures ménagères (BOM)
- Le verdissement de la flotte (AP 20) avec des CP de 1,68 M€ pour l'acquisition de porteurs électriques de déchetteries, avec 1 M€ nécessaires pour la réalisation des infrastructures à la déchetterie de Brebonzat nécessaires à l'exploitation d'une flotte de 3 poids lourds sur ce site.

Les autres dépenses concernent les bornes à biodéchets, dont il reste à équiper tout le centre-ville d'Angoulême (AP 13 – CP de 440 K€), le programme d'acquisition de véhicules lourds de 2021 (AP 14 – CP de 519 K€) pour l'acquisition de 2 porteurs thermiques, l'extension de la déchetterie de Soyaux (AP 17 – CP de 100 K€), les véhicules légers de 2021 (AP 15 – CP de 75 K€) pour le remplacement de 2 véhicules ou encore les colonnes enterrées (AP 19 – CP de 100 K€).

Enfin, hors PPI, des dotations d'équipement soumis à arbitrage sont proposées à hauteur de 1,5 M€. Elles concernent l'acquisition de matériels de conteneurisation (bacs, cubos, caissons de déchetteries), des travaux dans des déchetteries (réaménagement parking déchetterie l'Isle d'Espagnac, remplacement système de vidéo protection dans les déchetteries de Fléac et La Couronne,), quelques aménagements au CTDM, le marquage au sol et l'aménagement d'aires de broyage et des crédits liés au Lieu partagé « Plan B » pour le remboursement à Calitom de la quote part des travaux de réfection incombant à l'agglo ou encore les travaux d'aménagement avant ouverture.

A noter qu'une recette de Calitom est prévue pour le remboursement d'une partie des travaux réalisés par GrandAngoulême en 2024. Au regard de l'évolution des travaux et contrats relatifs au fonctionnement du lieu partagé « Plan B », une évolution de la convention d'indivision sera nécessaire pour intégrer une mise à jour des flux financiers entre les deux partenaires.

Ces éléments sont complétés des fonds de concours aux communes (colonnes enterrées ou aérienne et aires de broyage) et des subventions apportées au travers de la convention OPH aux installations de colonnes pour l'habitat collectif.

L'équilibre de la section d'investissement sera réalisé par la reprise du résultat antérieur et par une part d'emprunt pour le financement du nouvel atelier mécanique.

4.4 LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITE

Ce budget annexe est assigné à l'aménagement de zones d'activité en vue de revente par lot aux entreprises.

Des travaux d'aménagement pour 87,5K€ sont proposés sur 2025 correspondant à 2 zones : le Parc Bel air (2,5 K€) et l'extension de la ZA de la Loge (85 K€).

Des terrains restent également à commercialiser dans des zones ne donnant pas lieu à nouvelle inscription : Euratlantique 2 et 3, les Molines Sud, les Rentes et PESA-Les Carrières.

Les travaux d'aménagement réalisés viennent renchérir le coût des terrains à commercialiser. Un prix d'équilibre est calculé chaque année en fonction des travaux d'aménagement réalisés et du coût d'achat des terrains, rapporté aux superficies à commercialiser. Les ventes de terrain permettent de réduire le déficit généré.

Compte tenu des délais pouvant exister entre les promesses d'achat et la réitération des actes notariés, les recettes de ventes ne font pas l'objet d'une prévision budgétaire mais sont constatées au compte administratif et viennent réduire ou majorer le déficit en fonction du prix de vente par rapport au coût de revient.

Au 31 décembre 2024 le stock de terrains restant à commercialiser s'élève à environ 6,8 M€.

La réflexion sur la recherche de terrains à vocation artisanale et industrielle sur l'est du territoire de l'agglomération se poursuit.

Il est précisé que les crédits correspondant à l'entretien des zones d'activité complètement commercialisées sont gérés au sein du budget principal.

4.5 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, GrandAngoulême assure en régie l'assainissement sur 29 communes du territoire de l'agglomération.

Après la fin du contrat avec Veolia sur la zone Nord de l'agglomération au 31/12/2024, l'assainissement de 5 nouvelles communes est désormais géré directement par GrandAngoulême, portant à 34 communes sur 38 le fonctionnement du service Assainissement.

Ce changement de périmètre induit une évolution du montant des dépenses et des recettes de ce budget annexe.

Le budget est géré en M49, financé par la redevance assainissement dont le tarif a été adopté au conseil communautaire du 19 décembre 2024, avec une hausse de 5 %.

L'année 2025 est également celle de l'évolution des redevances appelées par les agences de l'eau, avec l'apparition en matière d'assainissement d'une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement susceptible de varier en fonction de la validation de l'auto surveillance, de la conformité réglementaire et de la performance du système d'assainissement, dans la logique du « pollueur-payeur ». Ainsi la nouvelle réglementation incite à assurer une qualité de fonctionnement optimum des différentes installations d'assainissement, afin de ne pas pénaliser les consommateurs.

S'agissant des recettes, elles s'établissent à 11 342 K€, contre 10 934 K€ au BP 2024, soit une hausse de 408 K€ et de + 3,7 %. Ces recettes sont constituées pour 10 893 K€ de diverses redevances (assainissement, contrôle de branchement, modernisation des réseaux, autres prestations de services). A ces redevances viennent s'ajouter en recettes des remboursements de frais de divers autres budgets (budget principal au titre des eaux pluviales, eau potable et SPANC).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 8 910 K€, en légère diminution par rapport au BP 2024 où elles s'établissaient à 9 120 K€ (- 210 K€ et -2,3 %).

Cette diminution est à mettre en lien avec 2 facteurs :

- La baisse du prix de l'énergie, qui impacte particulièrement ce budget du fait de son caractère électro-intensif. Ainsi, l'inscription passe de 1,8 M€ au BP 2024 à 1,3 M€ au projet de budget 2024, soit une diminution de 0,5 M€ et de près de 28 % ;
- La diminution des intérêts de la dette, dont l'inscription passe de 620 K€ au BP 2024 à 533 K€ au projet de budget 2025, avec la fin de 2 emprunts à taux fixe de près de 4 % et qui représentaient à eux deux une annuité de près de 75 K€

En retraitant les charges à caractère général de l'impact de l'électricité, les dépenses évoluent de près de 310 K€ et de 10 %, en lien avec le changement de périmètre et l'évolution de postes de dépenses importants comme celui de l'enlèvement des boues qui représente à lui seul une hausse de 110 K€.

Les charges de personnel évoluent de plus de 300 K€ avec à la fois l'intégration du personnel nécessaire au fonctionnement des équipements du secteur nord et les revalorisations salariales liées à l'évolution du régime indemnitaire.

Enfin l'inscription de sommes pour le traitement et la comptabilisation d'impayés est également nécessaire avec une inscription toujours conséquente pour apurer comptablement des impayés d'exercices passés.

Au total, et malgré l'amélioration de l'épargne, ce budget ne pourra s'équilibrer que par la reprise de l'excédent antérieur reporté.

En investissement :

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement intègre des crédits de paiement à hauteur de 2 550 K€ :

Intitulé	NIVEAU DE VOTE DU CONSEIL	PPI OB 2025	REALISE AU 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 06 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	35201802	801,00 K€	668 394,12	132 605,88		
AP 14 - VEHICULES LEGERS 2022	3521014	320,00 K€	134 732,79	120 000,00	65 267,21	
AP 15 - 3ème SURPRESSEUR AIR - STEP FREGENEUIL	35015	810,00 K€	712 189,42	97 810,58		
AP 16 - TRVX CANA & OUVRAGES 2023 - 2026	35016	11 434,22 K€	2 874 311,23	2 200 000,00	2 967 315,79	3 392 590,98
OP-/TRVX CANA & OUVRAGES 2023-2026	35016	9 484,22 K€	2 719 627,02		1 800 000,00	3 192 590,98
OP-/TRVX CANA BHNS 2	35016	300,00 K€	153 244,21	80 000,00	66 755,79	
OP-/TVX REPRISE BETON STEP FLEAC	35016	600,00 K€	720,00	48 000,00	551 280,00	
OP-/RETRAITEMENT DES EAUX USEES STEP FREGENEUIL	35016	350,00 K€	-	50 000,00	300 000,00	
OP-/DEGRILLEURS PR GOND PONTouvre	35016	250,00 K€	720,00	200 000,00	49 280,00	
OP-/AUTRES	35016	450,00 K€		50 000,00	200 000,00	200 000,00
AP BUDGET ASSAINISSEMENT		23 878 138,51	27,56	2 550 416,46		3 392 590,98

Les inscriptions seraient principalement en lien avec l'AP 16 Tavaux canalisations et ouvrages 2023-2026 avec 2 200 K€ de CP. Le programme 2023-2026 relatif aux canalisations et ouvrages se poursuit avec une inscription de CP pour 2025 comprenant en plus des opérations de renouvellement ou d'extension des canalisations et ouvrages une part relative au tracé du BHNS (80 K€), la reprise des bétons de l'usine de Fléac (48 K€), le programme de réutilisation des eaux usées de la STEP de Frégeneuil (50 K€) ainsi que les dégrilleurs pour le poste de Gond-Pontouvre (200 K€).

Sont continuées les trois AP suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

AP 14 - Le programme 2022 d'acquisition de véhicules légers avec 120 K€ d'inscriptions en 2025 pour le remplacement de 3 véhicules par des véhicules électriques.

AP 15 – Le solde du 3^{ème} surpresseur d'air à la STEP de Frégeneuil est inscrit pour 97,8 K€ en CP 2025.

AP 6 – Schéma directeur d'assainissement qui s'achèverait en 2025 avec un CP de 132,6 K€.

A ces 2,55 M€ de CP s'ajouteraient des dotations d'investissement pour 2 M€, relatif à des travaux sur des bâtiments (centre technique assainissement, bâtiment Point vert, STEP, des réhabilitations hydrauliques sur des postes de refoulement, des acquisitions de matériel ou encore des réfections de voirie suite à intervention ou des branchements de collecteurs.

Au total, ce sont ainsi près de 4,6 M€ de dépenses d'équipement qui seraient programmés.

Au regard de la capacité d'autofinancement de ce budget, il sera nécessaire d recourir à une part d'emprunt pour le financement de ce budget, en le limitant toutefois au montant du remboursement en capital, soit 1,8 M€ en 2025, pour ne pas augmenter l'encours de dette de ce budget.

L'encours de dette est de 20,85 M€ au 31/12/2024, avec une annuité prévisionnelle 2025 de près de 2,37 M€.

4.6 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

GrandAngoulême a mis en place depuis 2018 une redevance d'assainissement non collectif annualisée pour le contrôle de bon fonctionnement sur tout le territoire de la communauté d'agglomération, avec une redevance annuelle de désormais 24,20 € et une fréquence de passage tous les 8 ans. A cette redevance s'ajoutent les contrôles de conception/réalisation, formant ainsi la totalité des recettes de ce budget qui représenteraient en 2025 environ 345 K€ selon les prévisions actuelles.

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 384 K€, dont 112 K€ pour les charges à caractère général et 267 K€ pour les charges salariales.

Les principales dépenses sont liées à des refacturations notamment pour la maintenance du logiciel ANEMONE pour un montant de 25 K€ (part de la répartition entre les budgets Assainissement et SPANC), des adhésions (Charente eau, Réseau Idéal, ANC Adour Garonne), l'entretien du matériel roulant et les prestations dues aux fermiers d'eau pour la facturation de la redevance assainissement non collectif sur les factures d'eau, soit 10 K€.

Ce budget reste à ce jour structurellement déficitaire mais la tendance est à l'amélioration compte tenu de la revalorisation des tarifs adoptés pour 2025 (délibération 2024.12.267). Son équilibre sera rendu possible en 2025 par la reprise des résultats antérieurs, évaluée à 303 K€.

Côté investissement, à noter l'acquisition d'un peu de mobilier de bureau prévus en 2025 financés par le résultat antérieur reporté.

4.7 LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Par délibération du conseil communautaire en date du 28/09/2017, GrandAngoulême exerce la compétence optionnelle eau sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071027-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

A noter que le contrat de délégation avec Veolia sur le périmètre de Brie Champniers s'est terminé fin 2024 et que l'année 2025 voit donc la reprise du secteur nord en gestion par la SPL SEMEA. A cette occasion, GrandAngoulême a décidé d'harmoniser la tarification de l'eau à l'échelle du territoire (délibération 2024.12.261) et a proposé d'intégrer au budget 2025 des éléments permettant d'aller vers une tarification sociale, en y intégrant des préoccupations environnementales et sociales et une réflexion sur un amortisseur social.

Enfin, 2025 voit également évoluer les redevances appelées par l'agence de l'eau avec 2 nouvelles redevances désormais appelées, l'une liée à la consommation d'eau potable, l'autre liée à la performance du réseau d'eau potable. Là encore, ces redevances incitent à une meilleure performance du service d'eau, à l'amélioration des infrastructures, à la maîtrise des fuites et à la sobriété dans les prélèvements.

Autre nouveauté : les redevances, appelées par le gestionnaire du réseau sur la facture des usagers, transitent désormais par le budget de GrandAngoulême, apparaissant alors à la fois en recettes et en dépenses.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 1,84 M€, dont 830 K€ pour les charges à caractère général, 283 K€ pour les charges salariales et 120 K€ M€ pour les charges financières. Le montant intègre également une provision de 540 K€ pour le reversement à l'agence de l'eau Ador Garonne des redevances évoquées supra, avec un montant équivalent en recettes.

Sont compris dans les charges à caractère général :

- ✓ Les coûts de maintenance (bâtiment, véhicules et autres) évalués à 80 K€
- ✓ Les coûts d'entretien des espaces verts et du site de la Touvre pour 35,6 K€
- ✓ Les assurances pour 67 K€, avec une augmentation des cotisations pour l'usine du Pontil
- ✓ Les achats d'eau pour 140 K€
- ✓ les études pour 90 K€ dont :
 - l'étude du PGSSE (Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire de l'Eau / nouvelle direction européenne au 1/01/2021) pour la démarche de préservation de la qualité de l'eau
 - la démarche de préservation de la qualité de l'eau sur le captage de la Touvre avec une convention avec l'EPTB
 - un accompagnement à l'élaboration d'un tarif social et environnemental de l'eau
- ✓ les adhésions pour 90 K€ avec la participation à Charente Eaux, à l'EPTB Charente, au réseau Idéal et à PSEau.
- ✓ d'autres dépenses dont les remboursements d'annuités d'emprunts 2025 ex SIAEP BOEME au Syndicat Sud Charente (convention 27/09/17) et les annuités emprunts de la CdC Rouillacais.
- ✓ les remboursements de frais supportés par les budgets principal, déchets et assainissement.

Le remboursement des intérêts représentent 120 K€ avec le recours à l'emprunt pour le financement de l'usine du Pontil.

Des subventions exceptionnelles pour 45,6 K€ (1,6 K€ pour le CAS, 31 K€ pour la reconduction du programme pédagogique (Fédération de la Pêche, Charente nature) et 12 K€ correspondant à la délibération 2021.03.064 portant sur l'aide internationale (1 % Loi Oudin-Santini) et à sa révision potentielle.

Les recettes prévisionnelles s'établissent à 3,5 M€ dont 2,8 M€ pour la surtaxe reversée à GrandAngoulême, 90 K€ pour la redevance d'occupation du domaine public versée par SEMEA, 65,6 K€ de redevances d'occupation due par les opérateurs de téléphonie et 540 K€ de redevances Agence de l'Eau (voir supra).

Le prix de l'eau pour 2025 fixé par la délibération n°2024.12.261 harmonise le tarif des usagers sur l'ensemble du territoire :

- prix du m³ : 1,4298 € HT
- abonnement (compteur < 20 mm) : 42 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

avec la part de GrandAngoulême jouant un rôle de compensation pour absorber les variations tarifaires et assurer ainsi aux délégataires SEMEA et AGUR le respect des dispositions contractuelles.

En investissement :

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement intégrerait des crédits de paiement à hauteur de 2 290 K€ :

Intitulé	NIVEAU DE VOTE DU CONS0	PPI FIN 2024	VARIATION PPI OB 25	PPI OB 2025	REALISE AU 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 1 - USINE DE TOUVRE	37200901	27 680,00 K€		27 680,00 K€	26 896 676,15 €	783 323,85		
AP 4 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2020	37202001	958,26 K€		958,26 K€	958 259,76 €			
AP 5 - SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	37202002	370,00 K€		370,00 K€	40 560,00 €	200 000,00	129 440,00	
AP 6 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2022	3721006	1 734,00 K€		1 734,00 K€	1 132 936,58 €	601 063,42		
AP 8 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2023	37008	900,00 K€		900,00 K€	738 896,68 €	135 427,32	25 676,00	
AP 9 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2025	37009	900,00 K€		900,00 K€	- €	450 000,00	450 000,00	
AP 10 - REHAB RESERVOIRS PROG 2025	37010	0,00 K€	750,00 K€	750,00 K€	- €	100 000,00	450 000,00	200 000,00
AP 11 - PARCOURS PEDAGOGIQUE USINE DE TOUVRE amorce	37011	0,00 K€	20,00 K€	20,00 K€	- €	20 000,00		
AP BUDGET EAU POTABLE		32 542 259,76	770 000,00	33 312 259,76	29 767 329,17	2 289 814,59	1 055 116,00	200 000,00

Il est proposé la création de deux nouvelles autorisations de programme :

- l'AP 10 pour la réhabilitation de 3 réservoirs fortement dégradés situés à Chamarande à Champniers, Chez Mérimaud à Sireuil et Le Jars à Mouthiers. Ces travaux sont évalués à 750 K€ avec une réalisation sur 3 ans.
- l'AP 11 de 20 K€ relative à une amorce pour la réalisation d'un parcours pédagogique au niveau de l'usine de Touvre n'intégrant, dans un premier temps, que des crédits sur l'année 2025. Le parcours pédagogique viserait à :
 - o S'adresser à une population scolaire et/ou adulte dans le cadre des actions pédagogiques concernant le cycle de l'eau.
 - o Compléter les informations déjà présentées à la station d'épuration de l'Ecopôle.
 - o Mettre en place des actions de communication sur les métiers de l'eau, sur les investissements et missions de GrandAngoulême

Dans la PPI, une majeure partie des CP est relative aux programmes de canalisations (AP 6,8 et 9), qui concernent désormais le seul secteur sud, les renouvellements de canalisation des autres secteurs étant confiés contractuellement à la SEMEA.

La PPI 2025 intègre le solde des CP pour l'opération de l'usine de Touvre (AP 1) pour 783 K€ et les dépenses relatives au schéma directeur eau potable (AP 5) pour 200 K€.

Un montant de 65 K€ de diverses dotations d'investissement est sollicité, dont 60 K€ d'aménagement des abords d'ouvrages et 5 K€ pour des frais d'insertion.

A ces montants s'ajoute le remboursement du capital des emprunts, pour 195 K€, dont 60 € pour l'Aquaprêt de la Banque des Territoires et 100 K€ pour l'avance remboursable de l'Agence de l'Eau pour l'usine du Pontil, le solde étant lié à des anciens prêts.

Le financement des dépenses sera assuré par la reprise des excédents antérieurs reportés.

4.8 LE BUDGET ANNEXE CAMPING

Il n'y a plus au 1^{er} janvier 2025 de budget annexe pour le Camping communautaire, celui-ci ayant été clôturé au 31/12/2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

4.9 LE BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT

Pour 2025, les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 1,438 M€, dont 847 K€ pour les charges à caractère général, en progression de 10 % et 557 K€ pour les charges salariales dont l'évolution est très contenue.

L'évolution des dépenses est principalement liée aux cotisations d'assurance (+ 32 K€) et aux frais de maintenance et d'entretien de l'équipement (+ 63 K€), les autres variations étant de l'ordre des ajustements budgétaires. La baisse des charges d'électricité (- 20,2 K€) ne suffit pas à absorber l'augmentation des charges d'entretien de l'équipement.

Les prévisions de recettes propres de l'espace Carat s'établissent à 1 055 K€, soit un niveau supérieur aux réalisations 2024 qui voit progresser les recettes de spectacles.

Il convient d'y ajouter la redevance d'occupation du domaine public que doit verser l'opérateur en charge du projet de panneaux photovoltaïques soit 65 K€.

Le versement d'une participation du Budget principal d'environ 490 K€ est sollicité, en plus des 57 K€ qui concernent directement le Forum Sport Santé. Toutefois, il est à préciser que le montant total du coût net des amortissements qui composent une dépense obligatoire de ce budget est de 245 K€ auquel il convient d'ajouter le coût des gratuités imposées à cet établissement par différents organismes, dont GrandAngoulême lui-même qui y organise diverses manifestations, qui peuvent représenter l'équivalent près de 90 K€ par an.

Le montant effectivement versé tient compte du déficit d'exploitation de la régie Carat, fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et s'avère régulièrement inférieur aux contraintes exorbitantes de droit commun imposées à l'établissement.

Les dépenses d'investissement, de l'ordre de 340 K€, sont composées de dotations d'investissement pour le remplacement de la Gestion technique centralisée (GTC) des équipements, de la digitalisation du système de distribution des prises stand, d'un système de vidéo surveillance extérieur pour la partie latérale du bâtiment, du remplacement de moteurs palan avec variateur, de rideaux de scène et du pont lumières en salle Saphir, de l'acquisition de panneaux de stand, du remplacement de matériels incendie mais les crédits proposés doivent encore être affinés et arbitrés au regard de leur cohérence avec le projet d'agglomération.

Le niveau des dépenses devra également être ajusté au niveau de l'autofinancement dégagé par les amortissements afin de ne pas alourdir le déséquilibre de ce budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

5. Annexe – Eléments relatifs aux avantages en nature, la durée du travail et démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

❖ Avantages en nature en 2025

Nature	Nb d'agents
Logements de fonction	0
Véhicules de fonction	3

❖ Durée du travail

La révision du règlement du temps de travail voté en juillet 2022 poursuivait 2 objectifs majeurs : **favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale** et **prendre en compte la pénibilité et la dangerosité propres à certains métiers** et préserver les agents qui y sont exposés. Ce nouveau règlement consacre 2 grandes évolutions par rapport à la version précédente :

1/ une plus grande souplesse dans l'organisation du temps de travail :

5 scénarios de temps de travail hebdomadaire possibles : **35h/semaine** sans RTT ; **36h/semaine** avec 6 jours de RTT ; **37h/semaine** avec 12 jours de RTT ; **37h30/semaine** avec 15 jours de RTT ; **39h/semaine** avec 23 jours de RTT. La possibilité de scénarios dérogatoires pour répondre à un besoin spécifique d'organisation est également permise sous certaines conditions. Pour les scénarios de 35h, 36h, et 37h/semaine, possibilité après accord hiérarchique d'organiser son temps de travail **sur 4 jours, 4,5 jours ou 4 jours toutes les 2 semaines**. Ces dispositions visant à permettre la réduction du temps partiel contraint n'ont eu pour l'instant qu'un impact mesuré sur la population concernée.

Selon les contraintes d'organisation de service, la **journée de solidarité** est soit imposée par la hiérarchie, soit exercée au choix de l'agent à raison de 10 mn non fractionnables par semaine (avec possibilité de regrouper ces 10mn pour les services organisés en cycles de travail) ou 1 jour de RTT/an.

L'option de **monétisation partielle du compte épargne temps** est également ouverte dans les conditions du décret n°878 du 26 août 2004.

2/ la prise en compte des conditions d'exercice particulière de certains métiers communautaires :
GrandAngoulême a décidé de prendre en compte les conditions spécifiques d'exercice de certains métiers pour renforcer sa politique globale de prévention des risques professionnels et déroger à l'obligation réglementaire des 1 607 heures comme outil complémentaire de prévention de l'usure professionnelle.

Sont ainsi retenus au titre des sujétions le travail **de nuit, pénible ou dangereux, en horaires décalés, avec des modulations importantes du cycle** et **le travail régulier les dimanches et jours fériés**. Pour une sujétion rencontrée, les agents bénéficient d'un repos compensateur de 4 jours ; en cas de cumul de plusieurs autres sujétions, 2 autres jours de repos compensateurs seront accordés. Enfin, afin de prendre en compte l'usure professionnelle et la préservation de la santé en

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

fin de carrière, les agents âgés de 58 ans et + voient leurs jours de sujétion bonifiés de 2 jours, soit au total 4 à 8 jours de repos annuels complémentaires.

Depuis 2023, l'ensemble des services de GrandAngoulême ont adopté leur nouvel accord de service détaillant la mise en application de ce nouveau règlement. Hormis dans les services fonctionnant en équipes ou par roulement (collecte des déchets ménagers, déchèteries, crèches, centre nautique,...), tous les accords ont proposé au moins 2 choix de scénarios, 5 la plupart du temps.

Dans un premier temps, les agents de catégorie B et C qui ont eu le choix ont majoritairement opté pour le scénario à 39h (un souhait qui était apparu prégnant lors de l'enquête préalable aux négociations), certains autres choisissant le scénario intermédiaire à 37h30 et une minorité conservant son scénario à 37h. Une petite minorité d'agents de catégorie A a pu prendre un scénario à moins de 39h/semaine, mais la plupart a conservé son temps de travail précédent.

Il conviendra de voir si, avec le temps, les agents modifient leurs premier choix et profitent pleinement de la souplesse offerte.

Gestion administrative des ressources humaines :

L'acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail et de planification a été actée en juin 2022, avec un choix de prestataire formalisé en septembre 2022. Il devrait offrir aux services une simplification du suivi des plannings des agents, avec la garantie d'un meilleur respect de la réglementation et un gain de temps grâce à la transmission automatique à la DRH d'éléments de paie liés au temps de travail (astreintes et permanences, heures supplémentaires, ...).

En 2023, une phase de paramétrage et de test a été lancée auprès de la DSI, de la DRH et du service du parc auto. Cette expérimentation a été interrompue par la cyber attaque. La reprise de ce processus est effective après la remise en place du nouveau système d'information et la pérennisation des effectifs de l'équipe projet.

Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

Une démarche d'actualisation de l'ensemble des fiches de poste des agents communautaires a été engagée pour aboutir à terme à une harmonisation des fiches par type de métier, afin de les rendre plus lisibles et cohérentes entre elles.

Au cours de l'année 2024, un référentiel métier poste, basé sur le répertoire des métiers CNFPT a été construit et intégré au module poste du SIRH. Une formation à ce module a eu lieu en juillet. Ce référentiel servira de base à la construction des fiches métier GrandAngoulême sur la base desquels les futurs fiches de poste seront co-construites avec les managers et des agents dans le cadre de groupes de travail au cours du 1^{er} semestre 2025. Un référentiel métier des managers a été élaboré au cours de l'année 2024.

Une fiche projet « actualisation des fiches de poste » sera présentée en comité de direction et guidera la démarche 2025.

Organigramme :

L'organigramme, stabilisé suite à l'audit organisationnel engagé en 2018 et finalisé après prises et restitutions de compétence en 2019, a été repensé en 2021 pour répondre aux enjeux du projet de territoire.

La nouvelle organisation des services, resserrée autour de trois directions générales, ainsi que la création de deux missions auprès du DGS, a été mise en place au 1^{er} janvier 2022.

Recrutements :

Chaque départ (retraite, mobilité externe ou fin de contrat) fait l'objet d'un examen attentif avant chaque décision de remplacement, avec révision voire redéfinition parfois de la fiche de poste pour l'adapter aux besoins des services. Le niveau de recrutement du poste est également examiné de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

sorte que l'impact budgétaire soit maîtrisé : les recrutements d'un niveau hiérarchique inférieur sont favorisés lorsque cette mesure est possible.

Une démarche de diffusion de certaines offres d'emploi sur LINKEDIN a mis en place

Enfin, chaque remplacement temporaire pour pallier l'absence d'un collaborateur (maladie, maternité,...) est accordé strictement aux nécessités de service.

Remplacements :

La gestion des CDD de courte durée pour faire face aux besoins de remplacements d'agents momentanément indisponibles (congs, maladie, accident de travail, formations,...) fait l'objet d'un suivi mensuel. Lorsque le constat sur plusieurs exercices d'un besoin pérenne est fait, la constitution de « brigades de remplaçants » composée d'agents titulaires est privilégiée afin de sécuriser les parcours professionnels et faciliter la gestion quotidienne des services.

Au cours de l'année 2024, une convention de partenariat avec le centre de gestion de la Charente a été signée afin de permettre le recours au service de remplacement. Par ailleurs, une démarche de consultation dans le cadre d'un marché à bon de commande a été lancée afin de pouvoir avoir recours au service d'entreprises de travail temporaire en cas d'impossibilité par le centre de gestion de proposer des profils adaptés aux besoins ponctuels des services. Cette consultation porte sur les métiers suivants :

- Agent de collecte des déchets ménagers
- Gardien de déchetterie
- Agent d'accueil petite enfance
- Manutentionnaires
- Agent d'accueil événementiel

Ces marchés seront opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2025

Conditions de travail

❖ Amélioration des conditions de travail

L'amélioration continue des conditions de travail des agents est un axe prioritaire de la politique des ressources humaines de GrandAngoulême.

Cette préoccupation constante en direction de l'ensemble des agents se manifeste à plusieurs niveaux, avant tout par les efforts importants en matière de prévention. Elle s'inscrit notamment dans le cadre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé avec l'ensemble des organisations syndicales et des représentants des employeurs publics mais aussi plus récemment dans le cadre de la loi du 6/08/2019 de transformation de la fonction publique.

Dans cette perspective, la **prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre les discriminations**, les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement sexuel et le harcèlement moral ont été inscrits comme l'un des grands chantiers sur lequel œuvrer.

❖ Face à l'augmentation des violences faites aux agents en prise direct avec les usagers, un **protocole agression** du fait d'un tiers a été élaboré et diffusé en 2013 auprès des services communautaires. Ce dispositif, qui a pour vocation de mieux protéger et soutenir les agents victimes de ces agressions, affirme une volonté de refuser la banalisation des comportements agressifs.

Face à une recrudescence des incivilités, des agressions et violences manifestes envers les agents, GrandAngoulême a lancé à l'été 2023 une campagne de sensibilisation des usagers. Cette campagne s'est illustrée au travers de 2 affiches installées sur les abribus du territoire et au sein

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-290071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025
Publication : 24/02/2025

des équipements. L'objectif affiché de cette campagne de communication co-construite avec les agents assurant des missions d'accueil est d'une part de leur apporter un soutien et d'interpeller les usagers sur le respect qu'ils leur doivent.

❖ Dans le prolongement de l'accord cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique territoriale, GrandAngoulême dispose en interne d'une **cellule d'analyse RPS** qui, par une méthode d'analyse transparente, permet de prendre en charge des situations de souffrance au travail avérées.

Concrètement, au travers d'entretiens individuels, elle recueille des éléments permettant de caractériser et comprendre la situation faisant difficulté, d'en repérer les conséquences sur la santé de l'agent ayant fait ce signalement, des collectifs de travail et sur le travail lui-même puis d'identifier les causes organisationnelles, techniques et relationnelles. A l'issue de son analyse, la cellule propose des actions d'amélioration organisationnelles, techniques... qui sont soumises à la direction générale et à la hiérarchie concernée pour arbitrage.

En fin d'année 2023, un signalement a été réceptionné par la référente alerte concernant une situation de souffrance au travail. Il dénonçait des manœuvres intimidantes d'une hiérarchie envers un agent. Il a donné lieu à une enquête administrative et fera l'objet de mesures qui s'imposent lorsque les conclusions seront connues.

Par ailleurs, deux services ont été accompagnés par un intervenant extérieur. A compter de 2024, une psychologue sociale et du travail est intervenue une journée par semaine dans le cadre d'actions collectives de prévention et d'accompagnement managérial en lien avec la démarche GRAINE.

❖ Au 1^{er} mars 2021, un plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été élaboré, pour 3 ans, à l'issue d'une démarche participative large en concertation avec les agents communautaires et les organisations syndicales.

Ce plan comporte des mesures sur les 4 axes suivants :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
- Garantir l'égal accès aux grades et emplois et aux promotions
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- Prévenir, et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Dans ce cadre, la diffusion d'un questionnaire sur ces 4 thématiques a permis d'identifier les actions prioritaires à engager et notamment la mise en place d'un dispositif de signalement (cf. ci-dessous) et la constitution d'un réseau de 15 « référents égalité » représentatif de l'ensemble des directions, intervenue fin 2022, après une formation approfondie de ses membres. Au cours de l'année 2024, ce réseau a animé auprès des services 12 sessions de sensibilisation à l'égalité à l'aide du jeu « ~~sexisme 100 façons~~ »

Au cours de la période 2022-2024, 501 agents ont été sensibilisés sur ces sujets, via le CNFPT dont 281 au cours de l'année 2024. En 2025, une démarche de sensibilisation des élus sera mise en œuvre en partenariat avec AMF.

❖ La lutte contre toute forme de harcèlement, qu'il s'agisse de harcèlement moral ou sexuel, fait désormais partie du règlement intérieur de la collectivité depuis 2019. Le **dispositif de signalement** via le lanceur d'alerte permet de révéler **des faits de harcèlement et des actes de discrimination**. Cet outil qui respecte la confidentialité a fait l'objet d'une évolution en 2021 pour recueillir les actes de violences sexuelles et sexistes conformément aux axes d'intervention retenus dans le plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mais également les situations de souffrance au travail/RPS et les agressions verbales, physiques et incivilités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

En 2023, la référente alerte a été saisi à 2 reprises sans que l'outil de signalement n'ait été utilisé (période cyberattaque). L'une de ces situations relayée par une référente égalité était un point d'information porté à la connaissance de la direction générale. Dans le second cas, une enquête administrative a été diligentée à la suite du signalement d'une hiérarchie. Au terme de cette enquête, il a été mis en évidence qu'un agent avait manqué à ses obligations professionnelles, sans pour autant retenir la qualification d'agissements sexistes ou de harcèlement sexuel. Il a fait l'objet d'une sanction disciplinaire du premier groupe.

❖ Dans le cadre de la démarche de prévention des conduites addictives engagée fin 2021, un groupe de travail a été créé en 2022 afin d'élaborer des outils cohérents et adaptés aux besoins des services. 4 sessions de formation en direction de l'encadrement de proximité et des membres du groupe de travail ont été organisées en 2023. En 2024, ces sessions se poursuivront à destination des agents communautaires.

❖ Engagé dans le développement d'une **politique handicap efficiente** privilégiant le recrutement et l'insertion de travailleurs en situation de handicap ainsi que le maintien dans l'emploi, GrandAngoulême a renouvelé son partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) en signant un nouveau projet de conventionnement avec le fonds pour la période 2023 -2025. Grâce au financement du FIPHFP et à l'investissement des services communautaires, le taux d'emploi de travailleurs handicapés en 2023 s'élève à **9,50 %**.